

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2023

DOSSIER : R-4213-2022 - Phase 2

RÉGISSEURS : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
Me LOUISE ROZON
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 7 SEPTEMBRE 2023
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS
Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
Me PAULE HAMELIN
avocats de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION
avocats de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate de Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me EUGÉNIE VEILLEUX
Me FRANKLIN S. GERTLER
avocats du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR	14
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS	14
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION	38
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	40
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	45
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	56
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	69
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	91
PANEL 2 - PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2024-2027	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
FRANÇOIS CRÉPEAU	
JEAN-SÉBASTIEN HUET	
SYLVAIN TREMBLAY	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	101
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	107
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION	127
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	143
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	158
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	166

CONTRE-INTERROGÉS PAR ME DOMINIQUE NEUMAN	198
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	221
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	242
RÉINTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	251

LISTE DES ENGAGEMENTS

		<u>PAGE</u>
E-1 (Énergir)	Valider les coefficients à partir de l'année deux mille vingt(2020)provenant d'un modèle différent avec variable en mois, mensuel, et valider avant l'année deux mille vingt (2020) si la variable mois a été utilisée, tel que démontré à la figure 1, page 3 de l'annexe 4 de la pièce B-0259 (demandé par la FCEI).	154
E-2 (Énergir)	Valider si le contrat conclu avec U.S. Venture le 4 août 2023 est inclus dans les trois contrats qui apparaissent en gaz de réseau GSR hors territoire non approuvé à la pièce B-0190, colonnes 2024-2025 et 2025-2026 (demandé par la Régie)	235

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce septième
2 (7e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du sept (7)
8 septembre deux mille vingt-trois (2023) par
9 visioconférence. Dossier R-4213-2022, Phase 2 :
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
11 et de modification des Conditions de service et
12 Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er)
13 octobre 2023.

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame
15 Esther Falardeau, présidente de la formation, de
16 même que maître Louise Rozon et maître Simon
17 Turmel.

18 L'avocate de la Régie est maître Amélie Cardinal.
19 La requérante est Énergir, s.e.c. représentée par
20 maître Vincent Locas, maître Marie Lemay Lachance
21 et maître Philippe Thibodeau.

22 Les intervenants sont :

23 Association coopérative d'économie familiale de
24 Québec représentée par maître Hélène Sicard;

25 Association des consommateurs industriels de gaz

1 représentée par maître Nicolas Dubé et maître Paule
2 Hamelin;
3 Association hôtellerie Québec et Association
4 restauration Québec représentées par maître Steve
5 Cadrin et maître Carolyne Fauteux-Filion;
6 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
7 représentée par maître André Turmel;
8 Groupe de recommandations et d'actions pour un
9 meilleur environnement représenté par maître
10 Geneviève Paquet;
11 Regroupement des organismes environnementaux en
12 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler
13 et maître Eugénie Veilleux;
14 Regroupement pour la transition, l'innovation et
15 l'efficacité énergétiques représenté par maître
16 Dominique Neuman.

17 Nous demandons aux participants de bien
18 vouloir s'identifier à chacune de leurs
19 interventions pour les fins de l'enregistrement.
20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci beaucoup, Monsieur Specte. Bonjour à tous et
23 bienvenue à cette audience à laquelle mes collègues
24 régisseurs et moi nous vous souhaitons, bon, la
25 bienvenue à cette audience qui porte sur la demande

1 d'approbation du Plan d'approvisionnement et de
2 modification des Conditions de service et Tarif
3 d'Énergir à compter du premier (1er) octobre.

4 L'équipe de la Régie pour ce sujet d'examen
5 de la Phase 2 ou ces sujets d'examen de la Phase 2,
6 devrais-je dire, est composée des personnes
7 suivantes : donc la chargée de projet est Odette
8 Alarie; Amélie Cardinal est notre avocate; les
9 spécialistes sont Patricia Dépot, Philippe Girard,
10 Georges Lambert, Mohammed Chiguer, Michelle Paquin
11 et Silvia Rodriguez. J'en profite aussi pour saluer
12 notre sténographe qui va nous assister tout le long
13 qu'il va être avec nous, tout le long de cette
14 audience.

15 Donc, concernant la procédure relative à
16 l'audience virtuelle, je crois que nous commençons
17 à avoir nos habitudes, mais tout de même, comme à
18 l'habitude, nous vous invitons à suivre les
19 consignes que l'on retrouve dans nos guides qui
20 présentent les directives à respecter lors d'une
21 audience par vidéoconférence. Nous vous rappelons
22 aussi que l'audience est enregistrée, que
23 l'enregistrement sera diffusé sur YouTube. Des
24 notes sténographiques seront déposées sur le site
25 Internet de la Régie dans les prochains jours.

1 Comme vous savez, il est interdit de filmer ou de
2 prendre des captures d'écran ou encore
3 d'enregistrer le contenu audio de l'audience.

4 Si vous éprouvez un problème technique,
5 veuillez communiquer avec notre greffier à
6 l'adresse courriel suivante : julien.specte@regie-
7 energie.qc.ca ou par l'intermédiaire du clavardage
8 sur l'application Teams. Donc, nous vous rappelons
9 de parler fort et lentement pour aider notre
10 sténographe.

11 Et nous vous rappelons aussi que mes
12 collègues et moi, ainsi que l'équipe de la Régie
13 avons pris connaissance de la preuve écrite de tous
14 les participants. Nous vous invitons à concentrer
15 vos présentations sur les points importants et sur
16 les conclusions recherchées.

17 Bon. De plus, dans sa lettre du premier
18 (1er) septembre dernier, la Régie limitait les
19 contre-interrogatoires des intervenants à trente
20 (30) minutes par panel. En effet, étant donné du
21 nombre et la nature des enjeux à examiner dans le
22 cadre de la présente audience, la Régie est d'avis
23 qu'une limite de trente (30) minutes par contre-
24 interrogatoire par intervenant par panel est
25 raisonnable et suffisante. Mes collègues et moi,

1 nous vous invitons donc à respecter cette consigne.

2 Ceci étant dit, à moins que vous ayez des
3 remarques préliminaires, nous sommes prêts à
4 entamer l'audience. Bonjour, Maître Locas, Maître
5 Lemay Lachance.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Bonjour, Madame la Présidente; Madame et Monsieur
8 les Régisseurs, bonjour. Vincent Locas pour la
9 demanderesse Énergir s.e.c. Très heureux d'être
10 parmi vous aujourd'hui et d'entamer avec l'ensemble
11 des participants au dossier l'audience sur la Phase
12 2 de la cause tarifaire 2023-2024 d'Énergir. Comme
13 vous pouvez le constater, je serai accompagné, je
14 pointe de ce côté-là... je suis conscient qu'il y a
15 des caméras, je serai accompagné pour les prochains
16 jours par ma fidèle acolyte et collègue maître
17 Marie Lemay Lachance avec qui je partagerai au gré
18 des panels, comme le veut notre habitude, le
19 traitement de la preuve testimoniale d'Énergir,
20 ainsi que la plaidoirie qui suivra.

21 Comme toujours, vous pouvez compter sur
22 notre collaboration pour faire sûr que les choses
23 avancent rondement au cours de l'audience. On vous
24 a bien entendu, Madame la Présidente. Peut-être des
25 petites questions d'intendance en cette ouverture

1 d'audience. On a déposé, du côté d'Énergir, hier en
2 fin de journée, mais je pense que ça a été capté
3 sur le SDE ce matin, premièrement une présentation
4 PowerPoint qui sera utilisé par le panel numéro 2
5 qui portera sur les approvisionnements gaziers. La
6 cote est le B-0283. Également un affidavit sur la
7 véracité des faits qui a été signé par madame
8 Caroline Dallaire qui couvre l'ensemble de la
9 preuve documentaire déposée à ce jour au soutien de
10 la demande d'Énergir dans la Phase 2 du présent
11 dossier.

12 Et ce qui est sous étude dans la présente
13 audience, là, je tiens à le mentionner parce que je
14 comprends qu'il y a aussi une portion du contrat
15 d'approvisionnement gazier en GSR en ce moment qui
16 est traité essentiellement par mon collègue maître
17 Thibodeau, qui ne fait pas l'objet de la présente
18 audience, mais qui est également dans la Phase 2.
19 Et également une liste révisée des pièces la plus à
20 jour possible.

21 En réponse à l'interrogation de la Régie
22 qui était contenue à sa correspondance du premier
23 (1er) septembre deux mille vingt-trois (2023), la
24 même lettre que vous faisiez mention, Madame la
25 Présidente, un peu plus tôt, vous nous posiez la

1 question, à quel panel la Régie pourrait poser ses
2 questions à l'égard des modifications aux
3 Conditions de service et Tarif, en théorie, il
4 s'agit du panel 3 qui porte notamment sur les
5 pièces tarifaires. Et je dis « en théorie » parce
6 que, bien évidemment, tout dépendant de la nature
7 des questions et de l'alignement de ces dernières,
8 la capacité des témoins à répondre aux différentes
9 questions va varier. Mais dans tous les cas, bien
10 évidemment, vous pouvez compter sur notre
11 collaboration pour faire le nécessaire pour vous
12 fournir l'information qui est recherchée par la
13 Régie.

14 Et finalement, je regarde mes notes, autre
15 petit point. On a la correspondance de notre
16 confrère maître Neuman d'hier, également
17 précédemment du mois d'août où on comprend qu'il y
18 a une volonté du RTIEÉ de contre-interroger Énergir
19 sur la question des suivis des projets. Au rapport
20 annuel, on apporte certaines propositions du côté
21 d'Énergir dans la présente cause. Ce serait le
22 panel 3, et plus particulièrement madame Caroline
23 Allard qui pourrait répondre aux questions. Je
24 pense que, dans la lettre, ça faisait mention du
25 panel 2. Donc, si ça peut aiguiller notre confrère

1 maître Neuman dans ses questions un peu plus tard.
2 Donc le panel 3.

3 Et dernier point d'intendance avant de
4 passer au tout premier panel, juste noter également
5 que monsieur Philippe Rivard, qui témoignera sur le
6 panel 5, qui est le dernier panel, le panel du
7 PGEÉ, ne sera pas disponible lundi prochain onze
8 (11) septembre. Mais, là, je dis ça, si je me fie
9 au calendrier, ce n'est pas un enjeu parce que,
10 techniquement, on devrait avoir, selon le
11 calendrier, on devrait avoir terminé avec le panel
12 5 demain vendredi. Mais on devait quand même le
13 mentionner pour vous permettre de gérer le temps en
14 conséquence, parce que si débordement il y a,
15 monsieur Rivard ne pourrait pas poursuivre son
16 témoignage lundi prochain.

17 Donc, à moins qu'il y ait des questions de
18 la formation, moi, ça fait le tour de mes questions
19 d'intendance en cette ouverture d'audience. On
20 pourrait passer dès maintenant au panel 1 qui est
21 le mot d'ouverture qui sera donné par monsieur
22 Marc-André Goyette, vice-président Stratégie,
23 finance et réglementation Québec.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Je vous remercie. Non, nous n'avons pas de

1 questions ou de commentaires. Donc, on peut passer
2 au panel 1.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Parfait. Monsieur le Greffier, monsieur Goyette est
5 prêt à être assermenté.

6

7 PREUVE D'ÉNERGIR

8

9 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce septième
10 (7e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

11

12 MARC-ANDRÉ GOYETTE, vice-président Stratégie,
13 finance et réglementation Québec, ayant une place
14 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
15 (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

21 Donc, suite à son allocution, monsieur Goyette sera
22 disponible pour répondre aux questions de la Régie
23 et des intervenants, le cas échéant.

24 Q. **[1]** Monsieur Goyette, je vous laisse procéder avec
25 votre allocution.

1 R. Excellent! Bonjour à toutes et à tous. Bonjour,
2 Madame la Présidente, Madame et Monsieur les
3 Régisseurs. Je suis vraiment très heureux d'être
4 avec vous encore cette année pour faire le mot
5 d'ouverture. Vous le savez, la cause tarifaire,
6 c'est un dossier qui est très important, c'est un
7 dossier qui nous permet de nous projeter dans les
8 prochaines années, de réfléchir au contexte
9 d'affaires dans lequel on évolue, mais également de
10 vous présenter les différents enjeux qu'on
11 anticipe, les opportunités qu'on entrevoit puis
12 comment tout ça ça impacte l'entreprise puis nos
13 tarifs à venir.

14 Parlant du contexte d'affaires, là je vais
15 prendre quelques minutes pour l'aborder avec vous
16 puisque, dans le fond, le contexte d'affaires, ça
17 influence nos décisions, ça vient également teinter
18 les propositions qui vont être discutées cette
19 semaine au cours de l'audience.

20 Ce matin, je me préparais pour la
21 présentation puis je relisais un petit peu les mots
22 d'ouverture des années passées. Sans surprise, la
23 COVID occupait quand même une place importante dans
24 nos propos. Sans dire que c'est maintenant chose du
25 passé, derrière nous, on a d'ailleurs assisté, là,

1 quand même à une hausse des cas élevée cet été puis
2 je ne vous cacherais pas que j'ai quand même un bon
3 petit rhume qui m'a forcé à me tester ce matin moi-
4 même. Je suis négatif, tout va bien, mais je pense
5 qu'on peut dire qu'on a appris à vivre avec le
6 virus puis le fait qu'il sera toujours présent. On
7 a tous adapté nos façons de travailler puis
8 maintenant je pense qu'il faut avancer, là, dans
9 cette nouvelle réalité-là.

10 Un autre élément toujours bien présent
11 c'est l'inflation et bien sûr la hausse des taux
12 d'intérêt qui en découlent. La hausse du coût de la
13 vie impacte bien sûr directement nos clients, mais
14 également notre propre coût de service, on en est
15 pleinement conscient chez Énergir. Au cours des
16 dernières années, là, je vous ai mentionné quelques
17 fois l'importance qu'on accordait au contrôle des
18 coûts. Puis cette rigueur-là budgétaire je pense
19 qu'elle est d'autant plus importante dans le
20 contexte inflationniste actuel. On souhaite
21 vraiment, là, Énergir, demeurer compétitif, offrir
22 un service à un prix raisonnable à nos clients puis
23 c'est pour ça qu'on poursuit nos efforts. Non
24 seulement pour gérer nos dépenses, mais également
25 pour améliorer nos façons de faire puis optimiser

1 nos ressources. Puis ce qu'on fait c'est : oui, on
2 met en place ou on veut capitaliser sur certains
3 projets importants. Le projet de progiciel, par
4 exemple, ERP ou Ariba, c'est des beaux projets où
5 on sait qu'il y a des potentiels d'économie de
6 coûts importants, mais on essaye aussi dans
7 l'organisation de mettre en place, je vous dirais,
8 une culture de gestion de coûts, une culture de
9 performance, profiter justement des retraites qui
10 s'en viennent dans les premières années pour
11 requestionner nos processus, requestionner nos
12 façons de faire. Puis bien humblement, je trouve
13 qu'on est de meilleur en meilleur à ce niveau-là.

14 D'ailleurs, après quelques années je dirais
15 de fluctuations plus importantes au niveau de nos
16 tarifs de distribution liées en grande partie, là,
17 à des remises ou des récupérations de montants
18 passés, on vient cette année avec une hausse de
19 coûts en distribution qui est plus près de nos
20 tendances historiques. Donc, la hausse qui est
21 demandée cette année c'est deux point quatre pour
22 cent (2,4 %) pour nos tarifs de distribution. C'est
23 assez similaire à l'inflation, là, qui est prévue
24 pour l'année prochaine de deux point cinq pour cent
25 (2,5 %).

1 On a regardé aussi qu'est-ce que ça donne
2 si on prend la moyenne des cinq dernières années
3 pour voir une tendance un peu plus à long terme.
4 Puis ce qu'on s'est aperçu c'est que notre
5 croissance moyenne de nos tarifs de distribution
6 c'est environ deux point neuf pour cent (2,9 %),
7 alors que la croissance moyenne de l'inflation a
8 été plutôt de trois point six pour cent (3,6 %)
9 dans les cinq dernières années. Donc, on a réussi,
10 là, à maintenir une croissance inférieure à
11 l'inflation, puis je peux vraiment vous assurer,
12 là, qu'on travaille fort pour que ça demeure ainsi
13 dans les prochaines années.

14 Je veux vous parler un petit peu du prix de
15 la fourniture parce qu'il y a une bonne nouvelle de
16 ce côté-là pour la prochaine année. Je dirais que
17 le contexte global nord-américain c'est beaucoup
18 plus favorable cette année, il y a une production,
19 là, qui s'est accrue aux États-Unis. L'hiver a été
20 beaucoup plus chaud aussi, ce qui a ramené les
21 niveaux d'entreposage, là, à des niveaux je dirais
22 plus acceptables par rapport aux moyennes
23 historiques et tout ça. Il y a un impact à la
24 baisse sur le prix de la molécule. On pense que le
25 prix de la molécule va se maintenir, là, à un

1 niveau assez... assez bas justement pour l'hiver
2 prochain puis même à moyen terme, ce qui est une
3 bonne nouvelle pour notre clientèle.

4 Je vous ai parlé rapidement d'inflation, je
5 vous ai parlé du prix de la molécule, mais au
6 niveau du contexte d'affaires, un peu comme je l'ai
7 fait l'année passée, je souhaite vraiment mettre
8 plus d'emphase sur la transition énergétique. Le
9 rôle qu'on peut jouer, la valeur qu'on peut
10 apporter à Énergir dans l'écosystème énergétique au
11 Québec. Ça fait maintenant dix (10) ans que je suis
12 chez Énergir puis je vous dirais qu'en dix (10) ans
13 c'est incroyable comment le contexte a évolué
14 rapidement. Il n'y a pas si longtemps on visait
15 essentiellement à vendre des quantités de plus en
16 plus importantes d'un seul produit, du gaz naturel
17 traditionnel, du gaz naturel fossile.

18 Maintenant ce qu'on cherche à faire c'est
19 de développer des nouvelles activités qui sont
20 sobres en carbone, c'est vraiment de guider nos
21 clients vers la meilleure solution énergétique dans
22 son parcours de décarbonation. Ça fait que c'est
23 quand même un changement assez important du modèle
24 d'affaires. Ce qu'on cherche en fait c'est de
25 mettre en place en marché une philosophie de

1 décarbonation. On veut focusser sur la valeur ou
2 l'énergie gazeuse où nos infrastructures ont de la
3 valeur plutôt que sur les volumes.

4 Bien humblement, je vous dirais qu'on est
5 plus convaincu que jamais aujourd'hui que l'énergie
6 gazeuse puis nos infrastructures vont maintenir
7 leur valeur à long terme. Pourquoi? Bien je veux
8 vous donner trois raisons principales.

9 Premièrement, cette forme d'énergie contribue à
10 répondre aux besoins énergétiques saisonniers au
11 meilleur coût, et ce, particulièrement dans un
12 climat froid comme celui du Québec.

13 Dernièrement, je travaillais avec... avec
14 les équipes, on étudiait un petit peu les données
15 de météo mondiales puis on s'est aperçu en fait que
16 quatre-vingt-dix... quatre-vingt-dix-sept, pardon,
17 pour cent (97 %) de la population mondiale reste
18 dans des endroits où l'hiver est plus clément qu'au
19 Québec. Donc, nous, ici à Montréal, au Québec, on
20 fait partie du trois pour cent (3 %) de la
21 population mondiale où est-ce que les hivers sont
22 les plus rigoureux. Et ça, ça amène de défis
23 importants au niveau énergétique notamment pour
24 répondre à la demande de pointe puis pour le
25 stockage saisonnier. Ça fait que c'est important de

1 pouvoir répondre à la demande de pointe. Et nous,
2 on a des infrastructures, des infrastructures de
3 distribution. On a également des infrastructures de
4 stockage. Et un des grands avantages de l'énergie
5 gazeuse, on peut stocker des grandes quantités
6 d'énergie et ensuite l'utiliser, justement, dans le
7 cadre de stockage saisonnier ou pour répondre à des
8 demandes spécifiques, par exemple, en pointe.

9 Deuxième grand avantage, en fait, puis
10 raison pour laquelle on voit de la valeur à long
11 terme de nos structures, bien, vous le savez, le
12 gaz de source renouvelable ça permet de décarboner
13 des usages qui sont difficiles à électrifier.

14 Donc, on a des clients qui utilisent, par
15 exemple, dans le secteur industriel, le gaz naturel
16 dans leurs intrants de production. D'autres qui
17 utilisent des procédés à très haute température. Et
18 actuellement, il n'y a pas vraiment d'alternatives
19 de décarbonation qui sont disponibles. Donc, on
20 veut aussi concentrer notre gaz de source
21 renouvelable pour décarboner ça. Il pourrait y
22 avoir d'autres potentiels à plus long terme, par
23 exemple dans le transport lourd ou par exemple dans
24 le transport maritime.

25 Et troisièmement, bien, maintenir une part

1 d'énergie gazeuse, ça assure la résilience
2 énergétique de tout l'écosystème énergétique au
3 Québec. Ça fait que nous on a un réseau qui est en
4 bon état qui dessert quand même un large
5 territoire. Ça fait que c'est certain aussi que
6 c'est un réseau qui offre, je vous dirais, une
7 résilience qui est assez élevée par rapport aux
8 événements climatiques extrêmes dans la mesure où
9 c'est un réseau qui est très, très généralement
10 enfoui.

11 Ça fait que si on est en mesure au Québec
12 d'optimiser nos réseaux énergétiques, que ça soit
13 les réseaux électriques, les réseaux gaziers,
14 ensemble, bien, on va être en mesure de décarboner,
15 en fait, au meilleur coût possible, mais on va être
16 aussi en mesure d'offrir au système énergétique
17 davantage de résilience que si on se fie seulement
18 sur une énergie.

19 Ça fait que, selon nous, c'est vraiment
20 trois atouts majeurs qu'ils pourraient avoir en
21 tête, puis qui permettent de dire qu'Énergir, on va
22 être en mesure de contribuer avantageusement à la
23 transition énergétique.

24 Pour la date à décarboner son réseau, je
25 vous en ai déjà parlé, mais on est sur différentes

1 solutions. Premièrement, bien sûr, on veut
2 accroître nos efforts en efficacité énergétique. On
3 en parle beaucoup dans ce dossier tarifaire-ci. On
4 veut convertir de plus en plus d'usagers au gaz
5 naturel vers la biénergie électricité-gaz et ce,
6 particulièrement dans les bâtiments. On pense que
7 c'est une façon, justement, de focuser sur la
8 valeur qu'on peut amener en pointe puis comme
9 stockage saisonnier. Et par la suite, bien, c'est
10 certain qu'on veut combiner la vente de gaz naturel
11 de source renouvelable à cette biénergie-là.

12 Donc, dans un moyen et long terme, ce qu'on
13 veut c'est que l'ensemble de nos clients du secteur
14 du bâtiment idéalement consomment en période de
15 pointe du GSR et de l'électricité à l'extérieur des
16 périodes de pointe, et d'utiliser également du GSR,
17 comme je l'ai dit plus tôt pour décarboner les
18 usages industriels qui sont difficilement
19 électrifiables.

20 Ça fait que toutes ces mesures-là, c'est ce
21 qui va nous permettre à moyen et long terme de
22 maintenir, je vous dirais, la pertinence, la
23 pérennité de nos infrastructures puis nos actifs de
24 distribution. Mais on a aussi le souhait de faire
25 croître l'entreprise.

1 Ça fait que pour l'instant, du côté non
2 réglementé, on se penche sur le développement de
3 différents vecteurs de croissance sobres en
4 carbone. Je vous ai déjà parlé l'année passée des
5 boucles énergétiques, de l'hydrogène. Je vous
6 dirais que cette année, on creuse beaucoup la
7 géothermie. On pense qu'Énergir, on a en main, en
8 fait, on possède des atouts qui nous permettraient
9 de fédérer ce marché-là puis de donner une
10 impulsion. C'est quand même une technologie qui est
11 très intéressante, encore une fois, pour réduire la
12 consommation et ce, particulièrement en pointe.

13 Ça fait que vous le voyez, nos deux
14 premières initiatives « efficacité énergétique »,
15 « biénergie », là on vise à réduire la consommation
16 de gaz, focuser sur la valeur notamment stockage
17 saisonnier en pointe. Ensuite le GNR, bien, c'est
18 de venir décarboner les volumes de gaz
19 traditionnels qui sont restants en pointe et dans
20 l'industriel. Alors que la quatrième initiative
21 vise à assurer une croissance de l'entreprise.

22 Quand on se projette en deux mille
23 cinquante (2050), surtout au niveau de nos
24 activités, je vous dirais, traditionnelles de
25 distribution, il faut quand même être conscients

1 qu'on va distribuer beaucoup moins d'énergie
2 gazeuse qu'avant.

3 Ça fait qu'on anticipe de distribuer, peut-
4 être, de cinquante (50 %) à soixante-dix pour cent
5 (70 %) moins d'énergie gazeuse en se concentrant,
6 encore une fois, là où elle a de la valeur et là où
7 elle contribue le plus à l'écosystème énergétique
8 québécois. Mais on a démontré avec la biénergie
9 qu'on est capable de réduire énormément nos volumes
10 tout en maintenant justement nos revenus de
11 distribution à long terme et pertinents, notre
12 réseau... nos infrastructures et notre réseau
13 gazier.

14 Cela étant dit, malgré toute la bonne
15 volonté du monde, la participation d'Énergir à la
16 transition énergétique ne sera qu'optimale que s'il
17 y a un changement au niveau du cadre réglementaire
18 dans lequel évolue le secteur de l'énergie puis que
19 ce cadre-là est davantage admis avec les objectifs
20 de transition énergétique.

21 Ça fait que vous le savez, Énergir, on a
22 participé, là, le quinze (15) mai dernier à la
23 grande consultation sur l'encadrement des énergies
24 propres au Québec aux côtés d'autres acteurs du
25 secteur de l'énergie, dont la Régie, dont plusieurs

1 intervenants qui sont présents aujourd'hui. On a
2 fait part de nos perspectives, de nos attentes, là,
3 quant à la modernisation et l'encadrement du
4 secteur énergétique au Québec. On a aussi déposé un
5 mémoire fin juillet auprès du MEIE en vue de
6 poursuivre justement notre contribution, là, aux
7 réfections qui sont en cours.

8 Dans notre mémoire, on s'est prononcé
9 essentiellement sur trois axes : la gouvernance,
10 les approvisionnements et la tarification. Là, ne
11 vous inquiétez pas, là, je ne vais pas revenir avec
12 l'ensemble de nos recommandations, mais je trouvais
13 intéressant de vous résumer un peu c'est quoi nos
14 grands messages clés par rapport à ça.

15 D'une part, selon nous, il est essentiel,
16 là, que la transition énergétique soit au coeur du
17 prochain cadre législatif et que le rôle, autant du
18 régulateur, mais également des distributeurs dans
19 l'atteinte des objectifs fixés par les politiques
20 énergétiques du gouvernement soient énoncés
21 clairement dans la loi. Donc, bref, que les
22 objectifs de décarbonation apparaissent beaucoup
23 plus clairement dans la loi.

24 On pense également que le nouveau cadre
25 devrait favoriser la mise en place d'un processus

1 d'approvisionnement gazier, particulièrement je
2 vous dirais en GSR, qui est flexible, qui est
3 cohérent avec l'atteinte des cibles de
4 décarbonation. Oui, il y a un règlement
5 actuellement gouvernemental qui exige jusqu'à ce
6 qu'on l'atteigne, dix pour cent (10 %), d'ici deux
7 mille trente (2030), deux mille trente et un
8 (2031), mais la réalité, c'est que si on veut
9 atteindre comme société la carboneutralité à
10 l'horizon deux mille cinquante (2050), bien il va
11 falloir aller plus loin que ce dix pour cent
12 (10 %)-là, puis il va falloir se donner les outils
13 pour que déjà on prépare nos approvisionnements du
14 futur.

15 Enfin, on pense aussi idéal que le cadre
16 puisse alléger certaines règles entourant la
17 fixation des tarifs, la reconnaissance d'actifs
18 dans la base de tarification afin de nous
19 permettre, là, aux distributeurs de jouer un rôle
20 actif puis utile à la transition énergétique.

21 Ici, ce qu'on a en tête c'est davantage aux
22 réglementations basée sur des balises, sur des
23 objectifs, et à l'intérieur de ces balises-là, bien
24 être en mesure d'un petit peu développer des
25 stratégies commerciales, des tarifs qui vont

1 vraiment, je dirais, favoriser la pénétration de
2 nos nouvelles mesures de décarbonation, mais
3 également le développement de nouvelles activités
4 qui pourraient contribuer également, là, à la
5 transition énergétique.

6 Fait que bref, on est tous au fait, je
7 pense, qu'une modernisation de la Loi sur la régie
8 pourrait être réalisée dans les prochains mois. Ça
9 va amener assurément des changements à nos façons
10 de faire. Je suis convaincu, là, que ces
11 changements-là vont contribuer à l'objectif d'une
12 transition énergétique qui est ambitieuse, qui est
13 efficace puis qui est au meilleur coût pour la
14 société.

15 Mais cela dit, on ne peut pas, je pense,
16 attendre que toutes les modifications soient
17 apportées pour agir. On peut déjà agir, puis on l'a
18 démontré ensemble, là, dans le cadre de l'état
19 actuel de la loi pour mettre en place des
20 initiatives qui vont contribuer à nous positionner,
21 Énergir, sur une trajectoire éventuelle d'atteinte
22 de la carboneutralité, donc, encore une fois, je le
23 répète, dans l'intérêt de toute la société.

24 Ça m'amène là maintenant à vous entretenir
25 plus spécifiquement de la présente cause tarifaire

1 puis vous présenter ce qu'on peut déjà d'ailleurs
2 mettre en place sans attendre. Donc, vous avez été
3 à même je pense de constater que la transition
4 énergétique est au coeur de nos demandes dans le
5 cadre du dossier actuel. Il y a plusieurs éléments
6 de la cause tarifaire qui sont en lien avec la
7 transition, que ça soit directement ou
8 indirectement.

9 D'abord, lors de la phase 1 de la cause
10 tarifaire, on a proposé certaines modification aux
11 paramètres utilisés dans l'évaluation de la
12 rentabilité pour le raccordement des petites
13 bâtiments. L'idée, c'était vraiment d'être mieux
14 aligné avec le contexte de décarbonation prévue
15 dans le PEV du gouvernement. La Régie a d'ailleurs
16 approuvé ces changements-là dans sa décision rendue
17 en février, ce qu'on a beaucoup apprécié.

18 Et là, on souhaite poursuivre nos efforts,
19 effectivement, pour contracter des nouvelles
20 quantités de GNR. Fait qu'on a déposé au cours du
21 printemps et de l'été deux nouveaux contrats de
22 GSR. Puis ce que je trouve intéressant puis une
23 preuve que les choses avancent, bien depuis deux
24 mille dix-sept (2017), l'achat du GSR était
25 toujours traité dans le dossier générique 4008.

1 Mais maintenant, les dossiers concernant les
2 nouveaux contrats sont abordés dans le cadre de nos
3 activités plus courantes, notamment ici, dans la
4 cause tarifaire, puis je pense que ça montre
5 vraiment que l'acquisition de GSR, c'est désormais
6 au coeur même de notre stratégie
7 d'approvisionnement, c'est devenu quelque chose de
8 récurrent dans l'organisation.

9 Je profite de l'occasion, là, pour vous
10 mentionner que malgré le fait qu'on est très
11 contents, il y a un certain allègement
12 réglementaire qui a été approuvé par la Régie pour
13 l'achat de GNR. Je pense qu'il faut continuer, là,
14 à travailler ensemble, pour alléger encore plus le
15 processus, mettre en place, là, la latitude
16 nécessaire pour pouvoir continuer à saisir les
17 opportunités du marché, mais aussi déjà pouvoir
18 planifier les approvisionnements à plus, moyen et
19 long terme.

20 Maintenant, si on se concentre, là, sur ce
21 que vous allez examiner dans le cadre de la
22 présente audience, donc en Phase 2, bien on a
23 d'abord la proposition d'un nouveau programme
24 commercial, hein, qui a pour objectif de réduire
25 les émissions de GES en encourageant financièrement

1 la clientèle existante d'adhérer à la biénergie ou
2 de substituer une portion de sa consommation de gaz
3 traditionnel par du GSR. Ça fait qu'on appelle ce
4 programme-là « Le programme d'encouragement à la
5 décarbonation » ou le PED, là, pour les intimes.
6 Selon nous, c'est un programme qui s'inscrit en
7 pleine cohérence, là, justement avec les objectifs
8 de décarbonation du gouvernement du Québec.

9 Vous le savez, récemment, on a retiré
10 différentes offres financières qu'on proposait
11 depuis longtemps via nos programmes de PRC, PRRC,
12 afin de plus encourager, là, la consommation de gaz
13 naturel traditionnel. Comme je vous le disais, il y
14 a quelques minutes, notre objectif, ce n'est plus
15 de vendre le plus de gaz possible, c'est de guider
16 nos clients vers les meilleurs solutions, puis de
17 focuser sur la valeur, et le PED va justement
18 permettre d'augmenter la popularité, d'accroître la
19 pénétration de notre clientèle vers ces nouvelles
20 solutions-là qui vont permettre de décarboner le
21 réseau. Voilà.

22 On poursuit également nos efforts du côté
23 de l'efficacité énergétique. En deux mille dix-neuf
24 (2019), la Régie a rendu une décision, là, relative
25 au plan directeur, dans laquelle elle a approuvé

1 les programmes en efficacité énergétique des
2 Distributeurs jusqu'en deux mille vingt-trois
3 (2023). D'ailleurs ça me parait comme si c'était
4 hier. C'est incroyable comment ça va vite. Et, là,
5 cette année, donc, l'année deux mille vingt-quatre
6 (2024), c'est une année importante où Énergir, on
7 doit faire approuver nos programmes, nos budgets
8 pour les trois prochaines années. Vous savez à quel
9 point c'est important, l'efficacité énergétique. On
10 ne sera pas capable, comme société, d'atteindre la
11 carboneutralité, sans une réduction de notre
12 consommation d'énergie et comme on le dit souvent,
13 la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme
14 pas.

15 Par contre, on sait que ça ne sera pas
16 facile d'être aussi bons que par le passé. Il y a
17 plusieurs facteurs actuellement qui exercent une
18 pression à la baisse, là, sur les économies
19 d'énergie possibles, potentielles, mais, on veut
20 demeurer ambitieux, on veut continuer à en faire
21 plus et c'est pour ça, là, qu'on s'est dotés d'un
22 objectif, là, d'éviter l'émission de un million de
23 tonnes de GES supplémentaires grâce à nos
24 programmes d'efficacité énergétique à l'horizon
25 deux mille trente (2030).

1 Un autre des éléments qui est abordé dans
2 la Phase 2, toujours encore une fois en lien avec
3 la transition énergétique, c'est l'ajout d'une OMA
4 tarifaire pour les grands clients industriels qui
5 utilisent le gaz uniquement quelques jours par
6 année.

7 La décarbonation, c'est ça qui est
8 intéressant, ça amène des changements au niveau du
9 profil de demandes en gaz naturel qui est de plus
10 en plus utilisé en pointe, puis savez-vous quoi, on
11 est bien contents de ça puis on est très
12 confortables avec ça.

13 Par contre, c'est important de s'assurer
14 que nos clients qui conservent le gaz comme énergie
15 d'appoint paient leur juste part des coûts.

16 L'utilisation des infrastructures en
17 pointe, ça a une très forte valeur, mais il faut
18 aussi s'assurer que les clients qui font appel au
19 actifs gaziers, dans leur plan de décarbonation,
20 paient pour cette valeur-là.

21 Ça fait que c'est un premier changement
22 tarifaire, je vous dirais, qu'on amène en lien avec
23 la décarbonation. Il y en aura assurément d'autres
24 dans les prochaines années, pour s'assurer
25 justement qu'on maintienne la compétitivité de nos

1 tarifs à long terme et que ça fasse du sens dans un
2 contexte de réduction des volumes et de
3 décarbonation.

4 Un petit mot que je voulais faire, au
5 niveau de la Phase 3 qui s'en vient. Donc, en avril
6 dernier, on a annoncé, Énergir, notre intention
7 d'exiger que les nouveaux raccordements, dans les
8 marchés résidentiel, commercial, institutionnel,
9 soient cent pour cent (100 %) renouvelables.

10 Plus précisément, là, ce qu'on souhaite,
11 c'est que dès le printemps deux mille vingt-quatre
12 (2024), les nouveaux raccordements de ces marchés,
13 puissent être alimentés que par du gaz de sources
14 renouvelables, préférablement, comme je
15 l'expliquais tout à l'heure, en combinaison avec la
16 biénergie électricité-GNR.

17 Une preuve a été déposée le trente et un
18 (31) août dernier, fera sans doute, là, l'objet
19 d'une audience prochainement. C'est quand même un
20 message fort qu'on envoie dans le marché, puis je
21 le sais qu'il y en a plusieurs qui ont été surpris,
22 mais on est vraiment convaincu que c'est une
23 proposition qui est bonne dans l'intérêt public.
24 C'est une initiative qui était nécessaire pour
25 freiner la croissance des GES au niveau des

1 nouveaux branchements au gaz naturel traditionnel
2 dans le secteur du bâtiment. Puis ça... on est
3 convaincu que ça va nous permettre, nous,
4 d'atteindre nos cibles dans le bâtiment, mais
5 également les cibles qui étaient quand même
6 agressives au niveau du PEV. Ça fait qu'on aura
7 l'occasion, bien sûr, d'en parler davantage cet
8 automne.

9 Ça fait que vous le voyez, plusieurs sujets
10 encore une fois de cette cause en lien avec nos
11 efforts de décarbonation. Je pense que ce n'est
12 qu'un début. Il faut trouver d'autres projets. On
13 va arriver, c'est sûr, avec des nouvelles
14 initiatives dans les années à venir puis j'espère
15 que j'aurai la chance de pouvoir en discuter avec
16 vous.

17 Rapidement, là, au niveau des sujets... au
18 niveau d'autres sujets plus spécifiques à la cause,
19 bien le plan d'approvisionnement gazier demeure
20 bien sûr un sujet qui est... qui est fort
21 important. Notre équipe au niveau des appros
22 poursuit cette année leurs efforts afin de
23 s'assurer qu'on a les outils pour répondre à la
24 demande, particulièrement à la demande de pointe.
25 Puis surtout trouver la bonne combinaison d'outils

1 permettant d'optimiser les coûts
2 d'approvisionnement.

3 Je vous ai parlé un peu plus tôt de
4 l'inflation élevée. Bien on est conscient aussi que
5 plusieurs de nos clients, notamment les clients qui
6 sont peut-être plus vulnérables, sont affectés par
7 le contexte économique. Puis c'est pour ça qu'on
8 propose, là, de maintenir l'élargissement des
9 seuils d'admissibilité du programme CASS, qui avait
10 été demandé l'année dernière lors de la cause
11 tarifaire. On veut aider plus de clients à faire
12 face au contexte économique actuel qui est
13 incertain, puis dans lequel il y a encore beaucoup
14 d'inflation.

15 On propose également d'offrir cette année,
16 sous forme d'un projet pilote, du soutien financier
17 aux associations de consommateurs qui sont situées
18 sur le territoire d'Énergir afin qu'elles puissent
19 faire la promotion du CASS. On a constaté, là, lors
20 des demandes d'adhésion au programme, peut-être
21 qu'on n'atteignait pas le niveau qu'on souhaitait
22 puis on est convaincu qu'on serait capable d'aider
23 plus de familles. Donc, on a souhaité davantage
24 collaborer avec les organismes communautaires qui
25 sont en lien direct, là, avec cette clientèle un

1 peu plus vulnérable-là. Et ce qu'on veut, là, c'est
2 vraiment qu'ils nous aident dans tous nos efforts,
3 notamment communicationnels.

4 Juste en terminant, bien sûr on souhaite
5 poursuivre, là, nos efforts d'allégement
6 réglementaire. Je le mentionnais au début de mon
7 mot, si on veut contrôler nos coûts il faut miser
8 sur l'efficience, il faut s'assurer qu'on travaille
9 sur les bonnes choses. Je vous disais l'an passé :
10 parfois c'est des petites choses, là, qui peuvent
11 paraître anodines, mais une fois qu'on les
12 agrègent, qu'on les met de bout en bout bien ça
13 fait une grande différence. Puis c'est pour ça, là,
14 qu'on propose de modifier puis de simplifier
15 certaines pièces présentées au rapport annuel,
16 ainsi qu'à la cause. Ça fait que l'objectif, là,
17 c'est pas de donner moins d'information, mais c'est
18 vraiment de focuser sur l'information qui est
19 utile puis qui est pertinente pour vous, pour
20 prendre des bonnes décisions. Puis juste avec ces
21 changements-là on est convaincu, là, qu'on peut
22 aller chercher des économies de temps qui vont
23 permettre aux gens de travailler sur des éléments
24 qui ont beaucoup de valeur, là, pour notre
25 clientèle.

1 Ça fait que sur ce, je vous remercie
2 énormément de votre temps. C'est toujours un
3 plaisir, un privilège et je suis vraiment bien sûr
4 disponible, là, pour répondre à vos questions. Avec
5 plaisir.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Merci beaucoup, Monsieur Goyette, et vous me volez
8 les mots de la bouche, donc effectivement monsieur
9 Goyette est disponible pour répondre aux questions
10 des intervenants et de la Régie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Monsieur Goyette. Donc, l'ACIG avait annoncé
13 un contre-interrogatoire. Est-ce que, Maître Dubé,
14 vous êtes présent?

15 Me NICOLAS DUBÉ :

16 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Je n'aurai pas
17 de questions pour le panel numéro 1, merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Donc, nous passerons à l'AHQ-ARQ, Maître
20 Cadrin ou Maître Fauteux-Filion?

21 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

22 Q. **[2]** Oui, c'est Carolyne Fauteux-Filion qui... c'est
23 moi qui va... qui va être présente pour les cinq
24 prochains jours, en l'absence de maître Cadrin.
25 Donc, Monsieur Goyette, merci pour votre

1 présentation. On avait une petite, petite question
2 pour vous aujourd'hui.

3 R. Oui.

4 Q. **[3]** Dans votre mot de bienvenue vous avez parlé de
5 la biénergie. On a constaté en fait que les
6 conversions ne sont pas encore au rendez-vous, tel
7 que prévu par Hydro-Québec et Énergir. Pouvez-vous
8 élaborer sur cette situation et en êtes-vous
9 préoccupé?

10 R. Bien premièrement on en est pas préoccupé parce que
11 là on sent un certain momentum, là, qui revient. Ça
12 fait un peu plus d'un an seulement qu'on lancé en
13 fait cette nouvelle initiative-là, cette nouvelle
14 offre sur le marché-là. On l'a lancée dans un
15 contexte particulier, dans un contexte d'inflation.
16 Ou peut-être que les aides financières étaient...
17 n'ont pas suivi, n'ont pas été calibrées pour
18 vraiment favoriser une grande pénétration. Mais là
19 dans les derniers mois je vous dirais qu'on sent un
20 bon momentum. On est rendu à presque deux mille
21 (2000) clients, là, qui ont signé sur cette offre-
22 là, ça fait que c'est des bonnes nouvelles. Vous le
23 savez, on va lancer cet automne dans quelques...
24 dans quelques semaines, dans quelques mois toute
25 l'offre aussi au niveau commercial, au niveau

1 institutionnel. Ça fait qu'il y a quand même un
2 gros potentiel qu'on espère aller chercher au
3 niveau de la biénergie.

4 On travaille fort avec Hydro-Québec avec le
5 gouvernement pour revoir les aides financières,
6 pour avoir les cadres normatifs qui viennent
7 justement englober les différentes aides
8 financières. Puis je vous dirais, d'après moi, on
9 va avoir des belles surprises pour l'année qui s'en
10 vient. On est assez confiant de voir un
11 accroissement des ventes au niveau de la biénergie.

12 Q. **[4]** Parfait, je vous remercie beaucoup. Ça va être
13 tout pour nous.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Carolyne Fauteux-Filion. Donc,
16 bonjour, Maître Turmel...

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui, bonjour.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... pour la FCEI.

21 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Alors, bonjour Madame la Présidente, bonjour aux
23 régisseurs et aux panels. Alors, André Turmel pour
24 la FCEI.

25 Q. **[5]** Bonjour, Monsieur Goyette. Merci pour votre

1 focuser, encore une fois, où est ce que le gaz a
2 beaucoup de valeur. Le gaz offre énormément de
3 valeur au niveau du stockage saisonnier. Il y a
4 très peu d'alternatives actuellement, notamment des
5 alternatives décarbonées. Puis toute la littérature
6 que vous pouvez consulter, puis je suis convaincu,
7 Monsieur Turmel, que vous en consultez beaucoup,
8 parle de cet enjeu-là. Bien, nous, on pense qu'on
9 peut jouer un rôle très, très important à ce
10 niveau-là, puis fournir cette énergie-là en
11 périodes de pointe notamment à travers la
12 biénergie.

13 Mais quand tu fais de la biénergie, par
14 défaut, tu perds à peu près soixante-dix pour cent
15 (70 %) de tes volumes. Ça fait que c'est ça notre
16 stratégie. C'est de dire : On va perdre des
17 volumes, c'est bien correct. On va se concentrer
18 sur le vingt-cinq (25 %), trente pour cent (30 %)
19 des volumes qui restent au niveau du bâtiment. On
20 va le décarboner avec du GSR. Puis on sait qu'en
21 faisant ça, on est capable, d'une part, de
22 maintenir à long terme des revenus de distribution,
23 mais en plus on est capable d'offrir à la clientèle
24 une alternative de manière très majoritaire, je
25 vous dirais, et compétitive par rapport à une

1 alternative cent pour cent (100 %) électrique.

2 Et dans l'industriel, bien, là, ça va être
3 vraiment de focuser au niveau, comme je le disais,
4 des procédés qui sont plus difficiles à
5 électrifier. Ça pourrait prendre la forme de gaz
6 naturel renouvelable. Ça pourrait prendre aussi la
7 forme d'hydrogène. Mais là, encore là, c'est sûr
8 qu'il y a de l'incertitude à plus long terme. Mais
9 on s'attend quand même à avoir une baisse de nos
10 volumes.

11 L'idée, c'est de générer des revenus pour
12 maintenir la pérennité à long terme, mais avec des
13 volumes qui sont plus faibles.

14 Q. **[6]** O.K. Là, je parle... c'est clair, mais juste
15 sur la durée. Vous avez parlé de deux mille
16 cinquante (2050). Donc, l'objectif... Évidemment,
17 je ne veux pas vous demander de voir sur des
18 décennies, mais généralement ça ne se fera pas en
19 trois ans ce que vous dites?

20 R. Non.

21 Q. **[7]** Mais c'est sur le long terme? La vision, c'est
22 deux mille cinquante (2050) pour arriver au
23 cinquante (50 %), soixante-dix pour cent (70 %)
24 dans la perspective?

25 R. Exact.

1 Q. **[8]** O.K.

2 R. Exact.

3 Q. **[9]** Parfait. Dernière question, vous avez parlé
4 quand même, de manière intéressante, de la
5 consultation à laquelle plusieurs d'entre nous
6 avons participé, de ce qui est attendu à l'automne.

7 Évidemment, et vos avocats ont dû vous le
8 dire qu'évidemment, tout ça est intéressant mais
9 aux fins de l'audience, c'est seulement pour nous
10 informer, je comprends, là...

11 R. Exact.

12 Q. **[10]** ... de la perspective dans laquelle vous êtes.
13 Et vous, donc, ce que vous me dites : « Ce qui est
14 demandé, aujourd'hui, dans la Phase 2, vous avez
15 tout le cadre réglementaire nécessaire pour selon
16 vous...

17 R. Absolument.

18 Q. **[11]** ... obtenir ce que vous souhaitez?

19 R. Absolument. Bien, on trouvait ça intéressant, puis
20 notre mémoire est public. Bien, je trouvais ça
21 intéressant quand même de vous donner un peu une
22 orientation de ce qu'on a en tête...

23 Q. **[12]** Parfait.

24 R. ... pour le futur.

25 Q. **[13]** O.K. Je vous remercie.

1 R. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Maître Turmel. Pour le GRAME, Maître
4 Paquet.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Oui, bonjour. Bonjour, Madame la Présidente, Madame
7 et Messieurs les Régisseurs. Bonjour, Monsieur
8 Goyette.

9 MARC-ANDRÉ GOYETTE :

10 Bonjour.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Q. **[14]** Geneviève Paquet pour le GRAME. Bonjour. Oui,
13 je vous remercie également pour votre présentation.
14 J'aimerais ça aborder un point, en fait, que vous
15 n'aviez pas nécessairement abordé dans votre
16 présentation. C'est au niveau des orientations
17 d'Énergir quant à la production de GSR.

18 R. Oui.

19 Q. **[15]** Puis peut-être pour mettre en contexte, je
20 demanderais à monsieur le greffier d'afficher deux
21 pièces qui ont été déposées sous la cote
22 C-GRAME-0024 et C-GRAME-0032. Donc, la pièce
23 C-GRAME-0024, c'est un article du devoir, là, qui
24 s'intitule : « Énergir et le géant danois Nature
25 Energy produiront du gaz naturel renouvelable. »

1 C'est un article qui est daté du treize (13)
2 décembre deux mille vingt-deux (2022). On peut
3 peut-être attendre qu'il s'affiche à l'écran.

4 LE GREFFIER :

5 Oui, ça va prendre un petit peu de temps, je
6 voudrais juste avoir une confirmation de la cote,
7 s'il vous plaît.

8 Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 C-GRAME-0024.

10 LE GREFFIER :

11 Oui. Alors, je suis désolé, ça va prendre plus de
12 temps. Ça va arriver, mais ça va prendre plus de
13 temps. Vous l'aviez déposé à quel moment ce
14 document-là?

15 Me GENEVIÈVE PAQUET :

16 Ça a été déposé en juillet avec la preuve... une
17 annexe à un des rapports du GRAME...

18 LE GREFFIER :

19 Oui.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 ... donc, ça devrait être dans la section
22 « preuve ».

23 LE GREFFIER :

24 Oui, c'est parce que des chose ont été
25 réorganisées... Alors, pour le numéro de page, vous

1 voudriez quelle page pour le...

2 Me GENEVIÈVE PAQUET :

3 La première page.

4 LE GREFFIER :

5 O.K.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Oui, la première page, s'il vous plaît.

8 LE GREFFIER :

9 Là, oui. Parfait. Ça va arriver... Attendez un
10 instant. Oui. Oui. Il est là, là.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Merci. Peut-être pour prendre un peu d'avance, la
13 prochaine pièce, ça va être la pièce C-GRAME-0032.

14 LE GREFFIER :

15 D'accord.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Merci.

18 Q. **[16]** Donc, j'y vais avec ma première référence.

19 Dans le fond, ce sont les deux premiers
20 paragraphes, là, que... sur lesquels je voudrais
21 attirer votre attention où on indique que :

22 Énergir se lance dans la production de
23 gaz naturel renouvelable (GNR) en
24 devenant partenaire de Nature Energy,
25 géant danois de la biométhanisation

1 récemment racheté par Shell. L'entente
2 mènera à la construction de 10
3 méga-usines totalisant un
4 investissement d'un milliard de
5 dollars pour produire annuellement
6 jusqu'à 200 millions de mètres cubes
7 de GNR.

8 Et au deuxième paragraphe, on indique :

9 À elle seule, cette production devrait
10 fournir le tiers du GNR nécessaire à
11 Énergir pour respecter les normes
12 québécoises de 2030, indique Éric
13 Lachance, p.-d.g. de l'ancienne Gaz
14 Métro. Les projets permettraient de
15 réduire les émissions de CO d'un
16 maximum de 400 000 tonnes, selon
17 l'entreprise.

18 Maintenant, si on peut afficher la pièce
19 C-GRAME-0032, qui est en fait un communiqué de
20 presse, là, qu'on retrouve sur le site d'Énergir,
21 qui s'intitule : « Énergir Développement s'associe
22 à Nature Energy pour développer conjointement des
23 installations de biométhanisation au Québec. » Et
24 pour cette pièce-là, j'irais peut-être directement
25 à la page 2, Monsieur le Greffier. Merci. Donc, au

1 deuxième paragraphe, on indique :

2 En vertu de cette entente, Énergir et
3 Nature Energy s'engagent à élaborer et
4 à mettre en oeuvre conjointement
5 jusqu'à 10 projets au Québec, dans des
6 régions à forte densité agricole, qui
7 produiront jusqu'à 200 millions de
8 mètres cubes de GNR par année. Les
9 projets permettraient d'atteindre le
10 tiers de la cible de 2030 du Québec en
11 matière de GNR, ce qui réduirait les
12 émissions de CO2 d'un maximum de
13 400 000 tonnes, ce qui équivaut à
14 retirer de la circulation environ
15 100 000 voitures à essence.

16 Donc, je vous demanderais peut-être, Monsieur
17 Goyette, si c'était possible d'élaborer un peu sur
18 le partenariat, là, avec Nature Energy pour le
19 développement de ces usines, là, de
20 biomécanisation.

21 R. Je peux essayer de vous donner... je ne sais pas si
22 je vais pouvoir vous donner beaucoup plus
23 d'informations, là, que ce qui est public, mais
24 c'est un partenariat, en fait, dans le but,
25 effectivement, là, de développer des usines à

1 partir de lisier agricole, là, donc de production
2 de gaz de source renouvelable à partir de lisier
3 agricole. Nature Energy, c'est une entreprise, là,
4 danoise, en fait, qui a développé une belle
5 technologie, une belle expertise, possède plusieurs
6 usines en Europe de biométhanisation qui ont fait
7 leurs preuves. Et nous, on croit, effectivement,
8 beaucoup... en fait, on croit à un éventail de
9 projets au Québec, donc des plus petits projets,
10 mais on pense aussi que ça va nous prendre des
11 projets un peu plus importants si on veut atteindre
12 les cibles puis même dépasser ces cibles-là. Fait
13 que, vraiment, l'objectif du partenariat, c'est de
14 se concentrer, je vous dirais, dans des zones
15 agricoles au Québec dans lequel il y a beaucoup,
16 beaucoup de potentiel. Fait qu'on veut s'implanter
17 dans des zones pour lesquelles il y a trois à
18 quatre fois le plus d'intrants, là, de lisier qu'on
19 a vraiment de besoin dans nos projets avec Nature
20 pour continuer à laisser la place à des producteurs
21 locaux puis à vraiment la construction d'un
22 écosystème global de production d'énergie
23 renouvelable au Québec.

24 Et voilà. Et donc, là, on travaille
25 actuellement sur deux projets : un qui avance quand

1 même très, très bien, là, on espère pouvoir
2 officialiser une décision d'investissement dans les
3 prochaines semaines, et un autre aussi, là, qu'on
4 devrait pouvoir officialiser l'année prochaine;
5 mais là-dessus, là, je vais me garder un petit peu
6 de gêne, si ça ne vous dérange pas.

7 Q. [17] D'accord. Est-ce que vous avez quand même
8 peut-être une idée de l'horizon sur lequel la
9 construction des dix (10) usines, là, qui sont
10 prévues, sur laquelle ça va s'étendre, là?

11 R. Mais comme on a dit, là, t'sais, on vise jusqu'à
12 dix (10) usines d'ici, je pense, deux mille trente
13 (2030), deux mille trente et un (2031). On verra le
14 rythme auquel ça va aller. On n'a pas pris un gros
15 recul, mais c'est sûr que la firme a été achetée,
16 Nature, il a fallu se... bien sûr, se
17 repositionner, là, avec le nouvel actionnariat qui
18 supporte beaucoup, là, encore une fois, le
19 partenariat.

20 La première usine qu'on voit, on la voit,
21 je pense, fin deux mille vingt-quatre (2024), deux
22 mille vingt-cinq (2025)... début deux mille vingt-
23 cinq (2025), là, où on devrait annoncer, c'est
24 quand même public, là, on travaille... c'est à
25 Farnham. La deuxième devrait suivre également assez

1 rapidement. C'est quand même des usines, là, qui
2 amènent pas loin de un (1) BCF, là, de GNR, donc
3 qui devraient déjà avoir un impact important sur
4 les approvisionnements disponibles au Québec.

5 Q. **[18]** Et puis... Là, je ne sais pas si vous allez
6 être en mesure de répondre à la question, mais est-
7 ce que vous savez si le fait qu'Énergir soit
8 partenaire dans la construction de ces usines-là va
9 lui permettre de bénéficier d'un prix qui va être
10 plus compétitif au niveau du GSR?

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Mais, Maître Paquet... - excusez-moi, Monsieur
13 Goyette - ... je veux juste préciser une chose,
14 parce que je comprends que monsieur Goyette est en
15 mesure de donner un aperçu de tout ça au niveau de
16 la production, mais je tiens quand même à
17 mentionner qu'on parle, ici, d'Énergir
18 Développement, c'est de l'activité non réglementée,
19 c'est de l'ANR. On est ici en tant qu'Énergir SEC,
20 le Distributeur gazier dans la cause tarifaire
21 d'Énergir.

22 #Donc, il y a un aperçu... Maître Paquet,
23 monsieur Goyette a été en mesure de vous répondre à
24 vos questions, mais quand on tombe dans le détail,
25 tout ça, je tiens quand même à mentionner qu'on est

1 dans une autre patte, là, du Groupe Énergir qui
2 n'est pas soumis en ce moment, là, à... ni à la
3 juridiction de la Régie... là, je le dis avec
4 beaucoup de respect, mais c'est un autre secteur
5 d'activité du Groupe, là, que ce qui est en ce
6 moment l'objet de la présente audience.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui, je vous remercie pour la précision, Maître
9 Locas. Effectivement, là, on constate dans les
10 pièces qui ont été déposées que c'est une société
11 affiliée d'Énergir, là, qui... en fait, qui a le
12 partenariat avec Nature Energy. Mais considérant
13 quand même que c'est une société affiliée, là,
14 d'Énergir, c'était simplement pour prendre le
15 pouls, pour savoir si au niveau des
16 approvisionnements d'Énergir, là, est-ce qu'il y
17 aurait un impact, là, sur le prix ou non?

18 R. Bien, comme... Oui, bien...

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Oui, non, mais si monsieur Goyette veut répondre,
21 en a une idée, je vais le laisser aller, mais je
22 tiens aussi à préciser que le panel qui suit, qui
23 est le Panel 2, est le panel « Approvisionnement
24 gazier », là. Je ne veux pas supposer de la
25 capacité nécessairement des témoins qui suivent à

1 répondre à toutes les questions, mais il y a un
2 panel spécifique sur la question des
3 approvisionnements, donc...

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Oui.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Mais, Monsieur Goyette, si vous avez un semblant de
8 réponse ou sur la base...

9 R. Mais je vais être prudent dans ma réponse : on a
10 quand même un Code de conduite, là, qu'on suit de
11 façon très rigoureuse chez Énergir, là, puis il y a
12 des gens, justement du panel, qui travaillent au
13 niveau des approvisionnements qui ne sont pas du
14 tout au courant de ce qui se passe au niveau de
15 certaines données, notamment les données de coût au
16 niveau du développement, fait que... Mais c'est sûr
17 que si on a une entreprise qui se lance dans des
18 projets comme ça, c'est qu'ils pensent qu'ils ont
19 un marché potentiel puis qu'ils peuvent arriver à
20 un prix qui est intéressant dans le marché, mais je
21 ne pourrai pas aller plus loin que ça dans ma
22 réponse, vous comprendrez.

23 Q. [19] Oui, oui, je comprends. Merci. Puis peut-être,
24 dans le fond, une dernière question en lien avec
25 les documents qu'on a présentés. Où en fait,

1 t'sais, on cite monsieur Éric Lachance qui indique
2 que la production qui découle de l'entente devrait
3 fournir le tiers du GNR qui va être nécessaire en
4 deux mille trente (2030). Donc, dans le communiqué
5 de presse d'Énergir également, on fait référence à
6 cela. Est-ce que vous pouvez confirmer qu'Énergir
7 prévoit effectivement utiliser le GNR qui va être
8 produit par ses nouvelles usines pour lui permettre
9 de respecter le tiers de la cible de livraison de
10 GNR qui est à dix pour cent (10 %) en deux mille
11 trente (2030)?

12 R. On espère pouvoir compter effectivement sur cet
13 approvisionnement-là, ça, c'est certain.
14 Maintenant, on va suivre les processus rigoureux
15 qu'on suit habituellement pour les
16 approvisionnements comme une entreprise réglementée
17 qui veut s'assurer d'avoir les meilleurs
18 approvisionnements au meilleur prix. Mais ça serait
19 une bonne nouvelle pour le Québec effectivement si
20 ça pourrait s'ajuster à l'offre qui est
21 actuellement disponible.

22 Q. [20] Donc, je vous remercie beaucoup. Ça va
23 compléter pour mes questions. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Paquet. Pour le ROÉÉ, maître Gertler

1 ou maître Veilleux. On ne vous entend pas.

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Là, vous m'entendez?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Merci. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et
8 Madame les régisseurs, et aux collègues.

9 Q. **[21]** Et bonjour, Monsieur Goyette.

10 R. Bonjour

11 Q. **[22]** Merci pour votre présentation très fluide, et
12 non pas trop gazeuse peut-être! J'ai juste quelques
13 questions. D'abord, puis vous me corrigerez si...
14 Évidemment, on n'a pas le bénéfice d'une
15 présentation écrite. Alors, si je me trompe sur...
16 Je ne veux pas vous faire violence. Vous parlez du
17 contexte d'affaires, puis votre visée au niveau du
18 GSR comme la -si je peux m'exprimer ainsi- la
19 solution pour des usages difficilement
20 électrifiables. C'est bien cela?

21 R. Oui. Notamment, on voit effectivement un potentiel
22 intéressant pour le GSR à ce niveau-là,
23 particulièrement dans le secteur industriel.

24 Q. **[23]** Et dans ce contexte-là, parce que vous n'êtes
25 pas sans le savoir, mes clients ont beaucoup mis

1 l'emphase sur le stockage thermique comme étant une
2 solution plus intéressante pour gérer la demande en
3 puissance par rapport au chauffage des bâtiments.
4 Et je me demande, dans le contexte de votre visée
5 de l'utilisation du GSR pour électrifier les usages
6 difficilement ou impossibles à électrifier, quelle
7 est la compatibilité entre cette visée-là et votre
8 insistance sur la biénergie plutôt que sur d'autres
9 méthodes pour arriver à alimenter les maisons et
10 les autres bâtiments pour fins de chauffage?
11 Évidemment, biénergie pour l'instant, au gaz
12 naturel, gaz naturel fossile et si possible au gaz
13 naturel renouvelable, mais toujours avec la
14 combustion puis l'émission de CO₂? J'aimerais juste
15 comprendre.

16 R. Oui. Je vais essayer de clarifier mon propos. C'est
17 vraiment... Notre stratégie au niveau du GSR, on le
18 voit à deux endroits. Là, c'est ça qu'il faut
19 comprendre. C'est deux choses différentes.

20 Donc, au niveau industriel, il y a des
21 clients actuellement, puis on est en discussion
22 avec beaucoup de ces clients-là qui utilisent le
23 gaz naturel comme un intrant de production. Ils
24 vont prendre du gaz. Par exemple, ils vont faire
25 des procédés de SMR, ils vont créer de l'hydrogène,

1 et caetera. D'autres vont l'utiliser pour des
2 procédés qui nécessitent des très, très hautes
3 températures pour lesquelles, comme je le dis, il
4 n'y a pas vraiment d'alternatives. Ça fait que, ça,
5 c'est une visée du GSR. Donc, c'est vraiment le
6 marché industriel ici.

7 Maintenant l'autre visée au niveau du GSR
8 c'est dans les bâtiments pour décarboner
9 effectivement la pointe, comme outil qui
10 s'apparente dans le fond à un outil essentiellement
11 de stockage saisonnier. Puis je vous l'ai déjà dit
12 puis je vais le redire, je pense que des mesures de
13 gestion de fine pointe ou des mesures comme des
14 accumulateurs thermiques, des mesures comme la GDP
15 d'Hydro-Québec, des mesures comme les batteries
16 sont intéressantes. Elles devraient faire partie
17 effectivement du porte-folio, la réalité étant que
18 ces mesures-là essentiellement ce qu'elles font
19 c'est qu'elles déplacent la pointe et permettent de
20 prendre une pointe horaire d'une journée puis de
21 lisser en fait justement la demande journalière.
22 Donc, on va stocker de l'énergie avant la pointe du
23 matin, on va l'utiliser lorsque la pointe arrive.
24 On va restocker l'énergie avant la pointe du soir,
25 etc. Et là ce que ça fournit au système ou à

1 l'écosystème énergétique c'est peut-être cinquante
2 (50 h), cent (100 h), maximum cent cinquante heures
3 (150 h). La biénergie permet de fournir de quatre
4 cent (400 h) à jusqu'à neuf cents (900 h), même à
5 mille heures (1000 h) d'énergie par hiver. Donc, on
6 pense que c'est des mesures qui sont
7 complémentaires puis clairement, si on regarde les
8 IC, là, donc les intensités de carbone qui sont...
9 qui sont calculées par le CIREQ, par différentes
10 organisations ont quand même des intensités carbone
11 qui se rapprochent... même qui sont des fois
12 avantageuses par rapport aux autres solutions
13 considérées carbo-neutres. Et donc, voilà pourquoi
14 on croit qu'on... on a ici je pense vraiment un
15 beau rôle à jouer au niveau du stockage saisonnier,
16 en complément à d'autres mesures.

17 Q. **[24]** Madame la Présidente, vous me permettez juste
18 un petit instant parce qu'on a une panne de... de
19 climatisation, alors je ne suis pas à mon bureau,
20 je ne suis pas avec mon analyste. Un instant s'il
21 vous plaît.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 D'accord.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Q. **[25]** O.K. Je suis de retour. Alors je ne me suis

1 pas... je pense que je ne me suis pas identifié. En
2 tout cas, c'est Franklin Gertler pour le ROEÉ, en
3 cas de doute. Maintenant, Monsieur Goyette, vous
4 êtes je pense au courant que dans la décision D-
5 2023-018 la Régie a approuvé dans notre même
6 dossier, Phase 1, à compter du premier (1er) mars
7 deux mille vingt-trois (2023) la réduction de
8 quarante (40) à vingt (20) ans, la période
9 considérée pour la projection de la rentabilité des
10 projets, l'extension de réseau pour les marchés
11 résidentiel, commercial et institutionnel. Ça,
12 c'est juste pour les fins des notes sténo, c'est au
13 paragraphe 50. Ça, vous êtes au courant de ça?

14 R. Oui, je suis au courant.

15 Q. **[26]** Oui. O.K. Maintenant au paragraphe 49 de la
16 même décision la Régie dit, puis là je cite :

17 La Régie juge, à cette étape-ci,

18 Puis je mets l'emphase là-dessus.

19 que la projection des volumes et des
20 revenus pour les Marchés visés
21 proposée par Énergir est raisonnable.
22 Elle est ainsi d'avis qu'il est
23 prudent d'appliquer immédiatement des
24 modifications à la Méthode qui
25 permettront de mitiger le risque que

1 posent les nouveaux projets
2 d'extension de réseau des petits
3 bâtiments au [gaz naturel] GNT [gaz
4 naturel traditionnel]. Pour les autres
5 marchés,

6 Puis encore, je souligne ces mots-là.

7 Pour les autres marchés, la Régie
8 considère que les paramètres actuels
9 de la méthode d'évaluation de la
10 rentabilité des projets d'extension de
11 réseau permettent, pour le moment,

12 « Pour le moment », je mets l'emphase.

13 de refléter des prévisions
14 raisonnables sur un horizon de 40 ans.

15 Maintenant au mois de juin, je pense que c'est le
16 quinze (15) juin de cette année, la Commission ou
17 la Régie de l'énergie du Canada a publié son
18 rapport et sa décision sur l'examen quinquennal des
19 coûts estimatifs de l'Association de l'exploitation
20 et des mécanismes de prélèvement de la mise de côté
21 des fonds de deux mille vingt et un (2021). Ça, on
22 a déposé des extraits au... sous la cote C-ROÉÉ-
23 039. Et dans notre lettre de dépôt qui l'a
24 accompagné, il y a également le lien, c'est notre
25 lettre qui est le C-ROÉÉ-0032. On a fourni le lien

1 vers cette décision-là. Mais dans son rapport,
2 le... essentiellement qu'est-ce qu'on a fait c'est
3 qu'on a ramené de quarante (40) à trente-deux (32)
4 ans la période sur laquelle on devait prévoir la
5 mise de côté des fonds suffisants pour la cessation
6 définitive de l'exploitation des gazoducs ou des
7 pipelines. Alors, on mentionnait, notamment... Puis
8 là, je suis dans la pièce C-ROEE-0039. On mentionne
9 ce qui suit :

10 La Commission n'est pas convaincue
11 qu'une date limite de cessation
12 d'exploitation définitive de quarante
13 (40) ans soit appropriée pour le
14 moment. Elle juge que dans les
15 circonstances actuelles, il est
16 impérieux d'imposer une période
17 maximale plus courte. La Commission
18 est d'avis qu'une période maximale de
19 quarante (40) ans entraînerait un
20 risque élevé que le devancement
21 radical de la date limite de cessation
22 d'exploitation définitive soit
23 nécessaire plus tard.

24 Et là, on continue sur la même page. Elle dit :

25 La Commission est d'accord[...]

1 Puis je suis au dernier paragraphe de la page :
2 [...] avec les peuples autochtones que
3 les objectifs de carboneutralité du
4 gouvernement du Canada et les étapes
5 pour y parvenir pourraient avoir une
6 incidence sur la durée de vie utile
7 des réseaux pipeliniers et estime
8 prudent de veiller à la disponibilité
9 des fonds pour en cesser
10 l'exploitation plus tôt que dans
11 quarante (40) ans.

12 Et là, en fin de page 70, on mentionne :
13 Même si, selon les indicateurs, on
14 peut supposer que la transition
15 énergétique fera en sorte que les
16 cessations d'exploitation surviennent
17 plus tôt que dans quarante (40) ans,
18 beaucoup d'incertitude demeure quant
19 aux effets ultimes sur la demande de
20 services de transport par pipeline.

21 Ça, on l'admet.

22 La Commission est également d'accord
23 avec les observations selon lesquelles
24 la transition [...]

25 Là, je suis à la page 71 :

1 [...] pourrait offrir des possibilités
2 aux pipelines existants (pour le
3 transport d'autres produits, par
4 exemple), bien qu'elle juge que ces
5 possibilités sont incertaines et
6 qu'elles sont liées à l'incertitude
7 générale à long terme entourant
8 l'énergie.

9 Alors, maintenant c'est là que la Régie canadienne
10 décide, à la page 71, premier paragraphe plein vers
11 le haut de la page :

12 Dans l'ensemble, la Commission conclut
13 qu'une date limite de cessation
14 d'exploitation définitive survenant
15 dans environ trente-deux (32) ans, ou
16 plus précisément le trente et un (31)
17 décembre deux mille cinquante-quatre
18 (2054), assure un juste équilibre
19 entre les avantages associés à la
20 sécurité du prélèvement de fonds et de
21 leur mise de côté dans une fiducie et
22 l'iniquité intergénérationnelle qui
23 pourrait découler du prélèvement de
24 fonds sur une période trop courte.

25 Et c'est là, dans ce contexte-là, qu'on décide que

1 la période va être de trente-deux (32) ans.

2 Alors, je voulais juste avoir un peu votre
3 réaction. Et j'imagine que vous allez dire que ce
4 n'est pas dans vos intentions de disparaître. Ça,
5 on l'a bien compris. Mais j'aimerais comprendre
6 quelle est l'approche prudente pour la Régie face à
7 une décision comme celle-là qui prévoit que
8 l'activité va cesser. Est-ce que vous pensez que ça
9 va affecter l'approche que la Régie de l'énergie du
10 Québec doit prendre par rapport à Énergir?

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Bien, Madame la Présidente, j'attendais la question
13 avant de prendre la parole ici, là. Je veux juste
14 vous mettre les choses dans le contexte. Puis je
15 parle de connaissance, là, pour avoir participé au
16 dossier dont maître Gertler a mentionné pour les
17 fins de notre filiale Corporation Champion
18 Pipeline. On est dans un contexte, là, de la Régie
19 de l'énergie du Canada sur les coûts d'abandon.
20 C'est un examen quinquennal que la Régie de
21 l'énergie du Canada fait pour pouvoir être en
22 mesure que chacune des sociétés pipelinières, parce
23 que c'est comme ça que la REC les appelle, des
24 sociétés de transport, là, et non pas de
25 distribution de gaz naturel mais de transport, là,

1 interprovincial, pour la plupart, vont mettre de
2 côté des sommes d'argent en vue d'une hypothétique
3 fin des activités. On est complètement dans un
4 autre contexte, d'autres installations avec
5 complètement une autre fin en soi.

6 Je comprends qu'on tente ici de faire un
7 lien avec un dossier autre qui a été... avec un
8 rapport, là, ce n'est pas tant une décision, mais
9 plutôt un rapport qui a été rendu par la Régie de
10 l'énergie du Canada, là, pour pouvoir calculer ces
11 coûts d'abandon sur les cinq prochaines années,
12 mais c'est complètement une autre réalité.

13 Donc, je demanderais peut-être à mon
14 confrère de reformuler, là, on faisait un lien au
15 début avec la Phase 1, là, je peux comprendre la
16 question de la rentabilité, on reste dans la clause
17 tarifaire d'Énergir deux mille vingt-trois/deux
18 mille vingt-quatre (2023-2024), c'est une chose.
19 Ceci étant dit, dans la Phase 2, il n'y a aucune
20 proposition d'Énergir pour revoir une fois de plus
21 la méthodologie, là, ça a été fait au printemps.
22 Donc, non seulement ce n'est pas sur la table dans
23 la Phase 2, mais en plus on fait des liens avec un
24 dossier sur les coûts d'abandon qui n'a aucun lien
25 avec la réalité qui est propre à Énergir s.e.c.

1 Donc, je en sais pas trop si mon confrère
2 est en mesure de reformuler pour voir vraiment
3 l'essence même de ce qu'il tente de rechercher là,
4 mais si on tente de faire l'adéquation entre les
5 deux, la prémisse même de la question est erronée
6 ici, là. Je suis... je le dis avec beaucoup de
7 respect, là. Puis du moment où l'objectif ici,
8 c'est de faire en sorte d'éclairer la Régie, je ne
9 pense pas que ça viendrait justement remplir cet
10 objectif-là si on part de cette prémisse-là comme
11 on vient de la présenter, là.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Je ne sais pas, si je comprends bien mon confrère,
14 Madame la Présidente, ne formule pas une objection
15 formelle et je suis...

16 Me VINCENT LOCAS :

17 Une reformulation, Maître Gertler, elle est là
18 l'essence de même de mon intervention.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Oui. Bon. Mais moi, ma question, c'était
21 essentiellement dans la mesure où monsieur Goyette
22 témoigne sur la confiance qu'Énergir possède par
23 rapport à l'avenir de ses activités, je lui demande
24 si une décision de nature de celle qui a été rendue
25 par la Régie au niveau canadien devrait donner à la

1 Régie de l'énergie du Québec un certain doute par
2 rapport à l'affirmation ou ses affirmations
3 concernant les perspectives d'avenir de la filière
4 gazier.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Encore une fois, je ne veux pas présumer de la
7 connaissance de monsieur Goyette sur un dossier de
8 la Régie de l'énergie du Canada, là, bien pointue
9 sur un point, mais je suis sûr que monsieur Goyette
10 est en mesure de parler de l'avenir d'Énergir de
11 manière générale.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Merci.

14 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE

15 R. Oui, puis je vais être honnête avec vous, je ne
16 l'ai pas... je ne l'ai pas lu ce rapport-là, mais
17 je comprends, à la lumière ce qui a été cité, que
18 c'est un contexte complètement différent, sur des
19 coûts d'abandon, qui est donc un enjeu complètement
20 différent que de l'amortissement des actifs, qui
21 touche les réseaux de transport, qui n'est pas du
22 tout ici un réseau de distribution.

23 Puis c'est certain que je vais... je pense
24 que la Régie a un bon jugement puis n'a pas besoin
25 de mon avis par rapport à ça. Nous, ce qui est

1 important, c'est qu'encore une fois, puis ça on est
2 vraiment convaincu qu'on est capable de jouer un
3 rôle dans la transition énergétique, avec beaucoup
4 moins de volume, absolument, en se concentrant sur
5 les endroits où est-ce que ça a de la valeur, puis
6 on est convaincu qu'en se concentrant sur ces
7 marchés-là puis en amenant nos clients vers ces
8 solutions de décarbonation là, on va avoir une
9 pérennité à long terme qui ne nécessite pas, là,
10 d'autres changements dans nos règles ou, par
11 exemple, de rentabilité.

12 Q. [27] O.K. Merci, Monsieur Goyette. - Je pense, ça
13 fait le tour de mes questions, Madame la
14 Présidente. Merci de m'avoir accordé ce temps-là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Maître Gertler. Donc, pour le RTIÉÉ, Maître
17 Neuman? Bonjour, Monsieur Neuman.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Neuman.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui, maître Neuman. Oui. Alors, bonjour, Madame la
24 Présidente. Bonjour, Madame, Messieurs les
25 Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIÉÉ, qui

1 regroupe l'Association québécois de lutte contre la
2 pollution atmosphérique, l'AQLPA, la Stratégie
3 énergétique, le Groupe d'initiatives et de
4 recherches appliquées au milieu, GIRAM, et Énergie
5 solaire Québec.

6 Q. **[28]** Alors, bonjour, Monsieur Goyette.

7 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

8 R. Bonjour.

9 Q. **[29]** D'abord, nous avons très fortement apprécié
10 votre présentation. Nous appuyons fortement la
11 vision à long terme et le nouveau modèle d'affaires
12 dont vous nous avez fait part et qu'Énergir exprime
13 déjà depuis quelques années, notamment par la voie
14 de monsieur le président, Éric Lachance. Et cette
15 stratégie, donc les points que nous retenons, c'est
16 qu'Énergir dorénavant n'entrevoit pas
17 nécessairement une croissance des volumes, mais
18 prévoit même une décroissance de cinquante (50 %) à
19 soixante pour cent (60 %) d'ici deux mille
20 cinquante (2050), mais elle souhaite se concentrer
21 sur la réponse à la demande de pointe et au
22 stockage saisonnier sur le GSR, pour décarboner, et
23 sur l'assurance de la résilience de... assurer la
24 résilience des installations. Donc, nous appuyons
25 tellement cette version que, dans notre preuve,

1 nous avons même invité Énergir à la refléter
2 davantage dans sa propre preuve de la présente
3 cause tarifaire. Donc, je vous amène à ma question.

4 Donc, vous entrevoyez à terme une
5 décroissance des ventes de cinquante (50 %) à
6 soixante pour cent (60 %) d'ici deux mille
7 cinquante (2050). Nous avons une certaine
8 préoccupation parce que nous ne percevons pas
9 encore cette prévision de décroissance dans les
10 pièces qui sont au dossier. Au contraire, pour les
11 prochaines années, ce qui est encore prévu, c'est
12 une continuation de la croissance des ventes. Donc,
13 nous ne sommes pas encore dans le nouveau modèle,
14 le nouveau paradigme où les ventes vont commencer à
15 décroître et où ça se reflétera dans les pièces et
16 où il y aura des... ça aura des effets, il y aura
17 des décisions à prendre par rapport à cela.

18 D'abord, est-ce que vous pouvez indiquer votre
19 vision? Quand est-ce que vous envisagiez que cette
20 décroissance commencera à se manifester?

21 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

22 R. Je n'ai pas les pièces devant moi, Monsieur Neuman,
23 mais j'ai... je suis pas mal certain
24 qu'effectivement, on prévoit déjà une certaine
25 baisse des volumes dans le... pour ce qu'on appelle

1 le PMD, là - le petit, moyen débit - qui est
2 essentiellement en grande partie de la clientèle du
3 bâtiment, et ça, ça fait effectivement partie.
4 Donc, on pense déjà qu'il va commencer à avoir une
5 réduction dans les prochaines années dans ce
6 marché-là, une réduction qui va s'accompagner
7 justement de la pénétration toujours plus
8 importante de la biénergie.

9 Comme je l'ai expliqué, la biénergie, quand
10 tu lances une nouvelle offre dans le marché, il
11 faut attendre, effectivement, un certain temps.
12 Mais là, on sent un peu plus de momentum puis ce
13 qu'on pense, c'est que ça va suivre un peu une
14 courbe de « hockey stick » en bon québécois, donc
15 c'est-à-dire que ça va s'accélérer à moyen terme.
16 Donc, on devrait voir, là, quand même une
17 décroissance des volumes, là, dans les prochaines
18 années au niveau du bâtiment.

19 L'industriel, c'est un petit peu plus
20 compliqué, honnêtement, à prévoir parce qu'encore
21 une fois, il y a moins d'alternatives de
22 décarbonation qui sont actuellement disponibles :
23 il y a encore de l'incertitude au niveau de, par
24 exemple, l'hydrogène, le rôle qu'il pourrait jouer;
25 il y a encore de l'incertitude au niveau de la

1 capture de carbone, par exemple, je sais que
2 certaines industries peuvent regarder ça, et
3 caetera. Fait que c'est un peu plus difficile.
4 Nous, par contre, ce qu'on dit au niveau
5 industriel, c'est que ce qui est important, c'est
6 lorsqu'il y a un développement industriel qui se
7 fait au Québec, il faut qu'on se parle, donc avec
8 le gouvernement, avec Hydro-Québec, il faut qu'on
9 voit comment on peut compléter, comment on peut
10 optimiser l'utilisation de nos réseaux, comme vous
11 l'avez bien dit, pour assurer une résilience, mais
12 également pour voir comment on peut décarboner, en
13 fait, ces clients-là, le plus possible en
14 maintenant leur compétitivité puis l'apport qu'il
15 amène, par exemple, lorsqu'on parle de la filière
16 de batterie, il amène quand même un apport
17 important dans l'écosystème de décarbonation
18 globale. Fait que c'est un petit peu plus dur, on
19 pense que ça va peut-être être plus à partir des
20 années, je vous dirais, deux mille trente (2030),
21 là, qu'on va sentir un momentum de décarbonation au
22 niveau de l'industrie, mais ça ne veut pas dire que
23 s'il n'y a pas des projets, on ne va pas vouloir
24 travailler, là, très fort justement pour réduire le
25 plus possible l'empreinte carbone puis ça ne veut

1 pas dire qu'on ne travaille pas déjà très fort, je
2 vous dirais, avec notre équipe de vente pour
3 essayer de faire pénétrer le plus possible déjà le
4 GSR auprès de notre clientèle industrielle. Déjà,
5 cette année, on est quand même rendu, là, à... de
6 mémoire, à peu près quarante-cinq millions mètres
7 cubes (45 M/m³), là, de GSR qui ont été vendus.
8 Donc, on fait... on avance, on veut aller plus
9 vite, on veut développer dans les prochaines années
10 aussi des nouvelles stratégies, j'en ai parlé un
11 petit peu, puis ça fait partie un peu du cadre, là,
12 de la modernisation de la Loi. On aimerait être
13 capable d'avoir un petit peu plus de contrôle sur
14 les tarifs, sur des programmes commerciaux qui nous
15 permettraient d'encore une fois créer des
16 incitatifs plus intéressants pour les clients
17 industriels notamment, pour que ça aille encore
18 plus rapidement.

19 Q. [30] Nous vous suivons là-dessus et d'ailleurs,
20 nous-mêmes, nous avons remarqué qu'on pourrait
21 dorénavant segmenter, classer le marché d'Énergir
22 en deux catégories. D'une part, le marché qu'on
23 pourrait appeler aisément biénergisable et le
24 marché qui l'est moins que comme vous l'avez
25 mentionné.

1 Mais une fois que la décroissance globale
2 des ventes commencera à se manifester, vous nous
3 indiquez que oui, la rentabilité de l'entreprise
4 sera là, les revenus seront là et j'ai vu que c'est
5 mentionné de façon enthousiaste, dans différents
6 documents corporatifs sur le sujet, mais on se
7 demande comment est-ce qu'Énergir pourra continuer
8 d'avoir une rentabilité de la partie réglementée de
9 ses activités, s'il y a une baisse des ventes qui
10 atteindrait, d'ici quelques années, cinquante (50)
11 à soixante pour cent (60 %). Est-ce que vous
12 envisagez des baisses de coûts drastiques dans les
13 dépenses de l'entreprise, pour atteindre cet
14 objectif ou est-ce que les ventes au secteur
15 industriel, au secteur peu électrifiable, est-ce
16 que vous envisagez que ces ventes seront tellement
17 importantes qu'elle vont compenser cette perte de
18 revenus globale de cinquante (50) à soixante pour
19 cent (60 %). Comment est-ce que vous entrevoyez...

20 R. Oui.

21 Q. **[31]** ... le maintien de la rentabilité?

22 R. En fait, ce qu'il faut savoir, c'est plus la
23 décarbonation va avancer, bien vous le savez, la
24 décarbonation, ça a un coût, donc, ça va mettre de
25 la pression sur les tarifs du Distributeur

1 électrique, ça va mettre, ça a un coût, la
2 décarbonation.

3 Nous, ce qu'on dit, c'est : tant et aussi
4 longtemps qu'on a des mesures qui sont
5 socialement dans le fond rentables puis
6 intéressantes dans l'écosystème, on va avoir de la
7 valeur.

8 Maintenant, comment cette valeur-là va se
9 refléter dans les tarifs? C'est sûr qu'il va y
10 avoir des ajustements en cours de route dans les
11 années, mais la biénergie est quand même un bon
12 exemple. Donc, malgré une baisse de soixante-dix
13 pour cent (70 %) de nos volumes, quand un client
14 passe à la biénergie, on maintient quand même une
15 proportion très importante de nos revenus de
16 distribution. Pourquoi? Parce qu'il y a une
17 reconnaissance de la valeur qui est donnée, puis on
18 pense que cette reconnaissance-là va même augmenter
19 à travers le temps, parce que ça va prendre encore
20 plus de valeur, plus on va décarboner dans le
21 futur.

22 Bien ça, c'est quand même un exemple très
23 très concret et l'autre chose qui m'amène beaucoup
24 de confiance par rapport à ça, je vous dirais,
25 Monsieur Neuman, c'est qu'on est capables, puis ça,

1 on l'oublie souvent, d'offrir aux clients, ça fait
2 que ce n'est pas seulement d'un point de vue
3 sociétal, mais on est capable d'offrir aux
4 clientèles, à travers la biénergie, biénergie
5 électricité-GSR, une facture annuelle qui est
6 compétitive. Donc, c'est une facture décarbonée qui
7 est compétitive.

8 Ça fait que ça aussi, on pense que c'est
9 très très intéressant, puis ou, au niveau
10 industriel, on devrait être en mesure,
11 effectivement, dans un futur, t'sais de maintenir
12 quand même des ventes qui sont importantes. On a
13 beaucoup de discussions avec nos clients
14 industriels qui croient aux GSR, qui croient dans
15 un potentiel développement aussi de l'hydrogène qui
16 pourrait survenir un peu plus tard puis dans lequel
17 on pourrait jouer un rôle. Est-ce que ça va être un
18 rôle réglementé ou pas, on pourrait avoir la
19 discussion un peu plus tard par rapport à ça, mais
20 encore une fois, tant et aussi longtemps
21 qu'Énergir, on est en mesure de demeurer pertinents
22 puis d'offrir des solutions qui sont moins chères
23 socialement que d'autres solutions, bien je pense
24 que notre avenir est assuré.

25 Est-ce que ça va venir avec certains

1 ajustements au niveau de notre structure de coûts?
2 Sûrement, sûrement. Ça fait déjà un peu partie, on
3 a un bon plan de match financier, on a quand même
4 je vous dirais presque trois cents (300) retraits
5 d'ici deux mille trente (2030), puis on table un
6 peu là-dessus pour raffiner nos structures, et
7 cetera, mais on ne pense pas à l'heure actuelle,
8 puis on verra comment que les choses, qu'on va
9 avoir besoin d'ajustements très drastiques, parce
10 qu'on pense vraiment avoir mis le doigt sur
11 certains usages, certains segments de marché qui
12 vont avoir énormément de valeur, plus la
13 décarbonation va s'accélérer.

14 Q. [32] Puisque les secteurs de marché du gaz naturel
15 acquerront de plus en plus de valeur, comme vous
16 l'indiquez avec justesse, pour le service de pointe
17 qui sera offert, est-ce que dans ce cas, vous
18 envisagez qu'il pourrait y avoir une hausse
19 drastique des tarifs pour refléter cette plus
20 grande valeur? À l'horizon qui...

21 R. Il pourrait y avoir des... des hausses de... en
22 fait, il pourrait y avoir des ajustements
23 tarifaires, ça fait que ça pourrait être par
24 exemple... l'exemple encore une fois de la
25 biénergie, puis là je m'excuse de la nommer, mais

1 c'est concret je pense pour tout le monde, est un
2 exemple intéressant, c'est-à-dire que... puis là je
3 ne veux pas parler pour le distributeur électrique,
4 mais le distributeur électrique, lui, voit une
5 valeur effectivement d'éviter des... je dirais des
6 volumes ou des besoins supplémentaires au niveau de
7 la pointe, est prêt quand même à donner un rabais
8 au client, donc de payer un peu moins cher pour les
9 périodes hors pointe. Si le client consomme en
10 période de pointe, bien là le tarif est beaucoup
11 plus élevé. Et donc, nous, on est capable d'aller
12 capter une partie de cette valeur-là. Ça fait que
13 je vous dirais que c'est quand même un excellent
14 exemple, c'est-à-dire que les tarifs sont majorés
15 idéalement pour impacter le moins possible la
16 clientèle, mais pour donner un signal
17 qu'effectivement la valeur ou les coûts au niveau
18 de la pointe sont beaucoup plus élevés. Ça fait que
19 j'ai l'impression qu'on va peut-être voir - et là
20 encore une fois on est dans... on est dans la
21 politique un peu fiction, là, mais on ne serait pas
22 surpris de voir quand même l'évolution des tarifs
23 qui reflètent davantage la pointe à plus long terme
24 dans l'écosystème énergétique.

25 Q. [33] Pour mieux assurer sa rentabilité est-ce

1 qu'Énergir envisage même peut-être de vendre
2 davantage de services, donc des services qui
3 pourraient être des services de gestion énergétique
4 offerts aux clients, des services en efficacité
5 énergétique, des services de stockage? En supposant
6 que ces activités soient réglementées, là.

7 R. Oui, là c'est la partie, là, que je... t'sais, que
8 j'oserais pas je pense... ces discussions-là sur
9 qu'est-ce qui va être réglementé, qu'est-ce qui ne
10 sera pas réglementé, je pense qu'on pourrait les
11 avoir une fois que la modernisation de la loi sera
12 faite.

13 Est-ce qu'on envisage d'élargir le porte-
14 folio d'activités qu'on fait? La réponse c'est oui.
15 La réponse c'est oui.

16 Je vous ai parlé tantôt de la géothermie.
17 T'sais, je le dis avec transparence, qu'on étudie
18 ça avec beaucoup d'intérêt actuellement. Je vous ai
19 parlé des boucles énergétiques qu'on trouve quand
20 même intéressantes, donc des réseaux de chaleur, on
21 en a déjà un, comme vous le savez, au niveau de la
22 centrale de chauffage urbaine de Montréal, CCU.

23 On pense effectivement qu'il va y avoir des
24 boucles de chaleur de nouvelle génération qui vont
25 être décarbonnées, qui vont faire beaucoup de sens.

1 On pense qu'il va y avoir possibilité de
2 créer aussi des réseaux de chaleur à partir
3 d'énergie thermique qui est actuellement perdue.

4 Ça fait que c'est... on regarde beaucoup
5 effectivement de... d'autres activités, mais la
6 façon je pense la plus facile que je peux le
7 résumer c'est vraiment : le modèle d'affaire est
8 devenu une approche de « value vs volume ». On se
9 concentre où est-ce que ça a de la valeur puis on
10 se concentre en fait idéalement à notre clientèle
11 actuelle puis notre future clientèle, les meilleurs
12 produits énergétiques pour elle. Ça fait que si ça
13 passe un jour de développer de la géothermie, ça
14 passera par là. Si ça passe par des réseaux de
15 chaleur, ça passera par là. Ça fait que c'est un
16 peu ça notre... la façon qu'on le voit.

17 Q. [34] Merci, Monsieur Goyette. Vous venez de
18 répondre à certaines questions qui se trouvaient
19 déjà dans ma liste sur la géothermie et les réseaux
20 de chaleur, les boucles en hydrogène. Il y en a...
21 est-ce que vous envisagez également de trouver un
22 moyen de vendre du gaz comprimé à des clients... à
23 des clients particuliers?

24 R. Du gaz comprimé on en vend déjà. Écoutez, je ne
25 suis peut-être pas la meilleure personne, là, pour

1 vous répondre dans le détail par rapport à ça. Je
2 sais qu'on a identifié un certain potentiel qui
3 n'est pas énorme, mais qu'on pense qui peut avoir
4 un impact positif sur l'organisation dans le
5 transport routier, par exemple, mais je vais vous
6 avouer, là, que je ne rentrerai pas trop là. Je ne
7 suis peut-être pas la meilleure personne de
8 l'organisation pour répondre à ça.

9 Q. [35] O.K. D'accord.

10 Me VINCENT LOCAS :

11 Et, Maître Neuman, si vous me permettez, je vais
12 faire la même... le même avertissement ou du moins
13 mention que j'ai faite avec maître Paquet
14 précédemment. Tout ça tombe dans de l'activité non
15 réglementée. Même en ce moment, là, indépendamment
16 de ce que le futur nous réserve au niveau de
17 comment les choses pourraient être divisées,
18 subdivisées, là, donc je comprends... vous, c'est
19 une question, mais je comprends que la conversation
20 est intéressante, mais on dévie d'Énergir S.E.C.
21 ici, là.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 O.K. Est-ce que... mais là on revient à l'activité
24 réglementée. Est-ce qu'il serait envisageable dans
25 le cadre d'une... d'une commercialisation du GSR à

1 la clientèle industrielle... Est-ce qu'il serait
2 envisageable... Je ne sais pas comment le dire...
3 De segmenter le réseau. Pas nécessairement de le
4 segmenter, mais d'offrir une injection d'hydrogène
5 supplémentaire dans les conduites qui
6 desserviraient des industries particulières, si on
7 part du principe que le secteur industriel est
8 peut-être mieux apte, leurs équipements sont mieux
9 aptes, peut-être, à accueillir une plus grande
10 concentration d'hydrogène à l'intérieur du gaz
11 naturel?

12 R. Vous parlez de mélanger l'hydrogène...

13 Q. **[36]** Oui.

14 R. ... à notre réseau actuel?

15 Q. **[37]** Oui, mais de le mélanger plus dans les
16 conduites qui desservent particulièrement certaines
17 industries dont les équipements seraient plus
18 résistants?

19 R. Oui. Bien, vous le savez, on fait des tests
20 actuellement sur notre réseau pour mieux comprendre
21 l'impact que peut avoir, effectivement, sur la
22 résilience du réseau, les entretiens et tout ça de
23 l'hydrogène.

24 Je vais être vraiment transparent, là. Puis
25 je pense que c'est un peu le but de l'exercice. On

1 ne voit pas beaucoup actuellement un gros potentiel
2 de décarbonation à « blender » de l'hydrogène dans
3 le réseau. Je le dis en bon Québécois, là, à
4 mélanger de l'hydrogène dans le réseau. On pense
5 que ça risque d'être davantage à travers des
6 conduites dédiées. Puis là, on se ramène encore
7 « réglementées », « non réglementées », là. Mais si
8 on le pense d'un point de vue énergétique, ça
9 pourrait être davantage passé par des conduites
10 dédiées sur des procédés particuliers au niveau
11 industriel. Peut-être l'hydrogène pourrait être
12 utilisé, par contre, avec du CO2 biogénique pour
13 créer du gaz de source renouvelable de type
14 méthanation où là, effectivement, il n'y a aucun
15 enjeu d'interchangeabilité avec nos conduites puis
16 avec l'ensemble des actifs actuels. Donc, peut-être
17 qu'un jour il y aura un peu d'hydrogène dans le
18 réseau, mais je vous dirais que ça ne fait pas
19 partie de nos priorités à l'heure actuelle.

20 Q. **[38]** O.K. Je vous remercie. Et finalement, est-ce
21 qu'il est possible que... Toujours sur la
22 perspective d'une baisse des ventes de cinquante
23 (50 %) à soixante pour cent (60 %) d'ici deux mille
24 trente (2030) pris globalement, est-ce qu'il est
25 possible que des projets d'extension actuels qui

1 sont déjà approuvés, qui ont déjà été réalisés
2 depuis les récentes années, n'ait peut-être pas
3 suffisamment pris en compte cette décroissance qui
4 est maintenant prévue des ventes de cinquante
5 (50 %) à soixante pour cent (60 %) à termes? Et
6 comment est-ce qu'Énergir envisage de gérer cette
7 situation? Est-ce qu'elle est en train de
8 réévaluer, à posteriori, la rentabilité de
9 certaines de ces extensions déjà existantes qui
10 n'ont pas été planifiées en fonction de cette
11 décroissance ou... En fait, si Énergir a envisagé
12 cette question de comment est-ce qu'elle entrevoit?

13 R. Est-ce que vous avez des exemples, peut-être, à me
14 citer d'extensions particulières? Parce que...

15 Q. **[39]** Je ne voudrais pas citer d'exemples, mais on
16 sait que cette décroissance prévue des ventes de
17 cinquante (50 %) à soixante pour cent (60 %), elle
18 n'a pas toujours fait partie de la planification.
19 Donc, il y a des extensions des dernières années
20 qui ont été faites, non pas sur la base d'une
21 anticipation de cette décroissance, mais sur la
22 base d'une certaine prévision de croissance. Donc,
23 est-ce qu'Énergir est sensibilisé à une telle
24 problématique du fait que certaines extensions
25 qu'on avait cru rentables, peut-être qu'elles le

1 sont encore, mais qu'il y aurait peut-être lieu de
2 réévaluer si elle le sont effectivement?

3 R. Honnêtement, une fois que l'extension est là...

4 Puis on essaie de... Nos décisions doivent impacter
5 idéalement le futur. Je ne peux pas prendre des
6 décisions sur le passé. C'est comme ce qu'on
7 appelle un peu impertinent dans ce contexte-ci.
8 S'il y a des extensions puis qu'il y a des clients
9 qui se sont connectés à ces extensions-la, notre
10 objectif, encore une fois, c'est de les amener vers
11 nos mesures de décarbonation, vers la biénergie.

12 La beauté de la biénergie, encore une fois,
13 c'est qu'on maintient essentiellement les revenus
14 de distribution. Ça fait que si on est capable de
15 faire transitionner les clients vers ça, il ne
16 devrait pas y avoir d'enjeu au niveau de la
17 rentabilité, puis la même chose au niveau du GSR.

18 Donc, si on est capable de maintenir une
19 base de clientèle qui passe à travers nos propres
20 mesures de décarbonation, qui impliquent, oui, une
21 baisse des volumes mais un maintien des revenus, je
22 ne vois pas d'enjeu au niveau de la rentabilité.

23 Q. **[40]** O.K. Vous avez parlé un peu plus tôt, et c'est
24 ma dernière ligne de questions, sur dix (10)
25 projets de biométhanisation qui sont envisagés.

1 Est-ce que ces dix (10) projets se trouvent dans
2 des territoires qui sont déjà raccordés au réseau
3 gazier d'Énergir, ou ils se retrouvent non raccordé
4 actuellement, ou dans quelles proportions ils ne le
5 seraient pas?

6 R. Écoutez, je vais être encore une fois transparent.
7 Je ne sais même pas si on a déjà... on est capable
8 de dire exactement où va se retrouver chacun de ces
9 projets-là. T'sais, on a une idée d'où est le
10 potentiel, où est les intrants. Généralement, notre
11 réseau n'est pas trop loin, donc ça, c'est la bonne
12 nouvelle. Ça va quand même prendre une conduite
13 d'injection. Ça fait partie un peu du développement
14 du GSR. Mais généralement, notre réseau n'est pas
15 trop loin des zones agricoles sur lequel on regarde
16 puis pour lequel il y a un potentiel important au
17 Québec, là.

18 Q. **[41]** O.K. Est-ce que... pour l'avenir, est-ce que
19 le potentiel d'injection de GSR fait dorénavant
20 partie ou fera partie des critères de décision
21 d'investir dans des raccordements?

22 R. Qu'est-ce que vous voulez dire?

23 Q. **[42]** Bien, le potentiel de revenu, le potentiel de
24 pouvoir...

25 R. Au niveau de notre tarif de réception? Vous parlez

1 du tarif...?

2 Q. **[43]** Non, dans les décisions d'investissement en
3 raccordement, est-ce que la localisation, donc le
4 fait qu'il puisse y avoir dans les zones raccordées
5 un potentiel d'injection de GSR, est-ce que ça fera
6 partie des critères de décision d'investir dans des
7 raccordements?

8 R. C'est sûr que ça va...

9 Q. **[44]** Est-ce que ça sera examiné?

10 R. Bien, ça fait partie des critères, parce que dans
11 le fond, ça fait partie du coût général d'un projet
12 puis du coût du GNR par la suite. Fait que faut que
13 ça soit intéressant pour un producteur. Idéalement,
14 il faut qu'il soit situé pas très loin du réseau
15 pour limiter en fait le coût de la conduite
16 d'injection, et donc, son tarif de réception.

17 Q. **[45]** Non, ma question ne portait pas là-dessus. Ma
18 question portait sur les décisions d'investir dans
19 des raccordements de réseau. Est-ce qu'Énergir a
20 une politique d'examiner... Lorsqu'elle sera saisie
21 d'une possibilité de raccordement dans un nouveau
22 territoire, est-ce qu'elle examinera si ce
23 territoire comporte des sites qui pourraient
24 devenir éventuellement des sites d'injection de
25 GSR?

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Maître Neuman, si vous me permettez, juste pour des
3 fins de clarification, peut-être c'est une question
4 de terminologie ici, quand vous dites
5 « raccordement », vous parlez de projet d'extension
6 de réseau?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Pardon. O.K. J'aurais dû dire « extension de
9 réseau », pardon.

10 Me VINCENT LOCAS :

11 O.K. Je ne sais pas si ça clarifie les choses pour
12 monsieur Goyette, là, mais je voulais juste nous
13 assurer qu'on parlait de la même chose ici, là.

14 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

15 R. Je... j'essaie de réfléchir. Je vais vous avouer,
16 considérant que le gaz renouvelable est
17 complètement interchangeable en termes de
18 molécules, là, fongible avec du gaz naturel
19 traditionnel... Écoutez, vous me prenez un peu...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. **[46]** Peut-être que ma question... peut-être que ma
22 question n'était pas clair. C'est : est-ce que
23 lorsqu'il y a des... lorsque des projets
24 d'extension de réseau se présentent, est-ce
25 qu'Énergir a dorénavant pour politique d'examiner

1 si le territoire où se trouvera cette extension de
2 réseau, est-ce que sur ce territoire, est-ce qu'il
3 y aurait un potentiel d'avoir des sites, des lieux,
4 où du GSR pourrait être injecter dans le réseau,
5 dans le territoire visé par ces extensions de
6 réseau?

7 R. Je vous dirais qu'essentiellement, ça serait une
8 bonne nouvelle. Fait qu'on le prendrait
9 effectivement en considération. Ça pourrait
10 peut-être réduire des coûts effectivement pour
11 amener le GNR, là, mais... Voilà, ça serait ma
12 réponse.

13 Q. **[47]** Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur
14 Goyette.

15 R. De rien.

16 Q. **[48]** Et je vous remercie pour l'ensemble de votre
17 témoignage.

18 R. Merci.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Merci beaucoup, Madame la Présidente, Madame et
21 Monsieur les Régisseurs.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Neuman. Donc, nous proposons de
24 prendre une pause maintenant et de revenir avec les
25 questions de la Régie plus... dans quinze (15)

1 minutes. Donc, ça nous mènerait à et quarante-huit
2 (48), si je ne me trompe pas, hein, si... si on
3 veut s'accorder quinze (15) minutes. Donc, on se
4 revoit dans quinze (15) minutes, à et quarante-huit
5 (48). Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Rebonjour. Rebonjour, Monsieur Goyette. Donc, nous
11 allons passer aux questions de la Régie. Maître
12 Cardinal m'a informée qu'elle n'avait pas de
13 questions. Maître Turmel. Donc, Maître Rozon, on
14 vous écoute.

15 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

16 Me LOUISE ROZON :

17 Merci. Merci, Madame la Présidente.

18 Q. **[49]** Bonjour, Monsieur Goyette. Merci pour votre
19 présentation, c'est très éclairant et toujours
20 intéressant de se projeter dans l'avenir. Donc, ma
21 première question est vraiment théorique. Vous avez
22 parlé du mémoire que vous avez déposé en commission
23 parlementaire... je crois que c'est une commission
24 parlementaire, en tout cas, dans le cadre du
25 processus de consultation. Vous avez parlé d'une

1 réglementation basée sur les résultats, sur les
2 objectifs qui, pour vous, seraient peut-être une
3 forme de réglementation plus intéressante.
4 J'aimerais ça vous entendre un peu plus
5 concrètement, comment Énergir voit ça pour
6 l'avenir? Peut-être avoir un petit... c'est ça, une
7 précision par rapport à ça.

8 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

9 R. Oui en fait, actuellement, ce qu'on... notre
10 perception des choses, puis c'est un peu ce qu'on a
11 dit dans notre mémoire, là, c'est que c'est
12 moins... ce n'est pas énoncé clairement. Oui,
13 l'article 5 évoque l'intérêt public, je pense, là
14 - je ne veux pas me contredire, là - mais ce n'est
15 pas indiqué clairement, en fait, t'sais, dans la
16 loi actuelle que dans ses décisions, la Régie, mais
17 également dans ses projets pour les Distributeurs,
18 ses initiatives, il faut absolument qu'on prenne en
19 considération la volonté gouvernementale
20 d'atteindre, par exemple, la carboneutralité à
21 l'horizon deux mille cinquante (2050). Et donc,
22 nous, ce qu'on aimerait, c'est par... ce qu'on
23 imagine, là... puis là, je vais vous donner
24 différents exemples.

25 Mais par exemple, au niveau des

1 approvisionnements gaziers, atteindre la
2 carboneutralité en deux mille cinquante (2050),
3 c'est plus que juste le dix pour cent (10 %) en
4 deux mille trente et un (2031). Fait que, est-ce
5 que ça voudrait dire, par exemple, de venir, par
6 exemple, baliser dans la loi ou à l'intérieur d'un
7 règlement certaines conditions, certaines
8 caractéristiques au niveau des approvisionnements
9 gaziers puis ensuite, bien nous, on arriverait :
10 « Voici c'est quoi, notre plan de match. Voici
11 combien de GSR, par exemple, on a besoin sur un
12 horizon à plus long terme. » Et la Régie sera en
13 mesure de juger de ça, et là, à la suite de ça, si
14 elle approuverait ce plan de match là puis ce plan
15 d'approvisionnement là, bien là, nous, en
16 respectant les balises, finalement, t'sais, qui
17 seraient inscrites soient pas règlement ou
18 directement dans la Loi, on pourrait procéder aux
19 approvisionnements gaziers.

20 Fait que je vous donne un exemple qui me
21 vient en tête : un autre exemple, ça pourrait être
22 des balises tarifaires, par exemple. Donc, procéder
23 à des dossiers tarifaires, un peu comme on le fait
24 actuellement. Personnellement, j'aime l'approche,
25 je la trouve allégée sur, par exemple, un dossier

1 tarifaire aux trois ans, aux quatre ans où on vient
2 donner des balises en termes d'évolution du coût de
3 service ou en termes d'évolution des tarifs. On
4 pourrait même donner des balises, je vous donne des
5 exemples, en termes d'interfinancement, et là,
6 laisser le Distributeur jouer là-dedans pour
7 justement, le plus possible, être capable de mettre
8 en place des tarifications, des approches
9 commerciales pour faire pénétrer nos clients vers
10 les solutions qu'on juge les mieux, justement, dans
11 cette optique de décarbonation.

12 Fait que, voilà, c'est un peu ce qu'on a en
13 tête. Fait que c'est de respecter des objectifs en
14 termes décarbonation, en termes d'indice de qualité
15 de service, mais également des balises, par
16 exemple, au niveau des approvisionnements, des
17 balises au niveau du rendement. Donc... Mais à
18 l'intérieur de ça, donner un petit plus de marge de
19 manoeuvre, je dirais, au Distributeur tant qu'on
20 reste à l'intérieur de ces balises-là. C'est-tu
21 clair?

22 Q. [50] Bien, c'est un petit peu plus clair. Merci.

23 Mon autre question porte sur la compétitivité dans
24 le fond...

25 R. Oui.

1 Q. [51] ... du service couvert par Énergir dans un
2 contexte où vous êtes allés... où on comprend très
3 bien que vous allez privilégier la vente de gaz de
4 source renouvelable tant dans le cadre de l'offre
5 biénergie que pour les nouveaux raccordements. À
6 l'heure actuelle, on parle quand même d'un coût qui
7 est tout de même beaucoup plus élevé que le gaz
8 naturel traditionnel, peut-être de deux à quatre
9 fois plus élevé. Vous avez mentionné que malgré ce
10 coût additionnel, vous demeurez, vous êtes confiant
11 qu'Énergir va demeurer compétitive par rapport à
12 d'autres sources, dont l'électricité. Donc,
13 j'aimerais vous entendre peut-être là-dessus.

14 R. Oui. C'est une excellente question. Vous avez
15 raison, là, le coût de la molécule, là, de gaz
16 renouvelable est quand même beaucoup plus cher que
17 la molécule de gaz fossile, particulièrement
18 lorsque le gaz fossile est autour de quatre
19 dollars, comme actuellement ou même peut-être un
20 peu plus bas, le gigajoule, par contre, vous le
21 savez, là, la molécule, c'est une partie de
22 l'enveloppe de la facture du client. Il y a la
23 distribution, il y a le transport et bien sûr,
24 d'autres choses.

25 Lorsqu'on regarde les positions

1 concurrentielles au niveau, par exemple, de la
2 biénergie, donc, je vais, t'sais, pour moi, c'est
3 hyper important, c'est là qu'on veut amener nos
4 clients. Le plus possible, c'est vers la biénergie.
5 On serait capable, pour la très grande majorité, je
6 vous dirais des marchés, d'avoir un GNR quand même
7 plus dispendieux même qu'actuellement, mais couplé
8 à l'électricité, puis au tarif biénergie serait
9 quand même moins cher, la facture du client serait
10 moins chère que cent pour cent (100 %) électrique.

11 Là, je n'ai pas les points morts, puis ça
12 dépend, bien sûr, des clients, mais il y a des
13 clients que même à trente-cinq (35), quarante
14 dollars le gigajoule (40 \$/GJ) en biénergie, on
15 demeure quand même concurrentiels, encore une fois,
16 par rapport à une facture toute électrique. Ça fait
17 que, ça, c'est quand même quelque chose qui est
18 super intéressant. L'autre chose, bien, là, c'est
19 au niveau industriel, à des niveaux, là, comme on
20 approche actuellement, autour de vingt dollars
21 (20 \$), dix-neuf dollars le gigajoule (19 \$/GJ)
22 pour notre portefeuille, là, d'approvisionnement
23 gazier, bien, là, on peut se rendre, je dirais,
24 cinquante (50), soixante (60) sûrement, pas loin de
25 soixante-dix pour cent (70 %), là, puis d'être

1 encore concurrentiels par rapport à l'électricité,
2 ce qui est quand même intéressant aussi.

3 Puis je l'ai noté, puis je fais un pont, un
4 petit peu, là, avec, votre première question. Un
5 des souhaits aussi, t'sais quand je disais un petit
6 peu plus de flexibilité au niveau des tarifs, on
7 aimerait ça avoir justement un petit peu plus de
8 flexibilité au niveau des tarifs de GNR. Ça fait
9 que dépendamment des marchés, il y a certains
10 marchés que je suis sûr qu'on est capables de
11 valoriser le GNR en le vendant plus cher, puis
12 d'autres, en le vendant moins cher, puis c'est un
13 peu ça qu'on aimerait être capables de faire. Ça
14 nous permettrait justement de bien nous positionner
15 par rapport aux autres sources, aux autres
16 opportunités, aux autres alternatives
17 renouvelables.

18 Mais à l'heure actuelle, on pense, là,
19 quand même, qu'on est capables d'être compétitifs,
20 autant au niveau industriel, pour une grande
21 proportion des volumes qu'au niveau biénergie
22 clairement, pour plusieurs années.

23 Q. [52] Parfait, merci beaucoup, Monsieur Goyette, ça
24 termine mes questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [53] Bonjour, Monsieur Goyette, juste rapidement,
3 un petit commentaire. On comprend que le gaz
4 naturel de source traditionnelle, le gaz naturel
5 traditionnel, là...

6 R. Oui.

7 Q. [54] ... n'a pas un grand avenir. Vous lui
8 donneriez combien, comme espérance de vie?

9 R. C'est une excellente question, c'est une excellente
10 question. Je vais vous avouer, moi, je pense que ça
11 va beaucoup dépendre des alternatives, puis comment
12 ces alternatives-là vont se développer à travers le
13 temps, puis la capacité aussi aux consommateurs de,
14 comment dire, d'absorber un peu ces coûts-là
15 supplémentaires, parce que la décarbonation, encore
16 une fois, a un coût.

17 Là, je vous donne des exemples. Par
18 exemple, aux États-Unis, le département d'Énergie,
19 puis je suis convaincu, Madame la Présidente, que
20 vous êtes bien au fait de ça, investit énormément
21 d'argent pour la capture carbone, parce qu'ils
22 savent qu'il y a certains procédés industriels, par
23 exemple, puis ils savent qu'il y a même des
24 émissions non énergétiques de certains clients
25 industriels qui vont nécessiter peut-être des

1 solutions comme la capture de carbone.

2 Ça fait que c'est sûr que si la capture de
3 carbone se développait, par exemple, à des coûts
4 qui sont intéressants, bien peut-être que ça
5 pourrait allonger la durée de vie utile du gaz
6 naturel, par exemple, pour certains clients
7 industriels ou pour certains segments de marché.

8 Ça fait que c'est un petit peu dur pour
9 moi, t'sais, de me prononcer, mais nous, notre
10 vision qu'on a, c'est d'être... de voir, en fait,
11 je dirais presque plus, là, il pourrait y en avoir
12 un petit peu avec de la capture de carbone à
13 l'horizon deux mille cinquante (2050). Notre
14 souhait, c'est qu'il y ait à peu près plus de gaz
15 naturel fossile qui passe à travers notre réseau.
16 C'est ça, notre vision.

17 Q. [55] D'accord, je vous remercie. Donc, ça fait le
18 tour des questions de la Régie. Maître Locas, est-
19 ce que vous avez un réinterrogatoire?

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Non, pas d'autres questions de notre côté, Madame
22 la Présidente. Merci beaucoup, Monsieur Goyette.
23 Monsieur Goyette peut être libéré.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [56] Donc, vous êtes libéré, Monsieur Goyette.

1 Merci beaucoup pour...

2 R. Merci à vous.

3 Q. **[57]** ... votre présentation très intéressante.

4 R. Au revoir. Merci beaucoup.

5 Q. **[58]** Au revoir.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Madame la Présidente, si vous me permettez, on
8 pourra passer maintenant au panel numéro 2, qui est
9 déjà prêt. Ils sont déjà en place. Donc, panel
10 numéro 2 qui portera sur le Plan
11 d'approvisionnement gazier 2024-2027. Les témoins
12 seront messieurs Marc-Antoine Bellavance, François
13 Crépeau, Jean-Sébastien Huet et Sylvain Tremblay.
14 Donc, Monsieur le Greffier, les témoins sont prêts
15 à être assermentés.

16

17 PANEL 2 - PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2024-2027

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce septième
20 (7e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

21

22 MARC-ANTOINE BELLAVANCE, directeur principal
23 Stratégie et planification long terme, Énergir,
24 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
25 Montréal (Québec);

1 FRANÇOIS CRÉPEAU, directeur principal
2 Approvisionnement gazier, Énergir, ayant une place
3 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
4 (Québec);

5
6 JEAN-SÉBASTIEN HUET, directeur Affaires
7 contractuelles et soutien aux grandes entreprises,
8 Énergir, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
9 Havre, Montréal (Québec);

10
11 SYLVAIN TREMBLAY, chef Approvisionnement gazier,
12 Énergir, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
13 Havre, Montréal (Québec);

14
15 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, déposent et disent :

17
18 INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

19 Merci beaucoup, Monsieur le Greffier. Donc,
20 messieurs Huet et Tremblay vont débiter avec une
21 courte présentation et seront ensuite disponibles
22 pour répondre aux questions de la Régie et des
23 intervenants.

24 Monsieur le Greffier, la présentation a été
25 déposée... bien, en fait, hier, mais je pense

1 qu'elle est apparue au SDÉ ce matin sous la cote
2 B-0283, et la cote Énergir est Énergir-H, Document
3 9. C'est une présentation PowerPoint.

4 LE GREFFIER :

5 Oui, je l'ai, je vais l'afficher dans un instant.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Merci beaucoup. Madame la Présidente, les témoins
8 sont maintenant disponibles... en fait ils sont
9 disponibles à faire leur présentation et, par la
10 suite, à répondre aux questions.

11 Q. [59] Donc, messieurs Tremblay et Huet, la parole
12 est à vous.

13 M. SYLVAIN TREMBLAY :

14 R. Merci. Bonjour, monsieur et mesdames les
15 régisseurs. On a fait une petite présentation
16 spécifiquement pour les besoins d'approvisionnement
17 pour la clientèle interruptible. Donc, on a deux...
18 Si on peut passer à la prochaine s'il vous plaît.
19 On a deux points principaux. Premièrement, revenir
20 sur le contexte, donc de ce qui s'est passé l'hiver
21 dernier puis de ce qu'on va voir l'hiver prochain,
22 et ensuite d'y aller avec les résultats de la
23 consultation qui a été faite auprès des clients qui
24 ont fait des retraits interruptibles l'hiver
25 dernier.

1 Donc, on peut passer à la suivante. Donc,
2 l'an dernier, quand on a fait la cause tarifaire
3 2022-2023, on avait anticipé qu'il y aurait un
4 marché plus serré pendant l'hiver pour le gaz
5 d'appoint pour éviter une interruption. Et on avait
6 demandé à la Régie d'augmenter la pénalité pour
7 limiter les retraits interdits en cours d'hiver.

8 L'hiver dernier, donc plus précisément en
9 février, il y a eu une journée très froide, donc on
10 a eu une journée de pointe puis pendant cette
11 journée-là il y a eu des retraits interdits
12 d'environ vingt-cinq pour cent (25 %) du volume
13 total interruptible.

14 Puis, nous, de notre côté, quand ça arrive
15 bien au niveau des retraits interdits si on sait
16 pas que le client d'avance va consommer, bien en
17 cours de journée on peut pas aller chercher
18 nécessairement des outils additionnels. Puis au
19 cours de la journée spécifique qui était la journée
20 de pointe, pour plusieurs raisons, là, pas
21 seulement les retraits interdits, bien il y a eu un
22 déficit d'approvisionnement puis ça a mené à une
23 pression du réseau qui était très basse. Donc,
24 c'est quelque chose qu'on a pris au sérieux. On
25 a... pour l'hiver prochain, on anticipe encore des

1 conditions de marché similaires à ce qu'on a eu
2 pour l'hiver dernier et pour nous c'est important
3 d'aller chercher des outils additionnels pour
4 s'assurer que s'il y a des retraits interdits on
5 puisse couvrir ces besoins-là finalement. Et on a
6 proposé des mesures additionnelles visant le
7 service interruptible dans la cause tarifaire deux
8 mille vingt-trois/deux mille vingt-quatre (2023-
9 2024). Donc, on peut passer à la prochaine.

10 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

11 R. Merci... Merci, Sylvain. Bien c'est à mon tour de
12 vous souhaiter bonjour à tous. Bonjour, Madame la
13 Présidente, Madame, Monsieur les Régisseurs et le
14 personnel de la Régie.

15 Donc, comme nous l'avions annoncé, là, dans
16 notre preuve on a mené des entrevues avec les
17 vingt-deux (22) clients qui ont fait des retraits
18 interdits le trois (3) février dernier dans le but
19 de s'assurer qu'on comprenait bien ce qui s'était
20 passé et de valider, là, auprès d'eux leur réelle
21 capacité à s'interrompre. Le travail n'est pas
22 entièrement complété et bien que c'est pas encore
23 cent pour cent (100 %) terminé, là, on peut déjà
24 tirer quelques conclusions préliminaires. Et en ce
25 moment, le portrait qui se dégage c'est que jusqu'à

1 maintenant il semble que si c'est vrai que pour
2 certains clients ils ne peuvent pas vraiment
3 s'interrompre, pour d'autres ils sont capables de
4 nous démontrer qu'ils ont une réelle capacité de
5 s'interrompre et qu'ils sont en mesure d'expliquer,
6 là, pourquoi ils ont fait des retraits interdits le
7 trois (3) février dernier. Donc, on sait maintenant
8 que parmi les vingt-deux (22) clients interviewés,
9 il y en a qui nous affirment qu'ils sont
10 effectivement... qu'ils ont effectivement une
11 réelle capacité de s'interrompre, là, pour l'hiver
12 prochain.

13 Mais ceci étant dit, les entrevues ont
14 aussi permis de mettre à jour une certaine réalité,
15 là. C'est que parmi les clients interviewés qui ont
16 une réelle capacité de s'interrompre, on constate
17 jusqu'ici qu'en général les raisons qui expliquent
18 le fait qu'ils ont... qu'ils ont fait des retraits
19 interdits le trois (3) février dernier tournent
20 autour de choses comme... pour cette journée-là
21 spécifique, là, un bris d'équipement impromptu, un
22 manque de personnel pour le démarrage des
23 équipements, une mauvaise communication à
24 l'interne, un manque d'énergie alternative cette
25 journée-là spécifiquement, etc. Donc, des raisons

1 comme celles-là.

2 Donc, il s'agit de clients qui disent
3 posséder une réelle capacité à s'interrompre, mais
4 qui, là, pour une raison spécifique, n'ont pas été
5 en mesure de le faire au moment voulu en raison
6 d'un problème qu'on pourrait définir comme étant
7 ponctuel.

8 Mais ceci étant dit, ça ne nous tire pas
9 vraiment d'affaire parce que le constat qu'on peut
10 tirer jusqu'ici c'est que des événements de ce
11 type-là pourraient se reproduire à nouveau, et ce,
12 pas seulement chez les clients interviewés, vous
13 vous en doutez. Et en effet, ce genre d'événement
14 plus ou moins prévisible, là, pourrait se
15 reproduire chez n'importe quel autre client, sans
16 s'arrêter aux vingt-deux (22) clients identifiés.
17 Alors malgré le fait que le résultat des entrevues
18 va probablement démontrer, là, qu'il y a moins que
19 vingt-deux (22) clients qui n'ont pas la réelle
20 capacité de s'interrompre, bien Énergir considère
21 tout de même qu'elle aura besoin d'une marge de
22 manoeuvre pour être en mesure de répondre à la
23 demande des clients interruptibles qui ne seraient
24 pas en mesure de s'interrompre pour des raisons
25 qu'on qualifierait encore une fois de ponctuelles

1 ou de circonstanciées.

2 Donc, au final, en vue du contexte gazier
3 actuel, là, et prévu aussi pour l'hiver prochain et
4 qui pourrait faire en sorte qu'à la fois les
5 clients qui n'ont pas la réelle capacité de
6 s'interrompre et ceux qui ont des problèmes
7 ponctuels ne pourraient pas avoir recours à du GAI,
8 bien Énergir, là, prévoit conserver les outils
9 prévus pour la clientèle interruptible au plan
10 d'approvisionnement, là, soit sept cent soixante-
11 dix (770) 10(3) m(3) par jour. Donc, c'est les
12 principales conclusions qu'on peut tirer jusqu'à
13 maintenant de nos entrevues. Et sur ce, bien on
14 serait prêts à répondre à vos questions.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Merci beaucoup, Messieurs. Donc, les témoins sont
17 disponibles pour des questions, Madame la
18 Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 D'accord. L'ACIG a annoncé des questions. Maître
21 Dubé?

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

23 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Effectivement,
24 l'ACIG va avoir des questions sur le tarif
25 interruptible D5.

1 Q. [60] Donc, merci au panel d'Énergir pour cette
2 présentation-là. Dans le cadre de votre plan
3 d'approvisionnement, vous faites état d'une
4 situation qui est exceptionnelle qui s'est produite
5 à l'hiver vingt-vingt-deux, vingt-vingt-trois
6 (2022-2023), alors que vingt-deux (22) clients
7 interruptibles n'auraient pas respecté l'avis
8 d'interruption envoyé par Énergir lors de la
9 journée du trois (3) février deux mille vingt-deux
10 (2022).

11 Dans sa DDR numéro 1 à l'ACIG... Inutile
12 d'y aller, c'est pour les fins des notes
13 sténographiques. La Régie a demandé à l'ACIG de lui
14 confirmer qu'aucun des membres de l'ACIG ne faisait
15 partie des vingt-deux (22) clients qui n'ont pu
16 s'interrompre à cette journée-là.

17 En réponse à la Régie, l'ACIG a confirmé
18 que c'était bien le cas, sur la base des
19 informations dont elle disposait. Pouvez-vous
20 confirmer la réponse de l'ACIG à la Régie, c'est-à-
21 dire qu'aucun des membres de l'ACIG ne fait partie
22 des vingt-deux (22) clients qui n'ont pas respecté
23 l'avis d'interruption d'Énergir, le trois (3)
24 février deux mille vingt-deux (2022)?

25 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

1 R. Selon la dernière liste du membership de l'ACIG que
2 j'ai vue, et ça fait déjà quelques mois. Parmi les
3 vingt-deux (22) clients qu'on a interviewés, il n'y
4 avait effectivement pas de membre de l'ACIG.

5 Q. **[61]** Merci. Je vous réfère maintenant à vos
6 réponses à la DDR numéro 10 de la Régie. Et pour
7 l'instant, nul besoin d'y aller. Pour les
8 références aux notes sténographiques, c'est la
9 pièce B-0263. Donc, à la question 1.1 de la Régie,
10 la Régie vous demandait de préciser en suivi d'une
11 question de l'ACIG, quels sont les critères qui
12 sont présentement analysés par Énergir pour établir
13 qu'un client sera réputé incapable de
14 s'interrompre? Vous avez référé dans votre réponse
15 à quatre critères.

16 Pouvez-vous nous dire quand vous prévoyez
17 compléter votre analyse relativement à ces
18 critères-là?

19 R. Bien, l'analyse est pas mal déjà terminée sur les
20 critères qu'on a utilisés pour essayer de juger
21 voir si les clients ont une réelle capacité de
22 s'interrompre ou pas.

23 Q. **[62]** Donc, les critères que vous avez identifiés
24 dans votre réponse à la Régie, je vais les lire,
25 c'est le recours au GAI lors des hivers passés, la

1 possession et le bon fonctionnement d'appareils de
2 redondance utilisant une autre ressource d'énergie
3 que le gaz naturel, l'existence d'un plan d'action
4 visant à l'arrêt ou la réduction des opérations et
5 dernier critère une preuve de réservation de GAI
6 pour l'hiver à venir.

7 Donc, ça, c'était les quatre critères que
8 vous disiez, le dix-sept (17) août dernier qui
9 étaient en cours d'analyse. Si je comprends bien
10 votre réponse, votre analyse est complétée et ce
11 sont les critères qu'Énergir entend utiliser. Est-
12 ce que c'est bien le sens de votre réponse?

13 R. Vous comprendrez... Oui, essentiellement oui, mais
14 je vais apporter quelques précisions, là. Donc, les
15 entrevues avec les clients, les vingt-deux (22)
16 clients, ont déjà débuté. Donc, les critères sont
17 déjà analysés. À ceux qui étaient en réponse à la
18 DDR-1 s'en est ajouté un c'est-à-dire la durée pour
19 laquelle un client pourrait soutenir une
20 interruption, mais de mémoire c'est tout.

21 Q. **[63]** Vous avez dit : « La durée pour laquelle un
22 client... »?

23 R. Pourrait soutenir une interruption.

24 Q. **[64]** Dans le cadre de ce dossier-ci, est-ce que
25 vous demandez à la Régie d'approuver ces critères-

1 là?

2 R. Non. On ne demande pas à la Régie d'approuver ces
3 critères-là. C'est vraiment des critères sur
4 lesquels qu'on va accumuler et basé sur les
5 réponses jugées si un client a une réelle capacité
6 de s'interrompre ou pas.

7 Q. [65] Quand vous dites que c'est les critères que
8 vous comptez accumuler, est-ce que je dois
9 comprendre de votre réponse qu'à l'avenir, il se
10 peut qu'il y ait d'autres critères qui s'ajoutent
11 ou ça va se limiter aux cinq critères que vous
12 venez de mentionner?

13 R. Bien, pour le moment, dans le cadre de ce qu'on
14 veut faire, là, pour l'hiver qui s'en vient, là,
15 c'est-à-dire, si je ne me trompe pas, là, on parle
16 d'une solution qui est temporaire en attendant une
17 solution pérenne, là, pour le moment, c'est
18 principalement sur la base de ces critères-là qu'on
19 veut agir pour l'hiver prochain.

20 Maintenant à savoir si ces critères-là
21 seront éventuellement les mêmes pour une situation
22 qui serait pérenne, là, bien, comme on le
23 mentionne, on veut se donner un petit peu de temps
24 pour regarder tout ça pour être sûr qu'on prend les
25 bonnes décisions pour que ces décisions-là soient

1 équitables pour la clientèle. Donc, je ne
2 m'engagerai pas tout de suite à vous dire que c'est
3 sur la base que sur ces mêmes critères-là qu'une
4 solution pérenne va être établie, là, pour le
5 futur.

6 Q. [66] O.K. Donc, afin de remédier à la problématique
7 qui est survenue l'hiver dernier, vous proposez
8 dans le présent dossier l'ajout d'un article, qui
9 est l'article 4.4.2.7, intitulé « Client réputé
10 incapable de s'interrompre ». Cet article-là que
11 vous proposez d'ajouter aux CST, donc les
12 Conditions de service et Tarif d'Énergir n'incluent
13 pas les critères qui permettront de déterminer si
14 un client est réputé incapable de s'interrompre,
15 donc les quatre critères que j'ai mentionnés plus
16 le critère additionnel que vous m'avez fourni dans
17 le cadre de votre réponse, donc, est-ce que c'est
18 bien cela? Je comprends bien la preuve, là, qu'à
19 l'article 4.4.2.7, votre proposition, c'est de ne
20 pas ajouter ces critères-là au texte de l'article?

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Maître Dubé, si vous me permettez, puis je sais que
23 ça peut porter à confusion, là, parce qu'en ce
24 moment on a un panel 2 « approvisionnement
25 gazier », considérant que c'est une modification

1 aux CST, bien on a un panel 3 sur les pièces
2 tarifaires, je... la ligne peut être mince, là,
3 puis je comprends que ça peut porter à confusion,
4 mais c'est deux équipes différentes. Si vous parlez
5 juste des critères en soi, c'est une chose.

6 Monsieur Huet a déjà répondu à certaines questions,
7 mais quand on tombe dans l'aspect « modification de
8 CST, Conditions de service et Tarif », on tomberait
9 davantage, là, dans le panel 3 sur les pièces
10 tarifaires. Si ça peut vous enligner, là, pour la
11 suite de votre série de questions, là.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Bien, je vous remercie, puis je me doutais que ça
14 pouvait être le panel 3 suite à vos commentaires
15 que vous avez émis à la Régie en intendance, mais
16 je voulais être sûr de ne pas perdre le droit de
17 poser la question.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Je vais laisser monsieur Huet répondre...

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Si le panel 2 est capable de répondre...

22 Me VINCENT LOCAS :

23 ... sur la base de ce qu'il sait, là, mais...

24 Me NICOLAS DUBÉ :

25 Parfait. Si le panel 2 est capable de répondre,

1 tant mieux. Sinon, je vais reposer ma question au
2 panel 3.

3 Q. **[67]** Donc, si je résume ma question, c'est : si je
4 comprends bien votre preuve, il n'est pas de
5 l'intention d'Énergir dans le cadre du présent
6 dossier que les critères pour déterminer si un
7 client est réputé incapable de s'interrompre soient
8 intégrés au texte de l'article 4.4.2.7? Est-ce que
9 c'est bien... ma compréhension est bonne?

10 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

11 R. Je vais laisser les... mes collègues du panel
12 numéro 3 vous répondre, Monsieur Dubé.

13 Q. **[68]** Parfait. Attendez, je vais prendre deux
14 petites secondes pour pelleter au panel 3 quelques-
15 unes de mes questions.

16 R. Pas de souci.

17 Q. **[69]** Parfait. Donc, je comprends bien que depuis le
18 début de votre preuve, vous avez rencontré les
19 vingt-deux (22) clients, vous avez procédé à des
20 entrevues. Ces consultations-là ont eu lieu quand?

21 R. Pendant la période de l'été, là, de mémoire, on a
22 commencé un peu après la DDR 10 de la Régie, là,
23 dont je ne me souviens pas la date exacte.

24 Q. **[70]** Le sept (7) août deux mille vingt-deux
25 (2022)... deux mille vingt-trois (2023).

1 R. C'est possible que ça ait commencé là. On ne
2 voulait pas... il y avait beaucoup de...
3 effectivement, la période de vacances, fin juillet,
4 début août, beaucoup de gens sont absents. Certains
5 clients, on a eu de la difficulté à rejoindre nos
6 contacts là-bas, puis c'est pour ça qu'on vous dit
7 qu'on a presque terminé, là, parce qu'on a eu de la
8 difficulté un petit peu à communiquer avec eux.
9 Mais ça a débuté, là... oui, mi-août, ça fait... ça
10 fait du sens.

11 Q. **[71]** Donc, si je comprends bien, ces consultations-
12 là, ces entrevues-là ont débuté après l'élaboration
13 des quatre critères, là, que vous avez communiqués
14 à la Régie dans le cadre de la DDR 10 de la Régie?

15 R. Oui.

16 Q. **[72]** Vous dites dans votre présentation que... bon,
17 un des... une des conclusions préliminaires suivant
18 ces entrevues-là, c'est que la majorité des
19 clients, donc la majorité des vingt-deux (22)
20 clients, sont en mesure de s'interrompre. Est-ce
21 que vous êtes capable de nous dire combien de
22 clients sur les vingt-deux (22) sont capables de
23 s'interrompre? Donc, cette majorité-là de clients,
24 ça représente combien de clients sur les vingt-deux
25 (22) clients?

- 1 R. Sur le nombre de clients à venir jusqu'à
2 maintenant, comme je vous disais, ce n'est pas cent
3 pour cent (100 %) complété, là, on est vraiment...
4 qu'on est vraiment très proche, là, mais je
5 pourrais vous dire que sur la base des résultats
6 qu'on a déjà dans les mains, là, il y en a...
7 effectivement, la majorité, donc plus que la
8 moitié, là, qui nous affirme en tout cas être en
9 mesure de s'interrompre pour l'hiver prochain, là,
10 à moins bien sûr d'un enjeu qui serait ponctuel
11 comme il est arrivé l'hiver dernier, là.
- 12 Q. [73] Vous dites « plus que la moitié », mais je
13 comprends que vous n'êtes pas en mesure... votre
14 témoignage aujourd'hui devant la Régie, là, c'est
15 que vous n'êtes pas en mesure de fournir ce
16 chiffre-là en date d'aujourd'hui si je vous le
17 demandais en engagement, par exemple?
- 18 R. Effectivement, parce qu'il y en a quelques-uns, là,
19 dont les réponses sont à être analysées, là, puis à
20 être sous-pesées, là. Donc... Puis il faudrait
21 vraiment les classer entre « il le peut » ou « il
22 ne le peut pas ». Mais assurément, t'sais, parce
23 que j'essaie de ne pas y aller pour un engagement
24 ni pour moi, ni pour vous, là, mais je vous
25 dirais : à date, il y a une douzaine de clients,

1 là, qui assurément ont la capacité réelle de
2 s'interrompre.

3 Q. [74] Vous avez parlé que, bon, la majorité de ces
4 clients-là sont en mesure de s'interrompre. Ils ne
5 se sont pas interrompus suivant l'avis
6 d'interruption en raison d'un problème de nature
7 ponctuelle, circonstancielle, là, c'est les mots
8 que vous avez utilisés pendant que vous avez donné
9 un exemple, par exemple des bris d'équipement. Est-
10 ce que vous êtes d'accord avec moi que puisque ce
11 sont des événements ponctuels, circonstanciels, le
12 risque de récurrence d'une année à l'autre est assez
13 faible?

14 R. Honnêtement, j'ai de la misère à me prononcer sur
15 le risque ou sur le niveau de risque, là, je ne
16 suis pas un expert en équipement alternatif de
17 consommation énergétique, là, mais assurément,
18 c'est arrivé. Donc, l'hiver dernier, c'est arrivé,
19 on a des clients qui ont eu des problèmes ponctuels
20 puis quand on regarde la nature de ces problèmes-
21 là, ça n'exclut pas l'ensemble de la clientèle
22 interruptible qu'il y a cette possibilité de
23 problèmes là arrive et c'est un peu pourquoi on y
24 va avec la recommandation qu'on fait dans notre
25 présentation, de conserver les outils

1 d'approvisionnement, là, pour se garder une marge
2 de manoeuvre parce que le contexte gazier et donc
3 la disponibilité du GAI pour l'hiver prochain nous
4 semble très proche de celle qu'on a vécue pour
5 l'hiver passé.

6 Q. [75] Mais vous convenez avec moi, puis je reprends
7 vos mots, que c'est une situation exceptionnelle
8 que vous avez vécue l'année dernière lors de la
9 journée historiquement froide du trois (3) février
10 deux mille vingt-deux (2022)?

11 R. Bien, mes collègues pourront compléter, là, mais ce
12 qui était exceptionnel de l'hiver dernier, c'était
13 la disponibilité d'alternatives dans le marché aux
14 services qu'offre Énergir en termes de GAI. Des
15 pannes ponctuelles chez des clients interruptibles,
16 il y en a déjà eu plusieurs dans les dernières
17 années, c'est juste qu'on ne les a pas vues, on ne
18 les a pas senties parce que ces clients-là, quand
19 ils faisaient face à une panne, ils consommaient du
20 GAI. Or, là, l'hiver dernier, on a vu qu'il y a eu
21 des retraits interdits puis que ces clients-là, là,
22 peut-être qu'ils étaient nombreux dans le passé, il
23 n'y a pas moyen de le savoir, ils ont eu une panne
24 et ils n'ont pas pu faire rentrer du GAI. Donc...
25 Puis je ne sais pas, de mon côté, encore une fois,

1 je ne suis pas un expert en mécanique industrielle,
2 mais ça m'est déjà arrivé d'avoir une panne sur ma
3 voiture et d'en avoir une autre un mois plus tard
4 sans que j'ai pu le prévenir, donc...

5 Q. [76] Je comprends de votre preuve que la solution
6 que vous proposez, là, l'ajout de l'article
7 14.4.2.7 aux CST, c'est une solution temporaire,
8 selon Énergir, c'est bien ça?

9 R. J'ai la même compréhension. Oui, effectivement.
10 Oui, peut-être que... peut-être, encore une fois,
11 on pourrait poser la question au Panel numéro 3 qui
12 est sur la réglementation à la tarification, là,
13 mais effectivement, pour le moment, de ce qu'on
14 envisage, c'est effectivement une solution qui est
15 temporaire avant de développer une solution pérenne
16 pour la suite.

17 Q. [77] Et je comprends aussi de votre témoignage que
18 cette solution temporaire là vise pour l'instant à
19 adresser une situation occasionnée par vingt-deux
20 (22) clients, mais que dans l'application de cet
21 article-là, ça pourrait ultimement toucher plus que
22 vingt-deux (22) clients ou moins?

23 R. Bien, en fait, ce qu'on veut, là, c'est qu'on veut
24 s'assurer que pour l'hiver prochain, il y ait
25 suffisamment d'outils d'approvisionnement pour

1 s'assurer qu'on assure la sécurité
2 d'approvisionnement puis qu'on ait assez d'outils
3 pour répondre à l'ensemble de la clientèle ferme,
4 incluant les retraits interdits potentiels que
5 pourraient les clients interruptibles.

6 Ça, c'est la prémisse de base.

7 Q. [78] Donc, ça pourrait toucher plus de vingt-deux
8 (22) clients à la fin de la journée ou des clients
9 autres que les vingt-deux (22) clients identifiés?

10 R. On n'a pas l'intention d'élargir nos entrevues à
11 autres que les vingt-deux (22) clients auxquels on
12 a fait. Donc, parmi ces vingt-deux clients-là,
13 parmi les quelques-uns, là, qui n'ont pas été en
14 mesure de démontrer une capacité réelle de
15 s'interrompre, c'est à eux que l'article
16 s'appliquerait.

17 Q. [79] Sauf que l'article 14.4.2.7, c'est dans les
18 CST? Ça s'applique à l'ensemble de la clientèle
19 interruptible?

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Madame la Présidente. Encore une fois, je vais
22 faire encore le même point. Là, on tombe encore
23 dans les CST. Juste m'assurer que le débat est bien
24 dirigé, on a devant vous le panel appro. Il vous
25 parle du besoin. La nécessité, on en a parlé, puis,

1 là, je reprends les mots, là, du panel qui a été
2 l'approvisionnement d'avoir les capacités. Donc, le
3 besoin. La solution tarifaire qui est derrière et
4 ce qui est proposé, ça, c'est le panel 3. C'est le
5 panel sur les tarifs.

6 Donc, encore ne fois, je sais que la ligne
7 est mince, puis je sais que ça peut porter à
8 confusion, puis c'est la nature même de la bête,
9 là, des fois on a d'un côté le besoin, la
10 problématique, l'enjeu. De l'autre côté, la
11 solution qui relève d'équipes différentes, mais
12 monsieur Huet et ses collègues pourront expliquer
13 pourquoi on a besoin de ces capacités-là pour
14 l'hiver à venir, mais pourquoi on a besoin de ces
15 modifications aux CST là, ça, c'est le panel numéro
16 3.

17 Me NICOLAS DUBÉ :

18 Je vais poser mes questions au panel 3, Madame la
19 Présidente.

20 Q. **[80]** Il me reste une dernière question sur le tarif
21 interruptible et après, une ou deux questions sur
22 l'augmentation des tarifs pour le service
23 d'équilibrage.

24 Monsieur le greffier, est-ce que ça serait
25 possible d'afficher à l'écran la pièce B-0259?

1 Donc, B-0259?

2 LE GREFFIER :

3 Donnez-moi juste quelques instants.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 En attendant, Maître Dubé, je remarque, dans mon
6 agenda que vous aviez annoncé une dizaine de
7 minutes, là, alors qu'on approche la vingtaine de
8 minutes. Peut-être qu'il y a une erreur dans mon
9 calendrier ou...

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 Bien, là, ça a de l'air que... peut-être qu'il
12 faudrait que je regarde ma lettre de présentation,
13 mais à toutes fins pratiques, Madame la Présidente,
14 il me reste deux questions qui sont assez des
15 questions directes.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est parfait. Merci.

18 LE GREFFIER :

19 Pour l'instant, si je la trouve pas, est-ce que
20 c'est une pièce confidentielle?

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Non, ce n'est pas une pièce confidentielle. Bien,
23 peut-être écoutez, je vais essayer de poser ma
24 question sans référer à la pièce et si les témoins
25 veulent y référer, on tentera de la retrouver.

1 Q. [81] Donc, dans votre preuve, il est écrit à la
2 pièce B-0259, pour les fins des notes sténo, c'est
3 à la page 8, lignes 1 à 8, vous dites donc :

4 Cependant, pour combler les besoins
5 réels pour l'année 2023-2024, Énergir
6 pourrait tenter de conclure une
7 entente particulière pour un service
8 de pointe, comme celle soumise et
9 approuvée dans la Cause tarifaire
10 2022-2023, dans le cas où les coûts
11 négociés seraient plus avantageux que
12 les autres alternatives.

13 On l'a à l'écran. Donc, c'est à la page 8, lignes 1
14 à 8, excusez-moi, la ligne 5 à 8. Donc :

15 Ce pendant pour combler les besoins
16 réels pour l'année 2023-2024, Énergir
17 pourrait tenter de conclure une
18 entente particulière pour un service
19 de pointe, comme celle soumise et
20 approuvée dans la Cause tarifaire
21 2022-2023, dans le cas où les coûts
22 négociés seraient plus avantageux que
23 les autres alternatives.

24 Et en note, en bas de page 3, bien, il est fait
25 référence à l'article 14.3.2.7 qui comprend, qui,

1 je comprends, permettrait de conclure une entente
2 particulière avec un client VGE pour combler un
3 déficit d'approvisionnement. Avez-vous, ma question
4 est la suivante : avez-vous approché certains
5 clients parmi les vingt-deux (22) clients pour
6 tenter de conclure une telle entente particulière
7 pour tenter de combler en partie ou en totalité les
8 besoins réels pour l'année deux mille vingt-
9 trois/deux mille vingt-quatre (2023-2024)?

10 M. SYLVAIN TREMBLAY :

11 R. Non, pas pour le moment.

12 Q. **[82]** Mais je comprends que c'est une disposition
13 qui pourrait trouver application en l'espèce, est-
14 ce que j'ai raison de dire ça?

15 R. Oui, effectivement.

16 Q. **[83]** Parfait. Ma dernière question va porter sur
17 l'augmentation des tarifs pour le service
18 d'équilibrage Je vous référerai... Monsieur le
19 Greffier, est-ce que ce serait possible d'afficher
20 la pièce B-0207, donc B-0207? C'est la... c'est
21 dans les réponses d'Énergir à la DDR numéro 3 de
22 l'ACIG.

23 LE GREFFIER :

24 Donnez-moi juste quelques instants.

25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Q. **[84]** Donc, on est à la page 22. La question 3.3.

3 Oui, parfait. Donc, en réponse à la DDR numéro 3 de
4 l'ACIG à la question 3.1, l'ACIG vous demandait
5 de :

6 3.3 [...] fournir la statistique de
7 distribution de fréquences de
8 l'augmentation relative des tarifs au
9 service d'équilibrage pour l'ensemble
10 de la clientèle.

11 Vous avez fourni le tableau qu'on voit à l'écran.
12 On a fait le calcul pour constater que trois cent
13 quatre-vingt-sept (387) clients subiront une
14 augmentation des tarifs au service d'équilibrage
15 entre huit pour cent (8 %) et vingt-sept virgule
16 trente et un pour cent (27,31 %), donc c'est
17 l'addition du nombre de clients de la ligne... huit
18 pour cent (8 %), douze pour cent (12 %) jusqu'à la
19 ligne vingt-quatre pour cent (24 %), vingt-sept
20 virgule trente et un pour cent (27,31 %). Est-ce
21 que c'est exact de dire que ces trois cent quatre-
22 vingt-sept (387) clients sont principalement... là
23 je dis « sont principalement des clients aux tarifs
24 D3 et D4?

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Maître Dubé, excusez-moi, j'aurais dû... je ne
3 voulais pas vous interrompre, là. J'ai fait un
4 excès peut-être de politesse, mais encore une fois
5 ce serait le panel 3 ici. On parle de tarif
6 d'équilibrage, je... à moins que les témoins disent
7 le contraire, là, ce serait davantage dirigé
8 vers... et plus spécifiquement à madame Catherine
9 Simard, entre autres, qui pourrait vous répondre à
10 cette question-là.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Parfait. Bien si le panel 2 est en mesure de
13 confirmer qu'effectivement ils ne sont pas capables
14 de répondre, je poserai ma question au panel numéro
15 3.

16 M. SYLVAIN TREMBLAY :

17 R. Bien effectivement, nous, on se trouve plus au
18 niveau des coûts que des tarifs.

19 Q. **[85]** Parfait. Je vous remercie. Je remercie le
20 panel. Madame la Présidente, ça met un terme à mes
21 questions au panel numéro 2.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Dubé. Donc, l'AHQ-ARQ a annoncé une
24 vingtaine de minutes de questions. Donc, Maître
25 Fauteux-Filion? Je vous écoute.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

2 Q. **[86]** Oui, on en a encore pour vingt (20) minutes,
3 donc bonjour à tous, Carolyn Fauteux-Filion pour
4 l'AHQ-ARQ. Je vais demander à monsieur le greffier
5 si vous pouviez afficher à l'écran la DDR numéro...
6 la réponse d'Énergir à la DDR numéro 2 de l'AHQ-
7 ARQ, la cote c'est B-0174 à la page 8 s'il vous
8 plaît. Donc, on va avoir quelques questions, là,
9 sur cette pièce-là en particulier.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Pourriez-vous répéter le numéro de la page?

12 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

13 La page 8.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 LE GREFFIER :

17 Donc, c'est bien la pièce B-0174, c'est bien ça?

18 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

19 Exactement.

20 Q. **[87]** Donc, comme on voit à l'écran en fait, il y
21 avait une question de l'AHQ-ARQ sur le parc
22 d'approvisionnement à la page... sur la page 25,
23 ligne 15 à 18, que je me permets de... de relire
24 avec vous aujourd'hui.

25 Donc, à compter de 2025-2026, deux

1 nouveaux clients du secteur de la
2 métallurgie amèneront une hausse de
3 201 Mm3 au tarif D4, expliquant ainsi
4 l'augmentation importante des
5 livraisons en 2025-2026 et 2026-2027
6 par rapport aux années précédentes.
7 L'effritement des volumes par
8 l'efficacité énergétique demeure
9 constant sur cet effet.

10 La demande de l'AHQ-ARQ à ce préambule était :
11 Veuillez indiquer votre évaluation de
12 la probabilité pour chacun des deux
13 clients dont il est question à la
14 référence : livraison prévue au
15 préambule.

16 La réponse d'Énergir à la demande de l'AHQ-ARQ
17 était :

18 Pour effectuer dans les volumes à
19 l'horizon du plan dans le scénario de
20 base, les projets doivent avoir une
21 probabilité de réalisation de
22 cinquante pour cent (50 %) et plus.

23 Donc, nos questions aujourd'hui c'est : Tout
24 d'abord, pouvez-vous nous donner un ordre de
25 grandeur de la répartition de la hausse de deux

1 cent un millions de mètres cubes (201 Mm³) sur les
2 deux clients dont il est question au préambule?

3 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

4 R. Alors, bonjour. Peut-être juste reformuler la
5 question parce que... Donc, évidemment, il y a des
6 hausses importantes qu'on indique dans la preuve
7 qui proviennent de ces deux clients-là. Je crois
8 qu'on spécifie à quelque part les nouveaux clients.

9 Q. **[88]** Bien, en fait, ça serait la proportion de la
10 hausse sur ces deux clients-là sur ce deux cent un
11 millions de mètres cubes (201 Mm³)-là? Quelle
12 serait la proportion pour chacun des deux clients,
13 de hausse? Est-ce que c'est mieux reformulé, ici?
14 Sinon, on peut prendre un moment puis reformuler
15 complètement la question.

16 R. Peut-être qu'on pourrait préparer les calculs
17 appropriés pour ça. Donc, je pense que toutes les
18 informations sont dans la preuve pour indiquer
19 c'est quoi les volumes attendus par ces nouveaux
20 clients-là. Donc, après ça, il faudrait juste faire
21 la mathématique pour la proportion d'augmentation.

22 Encore une fois, ce qu'il est difficile de
23 faire ici, d'isoler l'effet de l'augmentation de
24 ces deux clients-là. On peut dire la proportion sur
25 les volumes globaux que représentent l'apport de

1 ces nouveaux clients-là sur les volumes prévus pour
2 la clientèle grande entreprise pour les tarifs D4
3 et D5.

4 Par contre, c'est difficile d'isoler sans
5 faire une analyse exhaustive de l'ensemble des
6 fluctuations de consommation prévues pour
7 l'ensemble des clients, de voir la proportion de la
8 hausse comme telle qui est liée uniquement à ces
9 deux clients-là.

10 Donc, je pense que le mieux qu'on pourrait
11 faire à ce moment-ci, c'est d'indiquer la part que
12 représente ces deux clients-là dans les volumes
13 totaux prévus sur l'horizon du plan, mais ça
14 demanderait de faire la mathématique.

15 Q. [89] O.K., merci. Deux petites secondes. En fait,
16 peut-être que si je peux simplifier la question. Si
17 on regarde le deux cent un millions de mètres cubes
18 (201 Mm3), c'est quoi l'apport de chacun dans ces
19 deux cent un millions de mètres cubes (201 Mm3)-là?
20 Est-ce que vous êtes en mesure d'avoir ces
21 informations-là?

22 R. Oui, je comprends mieux. Pardon, je comprends mieux
23 votre question, maintenant. Donc, sans faire le
24 calcul précis, là, je pourrais... Évidemment, il y
25 a un client qui accapare la grande majorité de

1 cette augmentation-là prévue. Donc, encore une
2 fois, pour avoir une réponse précise, il faudrait
3 me laisser le temps de faire la mathématique. Mais
4 je vous dirais que toute proportion gardée, la très
5 grande majorité des volumes provient d'un client et
6 la balance, du deuxième client.

7 Q. [90] Parfait, merci beaucoup. Là, on parlait de la
8 probabilité de réalisation de cinquante pour cent
9 (50 %) et plus, sur quelle base est-ce que vous
10 établissez cette possibilité de réalisation?

11 R. Alors, oui, dans des dossiers antérieurs, Énergir a
12 fait état de sa méthode d'évaluation de la
13 probabilité de réalisation des clients. Donc, il y
14 a une analyse qui est faite par évidemment les
15 experts internes qui sont directement en
16 communication avec des clients, donc au niveau de
17 la grande entreprise. Donc, une série de critères
18 est établie, que ce soit de nature financière,
19 contractuelle, un certain niveau de risque. De
20 mémoire, c'était dans le dossier où qu'on a
21 introduit la notion de marge excédentaire. Donc, je
22 pense qu'on revient peut-être en deux mille dix-
23 sept (2017), dix-huit (2018), dix-neuf (2019), dans
24 ces eaux-là. Donc, il y a un dossier spécifique qui
25 fait état de la mécanique pour identifier les

1 probabilités de réalisation. Donc, ça, c'est
2 vraiment la façon de l'identifier. Puis après ça,
3 donc ça fait de nombreuses années où que c'est
4 explicité que les clients, donc une probabilité de
5 réalisation supérieure à cinquante pour cent (50 %)
6 se retrouve dans le scénario de base, donc du Plan
7 d'approvisionnement, de la prévision de la demande.
8 Mais je ne pourrais pas entrer dans le détail des
9 calculs, il faudrait retourner au dossier que j'ai
10 fait référence.

11 Q. [91] Parfait. Non, il n'y a pas de problème. On va
12 se contenter de votre réponse. Puis la dernière
13 question sur cette partie-là de ce préambule. Dans
14 le cas des deux clients dont il est question,
15 pouvez-vous vous prononcer plus précisément sur la
16 question, à savoir si la probabilité serait plus
17 près de cinquante pour cent (50 %) ou de cent pour
18 cent (100 %) ?

19 R. Donc, encore une fois donc, ce que je peux
20 affirmer, c'est qu'ils sont supérieurs à cinquante
21 pour cent (50 %). Donc, non, je n'ai pas la
22 probabilité exacte pour ces clients-là. Donc, au
23 niveau de la prévision de la demande donc,
24 l'intrant principal, sa probabilité de réalisation
25 des différents projets, c'est dans le « bucket »,

1 le « range », pour parler bien français, de
2 cinquante pour cent (50 %) et plus; donc,
3 évidemment, va faire partie du scénario de base.
4 L'idée, ce n'est pas de chercher, voir si est-ce
5 qu'on était à cinquante-six (56), à soixante-quinze
6 (75), à quatre-vingt-dix (90). Donc, on s'assure
7 qu'elle soit supérieure à cinquante pour cent
8 (50 %).

9 Q. **[92]** Parfait. Merci. Ensuite, je vous réfère à la
10 page 9 du même document, donc du B-0174. Préambule.
11 Question simple en fait.

12 Pour les années deux mille douze
13 (2012), le tableau indique que « La
14 journée la plus froide étant un
15 dimanche, le volume estimé de la
16 journée de pointe serait plus élevé ».

17 La demande de l'AHQ-ARQ, dans la DDR numéro 2,
18 était :

19 Pour chacune des deux années
20 mentionnées au préambule, veuillez
21 fournir le volume estimé dans
22 l'éventualité où la journée la plus
23 froide aurait été un jour de semaine
24 au lieu d'un dimanche, avec une
25 description du calcul effectué. Dans

1 le cas où Énergir ne procède pas à une
2 telle estimation, veuillez justifier
3 de ne pas le faire.

4 La réponse d'Énergir était :

5 Pour l'année 2012, la journée la plus
6 froide du modèle de régression est le
7 lundi. Par rapport au dimanche, la
8 pointe serait plus élevée de 1 091
9 $10^3\text{m}^3/\text{jour}$. Le volume estimé serait de
10 29 300 $10^3\text{m}^3/\text{jour}$.

11 Pour l'année 2016, la journée la plus
12 froide générée par la régression est
13 le jeudi. Par rapport au dimanche, la
14 pointe serait plus élevée de 1 468
15 $10^3\text{m}^3/\text{jour}$. Le volume estimé serait de
16 33 224 10^3m^3 .

17 Ma question aujourd'hui : Nous comprenons de votre
18 réponse que vous êtes en mesure de normaliser la
19 valeur de la pointe lorsque celle-ci, comme en deux
20 mille douze (2012) et en deux mille seize (2016),
21 survient une journée de fin de semaine, n'est-ce
22 pas?

23 M. SYLVAIN TREMBLAY :

24 R. Bien, on a été capable de faire le calcul,
25 effectivement.

1 Q. [93] Parfait. Dans une telle situation ou un tel
2 cas, y a-t-il une raison pour laquelle vous
3 n'indiquez pas une telle valeur normalisée à
4 l'annexe 1 de la pièce Énergir-H, Document 2, qui
5 est la B-0052.

6 R. Oui, bien, en fait, puis, là, je ne me rappelle pas
7 l'année spécifique, mais je crois que c'est en deux
8 mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018)
9 qu'on a commencé à rajouter la valeur pour la
10 journée. Puis depuis ce temps-là, bien, on
11 l'ajoute. Mais on n'avait pas fait de correction
12 pour les années précédentes à ce moment-là. En date
13 d'aujourd'hui, bien, il s'agit des données quand
14 même qui sont assez vieilles. Quand on compare avec
15 les données d'aujourd'hui, la demande est quand
16 même très différente. On a aussi tous les nouveaux
17 enjeux qui sont la biénergie, la demande accrue en
18 pointe par rapport à la demande annuelle. Donc,
19 vous avez demandé, là, l'information, on vous l'a
20 fournie, mais on ne croit pas qu'il y aurait une
21 valeur importante à venir modifier le tableau par
22 rapport à ça.

23 Q. [94] O.K. Parfait. Merci beaucoup. On va passer
24 maintenant à la page 4 du même document. C'était
25 une... Deux petites secondes. Oui. - Monsieur le

1 Greffier, s'il vous plaît... Merci beaucoup. -
2 Donc, on voit le tableau qui apparaît à la page 4,
3 il y a donc pour la ligne 4/8 2023 et les mois
4 d'octobre à décembre deux mille vingt-deux (2022),
5 des valeurs respectives de point vingt-cinq (0,25),
6 point cinquante-quatre (0,54) et point soixante-dix
7 millions de mètres cubes (0,70 Mm3) pour un total
8 de un point quarante-neuf millions de mètres cubes
9 (1,49 Mm3), c'est ça le trois mois de deux mille
10 vingt-deux (2022).

11 Or, le suivi administratif deux mille
12 vingt-deux (2022) de la décision B-2022-061 déposée
13 par Hydro-Québec le trois (3) août deux mille
14 vingt-trois (2023), qu'on a aussi déposée comme
15 pièce C-AHQ-ARQ-0029 ce matin, à la page 6 de 6, au
16 tableau 3. Je ne sais pas si monsieur le greffier
17 peut l'afficher à l'écran pour faciliter la
18 compréhension.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pouvez-vous répéter la pièce, s'il vous plaît?

21 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

22 Oui, c'est une pièce qu'on a déposée ce matin, donc
23 c'est C-AHQ-ARQ-0029, à la page 6.

24 Q. [95] Donc on voit, au tableau numéro 3, qui montre
25 en fait que les volumes de gaz naturel réellement

1 convertis pour toute l'année deux mille vingt-deux
2 (2022) totalisent cinquante-cinq mille trois cent
3 quarante et un milliers de mètres cubes (55 341 m³)
4 ou zéro point zéro six millions de mètres cubes
5 (0,06 Mm³), soit vingt-cinq (25) fois moins que la
6 valeur de un point quarante-neuf millions de mètres
7 cubes (1,49 Mm³) présentée par Énergir.

8 Notre question, c'est : nous comprenons
9 qu'au moment de préparer votre prévision 4/8 2023,
10 vous connaissiez les volumes de gaz naturel
11 réellement convertis en deux mille vingt-deux
12 (2022) dans le cadre de la biénergie. Est-ce exact?

13 R. Alors, peut-être pour repositionner un peu le
14 calendrier des événements, là, on s'entend que la
15 biénergie a été lancée en juin vingt-vingt-deux
16 (2022), donc à partir... au moment... l'exercice de
17 planification de prévision de la demande
18 s'effectue... l'activité commence au niveau du mois
19 de décembre, là, vingt-vingt-deux (2022) et se
20 poursuit en janvier vingt-vingt-trois (2023), donc
21 à ce moment-là, là, évidemment, on n'avait qu'une
22 vue très limitée, là, sur les résultats au niveau
23 de la biénergie, donc, comme on l'explique dans
24 notre réponse, donc à ce moment-là avec
25 l'information connue au moment de réaliser la

1 prévision de la demande, on est allé de
2 l'information, là, connue à ce moment-ci, qui
3 faisait partie de nos dossiers précédents au niveau
4 de la biénergie, donc à ce moment-là, on n'avait
5 pas assez d'informations pour effectuer une
6 prévision le plus à jour des transferts vers la
7 biénergie.

8 Comme on l'a mentionné, évidemment,
9 c'est... le retour d'expérience qu'on a puis avec
10 les ventes réalisées et les volumes qui vont être
11 réellement convertis, on va être en mesure
12 d'effectuer sans doute une meilleure, disons,
13 prévision, du moins avec plus d'informations, lors
14 du prochain dossier tarifaire. Donc, c'est pourquoi
15 pour l'instant, là, on s'était fié sur les
16 prévisions antérieures pour effectuer cette
17 prévision.

18 Q. [96] Parfait. Je vous remercie beaucoup. Je vais
19 juste consulter mon analyste deux petites minutes.
20 Parfait. Donc, je vous réfère encore au même
21 tableau de la pièce C-AHQ-ARQ-0029, à la page 6,
22 tableau numéro 3. Donc, à la première ligne, il est
23 mentionné que le nombre de clients convertis au
24 biénergie à la fin de l'année deux mille vingt-deux
25 (2022) était de trois cent soixante (360) clients.

1 Un peu plus tôt aujourd'hui, lors de la
2 présentation de monsieur Goyette, bien en fait,
3 lors de notre question à monsieur Goyette sur la
4 conversion, là, au biénergie, monsieur Goyette nous
5 a mentionné qu'Énergir avait atteint un total de
6 deux mille (2000) clients convertis à ce jour.
7 Avez-vous de l'information à savoir à quelle date
8 cette donnée a été prise en fait?

9 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

10 R. Je vous dirais, là, que... en effet, là, monsieur
11 Goyette l'a mentionné, donc à ce jour, donc qui est
12 à peu près proche de deux mille (2000) clients, là,
13 qui... évidemment qui ont signé une entente pour
14 accéder au tarif biénergie, donc encore une fois,
15 la conversion finale de ce client-là a lieu au
16 moment où il y a... il y a une attestation
17 évidemment de l'accès au tarif biénergie de la part
18 d'Hydro-Québec. Donc, entre les clients qui sont
19 engagés à aller au tarif et les clients qui sont
20 effectivement sous le tarif officiellement d'Hydro-
21 Québec, qui ont continué à consommer sur la
22 tarification biénergie, donc il y a un peu du
23 décalage à ce moment-là.

24 Mais clairement le chiffre auquel monsieur
25 Goyette faisait référence, c'est un chiffre récent,

1 là, donc c'est un chiffre... en date de ce jour,
2 là, on n'est pas loin du deux mille (2000) clients
3 qui ont... qui ont fait la demande évidemment pour
4 accéder au tarif biénergie.

5 Q. [97] Parfait. Puis ce nombre de deux mille (2000)
6 clients-là, selon vous, ça correspondrait à quel
7 volume de gaz réellement converti? Si on regarde le
8 trois cent soixante (360), là, ça donnait
9 cinquante-six mille trois cent quarante et un
10 mètres cubes (56 341 m(3)), de milliers de mètres
11 cubes. Le deux mille (2000) équivaldrait à peu près
12 à combien selon vous?

13 R. Je vous dirais qu'à ce moment-ci, là, on pourrait
14 faire... on pourrait faire une règle du pouce, là,
15 donc une règle de trois pour essayer d'approximer
16 cette valeur-là, à défaut de l'avoir sous la main.
17 Il faut comprendre que, encre une fois, l'offre
18 pour l'instant n'est qu'accessible que pour la
19 clientèle résidentielle, là. Donc, unifamiliale,
20 duplex, triplex et un peu plus gros, mais il faut
21 comprendre qu'on ne parle pas de clients avec des
22 volumes très, très importants. Je pense que
23 l'échantillon des trois cent soixante (360)
24 clients, là, devrait être pas loin de ce qu'on voit
25 présentement. La seule mise en garde que je ferais

1 c'est qu'on parle de volume. Ici, on parle de
2 volume réellement converti, donc qui tiennent
3 compte des mois à partir du moment que le client a
4 consommé... sa consommation est à la tarification
5 biénergie, on parle pas de consommation annuelle.
6 Donc, c'est certain que si on veut regarder pour
7 une même période... pour le même nombre de clients,
8 donc ce serait quoi les volumes réellement
9 convertis de ces... de ces clients-là? On pourrait
10 faire cette règle de trois-là.

11 Par contre, si on veut voir sur une base
12 annuelle ces clients-là représentent combien de
13 clients, bien il faudrait prendre un volume moyen
14 typique de la clientèle résidentielle, multiplié
15 par le deux mille (2000)... le deux mille (2000)
16 clients. Donc, ça donnerait une approximation plus
17 réelle. Mais, encore là, le rapport que vous avez
18 sous les yeux fait état des volumes réellement
19 consommés. Et donc ce qu'on dit c'est : on est dans
20 la première année dans un premier hiver, où les
21 clients auraient pu commencer à consommer un mois
22 avant le rapport, dix (10) jours avant le rapport,
23 quatre mois avant le rapport. Donc, c'est certain
24 qu'il y a une grande fluctuation, d'où les... les
25 volumes. Donc, les clients arrivent dans le temps

1 et les volumes qui sont saisis au niveau des... du
2 « reporting », de la reddition de compte. Donc
3 c'est les volumes réellement convertis et non pas
4 prévu convertir et non pas sur une base annuelle
5 non plus, là. Donc, c'est pour ça qu'il faut juste
6 faire attention en faisant les... en faisant les
7 parallèles.

8 Donc, la meilleure façon d'évaluer l'impact
9 annuel, comme on le retrouve dans le... l'impact
10 mensuel, comme on le retrouve dans les... dans le
11 document d'Énergir. Donc, ce serait de voir avec
12 des clients qui consomment sur une période complète
13 pendant ces trois mois-là, donc représenterait
14 combien... combien de volumes là.

15 Q. [98] Parfait, je vous remercie beaucoup. Ça va être
16 tout pour nous. Merci, Messieurs.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Fauteux-Filion. Écoutez, je ne sais
19 pas si vous vous rendez compte, mais on a des
20 problèmes techniques encore, qui nous ferait
21 demander... c'est-à-dire de partir pour la pause
22 lunch dès maintenant pour qu'on puisse régler nos
23 problèmes techniques. C'est très difficile de vous
24 entendre, étant donné qu'on entend de l'écho. Donc,
25 il a certaines phrases qui sont très claires, mais

1 d'autres qui le sont beaucoup moins. Donc, nous
2 partirions maintenant et nous reviendrions donc à
3 treize heures moins dix, si ça vous convient. Donc,
4 on ne perdrait pas nos dix (10) minutes. Désolée,
5 Maître Turmel.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 C'est correct, très bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Donc, on se retrouve dans une heure (1 h) sans
10 problème technique, espérons-là. À plus tard.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Rebonjour. Nous sommes de retour prêts à poursuivre
16 le contre-interrogatoire du panel. Et c'est à
17 maître Turmel de prendre la parole. Donc on vous
18 écoute.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bonjour. Et merci, Madame la Présidente. J'espère
21 que le repas a été, bien que bref, correct pour
22 tout le monde.

23 Q. [99] La FCEI avait fait, a fait dans sa preuve, a
24 commenté sur la journée de pointe. Mais avant d'y
25 aller plus sur les éléments précis de la preuve, je

1 vais peut-être revenir sur la discussion de ce
2 matin à l'égard de la fameuse journée de pointe du
3 trois (3) février. Vous avez expliqué un peu ce qui
4 s'est passé. Vous avez été contre-interrogé tout à
5 l'heure là-dessus. Mais à votre avis, puis je ne
6 sais pas si c'est ressorti ce matin, est-ce que ce
7 qui s'est passé le trois (3) février, surtout on
8 note aussi que vingt-deux (22) des clients, les
9 membres de l'ACIG n'étaient pas parmi ceux-là, à
10 votre avis, est-ce que c'est parce que les clients
11 sont tellement habitués d'avoir accès à cette
12 interruptibilité-là qu'ils négligent d'être prêts
13 opérationnellement à s'interrompre si jamais il n'y
14 a pas de GAI disponible?

15 M. SYLVAIN TREMBLAY :

16 R. Bien, dans le fond, c'est sûr que dans le contexte
17 passé, il y a toujours eu du gaz d'appoint
18 interruption. Donc, on ne l'avait jamais vraiment
19 vu ce qui est arrivé l'hiver dernier. Moi, je ne
20 dirais pas que nécessairement c'est un problème
21 spécifique à un client. Autant sur le réseau
22 d'Énergir que sur le réseau des fournisseurs, c'est
23 une journée très froide. Des journées qui sont très
24 froides sont... de ce que j'ai compris, moi je ne
25 suis pas ingénieur, mais en parlant avec les gens

1 qui sont plus techniques, c'est des journées qui
2 amènent plus de bris d'équipements, que c'est plus
3 difficile pour les équipements ces journées-là.
4 Donc, est-ce que ça a contribué? On ne le sait pas
5 nécessairement.

6 Comme on a mentionné, on a fait les
7 interviews avec les clients depuis la mi-août. On
8 va continuer dans cette veine-là. Mais il reste
9 qu'à vingt-cinq pour cent (25 %) du volume
10 interruptible qui a été consommé cette journée-là,
11 pour nous, c'est quand même un enjeu important si
12 on regarde l'hiver qui s'en vient. Donc c'est à
13 suivre là-dessus. Puis comme on avait déjà déposé
14 pour la Régie, on pensait faire éventuellement des
15 mesures qui seraient plus pérennes.

16 Q. **[100]** Oui.

17 R. Mais toute cette discussion-là, ça va aussi
18 alimenter nos réflexions là-dessus.

19 Q. **[101]** Parfait. Là-dedans, est-ce qu'il n'y a pas
20 aussi une question de... parce qu'il me semble, au
21 fil des années, vous en avez fait parfois des
22 campagnes un peu, entre guillemets, d'éducation ou
23 de pédagogie, parce que comme vous dites, les gens
24 se sont habitués, ce n'est jamais arrivé, puis il y
25 en avait toujours du gaz, du GAI disponible. Est-ce

1 que, parmi les mesures pérennes, bien, à tout le
2 moins à court terme, de réengager, entre
3 guillemets, - passez-moi l'anglicisme - le dialogue
4 avec ces clients-là pour leur rappeler? Parce que,
5 t'sais, au-delà de bénéficier du tarif, quand vient
6 le temps de vraiment s'effacer puis ils ne sont pas
7 capables ou ils ne peuvent pas, est-ce qu'une
8 question d'éducation ou de pédagogie, ça peut faire
9 partie d'un élément de réponse?

10 R. Bien, la réponse c'est oui, mais il faut comprendre
11 aussi qu'on est toujours en train de faire de la
12 pédagogie auprès de nos clients. Les clients
13 restent toujours, à peu près toujours les mêmes.
14 Mais les gens qui travaillent chez ces clients-là
15 ne sont pas toujours les mêmes, autant chez eux que
16 chez nous. Donc, il y a des éléments effectivement
17 qu'il est bon de rappeler à certaines périodes.
18 Mais Énergir fait souvent un effort dans ce sens-
19 là. Les clients grandes entreprises sont rencontrés
20 au moins deux fois par année. À toutes les années,
21 on leur fait un « debrief » de l'hiver qui vient de
22 s'achever, quels ont été les enjeux, quels ont été
23 les prix. Donc, Énergir déploie déjà des efforts
24 assez grands en terme d'apprentissage auprès de ses
25 clients. Mais, effectivement, ce n'est pas quelque

1 chose qu'on va arrêter de faire, au contraire.

2 Q. **[102]** Et, là, tout à l'heure, vous avez parlé de
3 solution pérenne. Est-ce qu'on peut être confiant
4 qu'Énergir va soumettre au prochain dossier
5 tarifaire une solution davantage pérenne,
6 permanente pour régler cette situation? Là, je
7 comprends que vous y travaillez pour revenir avec
8 quelque chose de plus solide, entre guillemets, ou
9 pérenne, pour le prochain dossier tarifaire?

10 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

11 R. En fait, c'est définitivement quelque chose à
12 laquelle on va s'atteler pendant les prochaines
13 semaines en fonction du résultat des différentes
14 entrevues qui ont eu lieu. Probablement que le
15 Panel 3 pourra le confirmer, donc il va y avoir la
16 portion besoins que nous on... en tant que panel
17 appro on... on peut démontrer, donc si on a... on a
18 ce besoin-là les... notre portefeuille, nos outils
19 d'appro doivent être suffisamment robustes pour
20 répondre aux besoins anticipés. Puis le panel... le
21 panel 3 pourra confirmer s'ils vont être en mesure
22 de présenter une solution pérenne tarifaire, etc.,
23 dès le prochain dossier tarifaire.

24 Q. **[103]** Parfait. Dernière question là-dessus. Dans
25 une des planches que vous avez présentées ce matin,

1 une des conséquences de... bien de cet événement-
2 là, la journée même vous avez dit qu'il y avait une
3 baisse de pression, je pense avoir noté ça, là...
4 baisse... je pense que c'est ça le terme, « baisse
5 de pression », donc cette baisse de pression-là
6 est-ce qu'elle affectait seulement les clients
7 industriels ou... par exemple, un client commercial
8 ou institutionnel pouvait ressentir cette même
9 baisse-là parce que, sauf erreur, il n'y a pas
10 de... comment dire, c'est... c'est fongible tout
11 ça, là.

12 R. Bien en fait... en fait, la baisse de pression,
13 comme la consommation au travers des différents
14 postes de livraison d'Énergir a été supérieure à ce
15 qui a été anticipé, prévu et planifié, c'est la
16 pression en amont qui a été... qui était plus
17 basse, donc cette pression en amont-là alimente les
18 réseaux d'alimentation et de distribution. Donc,
19 pour les clients, les différents clients n'ont pas
20 nécessairement eu de changement sur leur pression.
21 C'est au niveau du réseau qui alimente notre réseau
22 de distribution d'alimentation qu'on l'a constaté.

23 Q. **[104]** Il y a juste... il y a juste, vous, ce jour-
24 là qui avez fait de la haute pression.

25 R. Oui, exactement.

1 Q. **[105]** Excusez-moi, non, elle était facile. Alors
2 écoutez, alors on va aller, si vous voulez donc à
3 la preuve, Monsieur le Greffier, donc sur le
4 dossier, là, de la journée de pointe, B-0259. Donc,
5 B-0259 à l'annexe... si on veut afficher, à
6 l'annexe 4. Quelques questions.

7 LE GREFFIER :

8 Juste... quel est le numéro de page de cette annexe
9 4?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Oui. Bien annexe 4, allons à la page 5. On va...
12 prenez la page 5 et page 3, là. Commençons par la
13 page 5.

14 LE GREFFIER :

15 Oui, juste pour ça, la page du document, comme ça
16 je pouvais directement vous amener dessus parce que
17 j'ai le document sous les yeux, là, mais...

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Excusez-moi, je ne l'ai pas avec moi la page, là,
20 parce que j'ai un petit souci informatique en ce
21 moment même.

22 LE GREFFIER :

23 Est-ce que c'est page 49?

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Oui, il est fort probable que oui. Je pense que le

1 document a une trentaine de pages.

2 LE GREFFIER :

3 C'est parfait.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui, parfait.

6 Q. **[106]** Alors premièrement peut-être une remise en
7 contexte, là. Je... nous, on comprend qu'à l'égard
8 de la journée de pointe vous présentez l'évaluation
9 du besoin de pointe dans cette annexe sur le
10 contexte puis la stratégie d'approvisionnement,
11 puis vous évaluez le besoin à trente-six mille sept
12 cent quatre-vingt (36 780) 10(3) m(3). Et aux
13 fins... et pour évaluer la fameuse... le fameux
14 besoin de pointe, vous avez décidé ou vous décidez
15 cette année d'écarter l'utilisation des données
16 réelles les plus récentes, soit les données deux
17 mille vingt et un (2021) et deux mille vingt-deux
18 (2022). Et notamment vous dites que :

19 Pour la Cause tarifaire 2023-2024, la
20 régression basée sur la demande de
21 l'hiver 2021-2022 génère une variation
22 de la pointe qui ne suit pas la
23 variation du volume projeté pour
24 l'hiver 2023-2024.

25 Alors si on va donc à la page 5, vous mentionnez

1 notamment :

2 Comme le paramètre « mois » n'est plus
3 utilisé,

4 Dans ce que vous suggérez.

5 et comme mentionné dans la Cause
6 tarifaire 2019-2020, l'information
7 pour la journée de pointe est
8 présentée pour l'ensemble de l'hiver
9 plutôt que par mois.

10 Et là... et là je vous amène à la page 3 de
11 l'annexe. Excusez-moi, je suis en train de perdre
12 ma batterie. O.K. À la page 3, le tableau, la
13 figure 1. Est-ce que vous la voyez, oui? Parfait.
14 Alors c'est figure 1, c'est « Évolution du facteur
15 DJ*V entre les causes tarifaires 2015 à 2024 ».
16 Alors ma question c'est... on a deux questions là-
17 dessus. Considérant ce que je viens de vous lire en
18 page 5 de l'annexe, est-ce que vous nous confirmez
19 que le coefficient précédemment utilisé en deux
20 mille vingt (2020) provient d'un modèle différent,
21 avec des variables de « mois », on s'entend, là,
22 qui sont différentes que des coefficients à partir
23 de deux mille vingt (2020). Bref, il y a eu une
24 cassure avant et après deux mille vingt (2020).
25 Est-ce que c'est les mêmes... les mêmes... les

1 mêmes coefficients qui ont été utilisés? Variable
2 de mois versus variable de jour.

3 R. Bien en fait pour la variable degré jour fois vent,
4 c'était toujours une variable qui était
5 indépendante, là. Donc, on peut avoir
6 l'information, peu importe la régression, on
7 considère le mois ou non, le facteur degré jour
8 fois vent est présent.

9 Là, si votre question c'est à savoir est-ce
10 que les données, par exemple, en deux mille vingt
11 (2020) qui sont dans le tableau...

12 Q. **[107]** Oui.

13 R. ... étaient tirées de la régression qui incluait le
14 vent ou pas, ça, il faudrait que je fasse une
15 validation.

16 Q. **[108]** Alors, écoutez... Puis je ne veux pas être
17 indûment technique, mais si vous pouvez le vérifier
18 avant de prendre un engagement si c'est possible.
19 Bien, ce n'est pas le vent. Oui, c'est moins le
20 vent, c'est plus en lien avec le mois, pardon.

21 R. Oui, bien, c'est ça. Je vais valider à savoir que
22 les cinq formations qui sont dans le tableau sont
23 toutes faites à partir d'une régression dans
24 laquelle il n'y a pas de variable mois. C'est ce
25 que je crois là, mais je vais...

1 Q. **[109]** O.K.

2 R. ... je vais juste en faire la validation.

3 Q. **[110]** O.K. Puis ce n'est pas trop compliqué pour
4 vous, là, on est capable de faire... Bien, au sens,
5 je veux éviter de prendre l'engagement, mais O.K.
6 parfait. Bien, si vous pouvez... Puis on gardera ça
7 en tête.

8 Donc, confirmer que les coefficients
9 précédents l'année deux mille vingt
10 (2020) proviennent d'un modèle différent avec
11 variable en mois, mensuel. Donc, c'était avant deux
12 mille vingt (2020) qui étaient différents. Donc,
13 des coefficients à partir de deux mille vingt
14 (2020). Donc, valider avant et après deux mille
15 vingt (2020) si la variable mois a été utilisée
16 avant deux mille vingt (2020). J'espère que c'est
17 assez clair, là, excusez-moi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Puis... Excusez, Maître Turmel, vous référez à
20 la figure 1...

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... de la pièce B-0259.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Effectivement, Madame la Présidente, à l'annexe
3 4 à la page 3.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est ça.

6

7 E-1 (Énergir) Valider les coefficients à partir
8 de l'année deux mille
9 vingt(2020)provenant d'un modèle
10 différent avec variable en mois,
11 mensuel, et valider avant l'année
12 deux mille vingt (2020) si la
13 variable mois a été utilisée, tel
14 que démontré à la figure 1, page
15 3 de l'annexe 4 de la pièce B-
16 0259 (demandé par la FCEI).

17

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Q. **[111]** Et toujours sur ce même tableau, on voit
20 que...

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Excusez, Maître Turmel.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui?

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Pardonnez-moi, juste pour m'assurer que c'est bien
3 clair pour monsieur Tremblay, est-ce que
4 l'engagement tel que formulé est clair pour lui
5 parce que c'est lui qui va devoir répondre à la
6 question et vous fournir l'information. Je veux
7 juste m'assurer qu'on est sur la même longueur
8 d'onde.

9 R. Euh... oui, oui.

10 Q. **[112]** O.K. Parfait, je vous remercie.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Q. **[113]** Parfait. Toujours sur ce même tableau, à
13 l'année deux mille vingt-deux (2022)... On voit des
14 coefficients de deux virgule neuf (2,9) en deux
15 mille vingt-deux (2022) et deux mille vingt-trois
16 (2023). Est-ce que vous pouvez nous confirmer que
17 ces coefficients-là de deux virgule neuf (2,9) en
18 deux mille vingt-deux (2022) et en deux mille
19 vingt-trois (2023) sont en fait le même coefficient
20 basé sur les données deux mille dix-neuf, deux
21 mille vingt (2019-2020)?

22 R. En fait, c'est sûr que ça, c'est l'année rapportée
23 dans le tableau d'utilisation pour les causes
24 tarifaires, mais chaque année devrait être une
25 année différente de base. Donc, ça ne devrait pas

1 être les mêmes.

2 Q. **[114]** Donc, ce ne sont pas les mêmes coefficients?

3 R. Bien, ça a donné le même coefficient, mais les
4 données de base étaient différentes.

5 Q. **[115]** O.K. Parce que ça serait, par exemple, en
6 deux mille dix-neuf (2019), ça serait sur la base
7 du mois, mensuel? C'est ça qu'on peut penser?

8 R. Non, mais ici on a les années. Comme par exemple,
9 en deux mille vingt-quatre (2024), c'était sur
10 l'année deux mille vingt-deux, deux mille vingt-
11 trois (2022-2023). En deux mille vingt-trois
12 (2023), c'était sur l'année précédente, là.

13 Q. **[116]** O.K., mais quand on parle des données
14 utilisées, c'est des données sur quelle base?

15 R. Oui. Bien, ici, quand on fait les causes
16 tarifaires, par exemple, si on donne l'année deux
17 mille vingt-quatre (2024), les données de base
18 c'est normalement l'année précédente, donc... Bien,
19 précédentes quand on fait le dépôt. Donc, deux
20 mille vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-
21 2024) c'est l'année...

22 Là, c'est sûr que c'est mélangeant vu comme
23 ça, mais... Par exemple, quand on l'a fait, on
24 était en deux mille vingt-deux, deux mille vingt-
25 trois (2022-2023). Donc, pour l'année deux mille

1 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024),
2 c'était l'année l'année deux mille vingt et un,
3 deux mille vingt-deux (2021-2022). Puis après ça,
4 si on est en deux mille vingt-trois (2023), c'était
5 une année avant puis ainsi de suite, là.

6 Et ces facteurs-là ont été calculés à
7 partir des données réelles de chaque hiver. Donc,
8 c'est chacun un hiver. Puis pour la question du
9 mois, bien, je vais pouvoir vous répondre plus
10 tard.

11 Q. [117] O.K. Alors, écoutez, sauf sursaut de mon
12 téléphone, je pense que ça va aller. Oui... Ah, ça
13 vient de répondre que c'est O.K. Je vous remercie
14 beaucoup. Alors, ça termine mes questions, Madame
15 la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Turmel. Donc, le GRAME, Maître
18 Paquet, bonjour.

19 Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 Oui. Bonjour. Bonjour à tous. Geneviève Paquet pour
21 le GRAME. Donc, pour commencer, j'aimerais qu'on
22 réfère, Monsieur le Greffier, à la pièce B-0190,
23 qui est la réponse d'Énergir à la demande de
24 renseignements numéro 5 de la Régie, Énergir-T,
25 Document 10, à l'annexe Q...

1 LE GREFFIER :

2 Oui, excusez-moi. C'est la B-0180...?

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 10.

5 LE GREFFIER :

6 Merci.

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Q. **[118]** À la page 5. Donc, Énergir-T, Document 10. Et
9 puis on retrouve, à la page 5, un tableau pour la
10 prévision de l'approvisionnement et de distribution
11 de GSR de deux mille vingt-quatre (2024) à deux
12 mille vingt-sept (2027). Donc, en ce concerne le
13 Plan d'approvisionnement deux mille
14 vingt-quatre/deux mille vingt-sept (2024-2027),
15 bien qu'il y ait plusieurs contrats qui ont été
16 conclus avec des fournisseurs qui sont situés en
17 territoire, on constate que les volumes de gaz de
18 réseau GSR en territoire représentent un faible
19 pourcentage, là, des volumes totaux. Est-ce
20 qu'Énergir prévoit une augmentation des volumes de
21 gaz de réseau GSR en territoire d'ici deux mille
22 trente (2030)?

23 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

24 R. En fait, Énergir suit tous les projets québécois,
25 là, qui sont en développement. C'est une priorité

1 pour Énergir d'être en mesure de signer ces
2 contrats-là. Mais le développement de la filière
3 n'est peut-être pas aussi rapide ou avancé, ce qui
4 fait qu'actuellement, on voit qu'il y a plus de
5 volumes qui proviennent d'hors territoire, mais
6 effectivement, les différents projets, les nombreux
7 projets qu'on regarde, que ce soit les projets de
8 petite taille ou de plus grande taille, comme on a
9 entendu parler plus tôt panel 1 ce matin, on les
10 suit, et dès qu'ils seront en mesure d'injecter, on
11 va... on va s'assurer de maximiser les opportunités
12 d'aller chercher ces volumes-là, là, pour
13 augmenter.

14 Q. **[119]** Donc, est-ce que ce serait trop tôt pour
15 confirmer qu'il va y avoir une augmentation des
16 volumes de gaz, là, de GSR en territoire ou, selon
17 votre connaissance du marché, vous pouvez prévoir
18 qu'il va effectivement y avoir une augmentation de
19 ces contrats-là?

20 R. Il va définitivement y avoir une augmentation. Je
21 ne suis pas au courant de tout le détail des
22 différents contrats qui ont déjà été signés, qui
23 sont en cours de négociation ou qui vont... qui
24 sont peut-être déjà approuvés par la Régie pour des
25 dates d'injection plus tard, là, mais

1 effectivement, avec ce qu'on voit, l'avancement du
2 développement de la filière, ça va augmenter
3 significativement.

4 Q. **[120]** Et puis...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je m'excuse de vous... Maître Paquet, je m'excuse
7 de vous interrompre. Il y a maître Gertler qui a la
8 main levée depuis quelques minutes, donc je
9 l'inviterais à se manifester et nous présenter,
10 là... Ah, la main est descendue, donc c'était
11 peut-être une erreur. Je m'excuse, Maître Paquet.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Pas de problème.

14 Q. **[121]** Donc, on a parlé ce matin, là, au panel 1
15 d'un partenariat avec Nature Energy pour la
16 construction de plusieurs usines de
17 biométhanisation au Québec. Donc, à part ces
18 projets-là, est-ce que vous pouvez juste élaborer
19 un peu sur les démarches d'Énergir pour soutenir,
20 si on veut, la filière de GNR au Québec?

21 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

22 R. Donc, ce n'est pas mon principal champ d'expertise,
23 donc je vais y aller avec... avec ce dont je suis
24 au courant. Mais on a une équipe de développement
25 GNR qui participe à développer cette filière-là,

1 qui supporte tous les promoteurs qui ont des
2 projets, donc on les accompagne. On fait des... que
3 ce soit différentes rencontres, on participe aux
4 différentes conférences pour s'assurer de justement
5 être là pour les supporter dans le développement de
6 ces projets-là. Puis on... je crois que nos équipes
7 sont bien au fait, sont bien en communication, que
8 ce soit avec la filière agricole, aussi les
9 différentes filières deuxième, troisième
10 génération. Donc, je crois que... t'sais, nos
11 équipes sont très connectées avec ce qui se passe,
12 les projets qui sont en développement ou
13 potentiellement en développement au Québec, on les
14 suit. On veut s'assurer d'aller chercher ces
15 volumes-là si les projets sont viables, puis...
16 c'est ça. Que ce soit autant les petits projets que
17 les projets plus gros comme ceux de Nature Energy
18 dont on a parlé plus tôt, là, on vise à négocier
19 des meilleurs prix possibles pour la clientèle,
20 tout ça dans le respect du Code d'éthique
21 d'Énergir.

22 Q. **[122]** D'accord, je vous remercie. Maintenant,
23 sans... on n'aura pas besoin d'afficher la pièce,
24 mais je vais quand même donner la référence, en
25 fait, à la réponse 5.2 de la demande de

1 renseignements du GRAME, qui était sous la cote B-
2 0176, page 20. On demandait à Énergir s'il y avait
3 une cible ou un objectif en pourcentage
4 d'approvisionnement en territoire pour le GSR puis
5 Énergir nous indiquait qu'elle n'avait pas de
6 cible, là, de prévue en pourcentage
7 d'approvisionnement en territoire.

8 Si je reviens au Panel 1 auquel on a fait
9 référence à des annonces, là, on a un communiqué de
10 presse d'Énergir également, là, dans les médias,
11 dans un article du Devoir où il y a des annonces
12 qui sont faites par Énergir comme quoi les volumes
13 qui vont provenir des usines de biométhanisation
14 qui sont à venir pourraient permettre d'atteindre
15 un tiers de la cible de GSR en deux mille trente
16 (2030) et il y a votre vice-président, monsieur
17 Goyette, qui a indiqué qu'il espérait que ce puisse
18 être le cas, là, évidemment sous réserve des
19 conditions du marché, des autorisations à obtenir
20 de la Régie. Donc, considérant ces annonces-là qui
21 sont faites au public qui laissent un peu sous-
22 entendre qu'il y aurait au moins un tiers, là, du
23 GSR qui va être distribué, qui serait produit
24 localement. Pour quelles raisons Énergir ne s'est
25 pas fixé une cible ou un objectif à atteindre pour

1 un approvisionnement local de GSR?

2 R. Bien, en fait, ma compréhension de l'annonce avec
3 Nature Energy, c'était pour un potentiel de dix
4 (10) projets. Donc, premièrement, t'sais, ces
5 projets-là, on l'espère, vont se matérialiser, ça
6 va dépendre des conditions économiques comme vous
7 le disiez, des ententes, de l'acceptabilité
8 sociale, différents facteurs. Donc, au niveau de la
9 cible, je ne serai pas en mesure de me positionner
10 à ce niveau-là, mais ce que je peux... ce sur quoi
11 je peux vous rassurer, c'est que les équipes
12 cherchent à maximiser les volumes en provenance du
13 Québec, que ce soit dans le suivi qu'on fait des
14 différents... du statut des différents projets avec
15 les promoteurs, mais aussi dans le cadre de nos
16 appels d'offres, donc un projet québécois a une...
17 avec des conditions similaires à un projet hors
18 Québec va avoir une note plus élevée dans nos
19 appels d'offres. Donc, je crois que, t'sais, on
20 fait beaucoup d'efforts pour maximiser ces volumes-
21 là, mais on ne doit pas perdre de vue le fait qu'on
22 a des cibles à atteindre et qu'il y a certains
23 projets qui peuvent arriver plus tard, donc on n'a
24 pas le choix d'aller chercher des
25 approvisionnements hors territoire pour s'assurer

1 de respecter nos cibles.

2 Q. **[123]** Les cibles... Oui, c'est ça, les... Quand
3 vous faites référence aux cibles, c'est les cibles
4 réglementaires, là?

5 R. Exactement.

6 Q. **[124]** Selon... Là, ce n'est peut-être pas vous le
7 meilleur témoin, là, pour répondre, peut-être c'est
8 plus au niveau de la prévision des ventes du...
9 mais est-ce que, selon... - si vous êtes en mesure
10 de répondre, là, ça me fera plaisir, là - mais est-
11 ce que, selon vous, le fait que le GSR soit produit
12 localement, ça constitue un argument de vente qui
13 est important pour la clientèle volontaire?

14 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

15 R. Alors bonjour, Maître Paquet.

16 Q. **[125]** Bonjour.

17 R. Donc, je pense qu'on a déjà mentionné, là, dans le
18 dossier, là, alentour de 4008, là, qu'évidemment,
19 c'est un... la provenance est un élément de
20 considération de la clientèle. Par contre, je ne
21 serais pas en mesure de venir quantifier, là, le
22 niveau d'importance de cette variable-là, si on
23 veut le mettre sur le choix de la source d'énergie.
24 Par contre, c'est un élément qui influence le choix
25 d'un client.

1 Q. [126] Je vous remercie. Puis maintenant, on revient
2 aux approvisionnements. Donc, dans le cadre des
3 contrats d'approvisionnement GSR, si on tient
4 compte du fait qu'il y a plusieurs de ces contrats-
5 là qui ont une durée de vingt (20) ans. Est-ce
6 qu'Énergir tient compte du développement de la
7 filière québécoise en GSR pour planifier la durée
8 et les volumes qui sont requis auprès
9 d'approvisionnement hors territoire? Est-ce que
10 c'est considéré, là, cette augmentation future de
11 la filière québécoise dans le cadre de vos demandes
12 d'approbation pour des contrats hors territoire?

13 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

14 R. En fait, l'ensemble des caractéristiques des
15 contrats est considéré lorsqu'on signe des
16 ententes. L'avantage, c'est qu'on a des cibles
17 réglementaires minimums de distribution à
18 atteindre, mais nos ambitions sont... qui vont en
19 croissance au fil des dix (10) prochaines années,
20 puis on a aussi des ambitions de décarboner au
21 maximum l'énergie gazeuse dans notre réseau. Donc,
22 actuellement, on ne fait pas face à une situation
23 où on voit qu'on ne serait pas en mesure
24 d'accueillir du GNR produit au Québec, dans les
25 prochaines années.

1 Q. [127] Parce que, l'objectif d'Énergir est aussi de
2 dépasser les cibles réglementaires?

3 R. Absolument.

4 Q. [128] D'accord. Donc, je vous remercie, ça va
5 compléter mes questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Paquet. Donc, nous passons à maître
8 Gertler ou maître Veilleux? On ne vous entend pas,
9 Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Là, vous m'entendez?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 O.K. C'est ça, excusez-moi pour la main levée,
16 c'était une erreur.

17 Maintenant, sur la question, justement, du
18 panel 2, le panel d'approvisionnement, bonjour,
19 Messieurs les témoins.

20 Q. [129] J'aimerais, Monsieur le greffier, qu'on
21 prenne d'abord la référence C-ROÉÉ-0034, c'est un
22 des éléments que nous avons déposés, bien je pense
23 hier, mais ça a apparu aujourd'hui, c'est le
24 document de Efficiency Canada. Alors, c'est celle
25 qui précède, je pense, s'il vous plaît. Est-ce que

1 j'ai dit 40, excusez-moi, 34, ça, c'est 34, O.K. 33
2 plutôt, s'il vous plaît. Alors, ça, c'est parce que
3 nous avons fourni des extraits ou les règlements de
4 modification en matière, dans la Colombie-
5 Britannique, sur le domaine Side Measures
6 Regulation, mais pour les fins des témoins, j'aime
7 mieux marcher avec le résumé.

8 Alors, dans ce document-là, on voit qu'il
9 est indiqué que :

10 Le Gouvernement de la Colombie-
11 Britannique modifie le règlement sur
12 les mesures axées sur la demande en
13 vertu de la Loi sur la Commission des
14 services publics, les Utilities
15 Commission Act.

16 Et là, est indiqué que :

17 Les modifications apportées aux
18 règlements changent la façon dont les
19 plans de gestion de demande sont
20 évalués en termes d'adéquation et de
21 rentabilité. Les changements
22 comprennent l'élimination progressive,
23 les incitations pour les équipements
24 de gaz conventionnels.

25 Je poserais ma question pareil, mais est-ce que

1 c'est quelque chose que l'un des témoins dont vous
2 avez connaissance au sujet?

3 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

4 R. Maître Gertler, ça faciliterait de voir c'est quoi
5 la question, avant de pouvoir voir si on est peut-
6 être apte à répondre ou non, là.

7 Si c'est simplement ce que vous veniez de
8 dénoncer, là, je ne pense pas, je regarde alentour,
9 il n'y a pas de témoin, là, qui semble être en
10 mesure de répondre à la potentielle ligne de
11 questions qu'il pourrait y avoir là-dessus, là,
12 mais peut-être...

13 Q. [130] O.K. Bien, je vais poser ma première
14 question, puis on verra, peut-être que c'est plus
15 les gens en efficacité, mais ces changements au
16 niveau de la prévision de la demande. Ma question,
17 c'est : est-ce qu'Énergir tient compte, dans
18 l'approvisionnement de la demande de la possibilité
19 d'une diminution éventuelle des incitatifs pour se
20 procurer les équipements de gaz? C'est ça, ma
21 question.

22 R. Donc, plusieurs éléments au niveau de la prévision
23 de la demande. Donc, des changements réglementaires
24 puis des éléments de contexte, là, en font partie,
25 t'sais, d'une façon directe ou indirecte de la

1 prévision de la demande. On a mentionné... on a
2 des... on a des prévisions évidemment de la
3 contribution de l'efficacité énergétique à la
4 demande de gaz sur l'horizon du plan. Donc,
5 évidemment tous les éléments qui proviendraient de
6 modification de programme ou d'ajustement si c'est
7 un programme d'efficacité énergétique, qui
8 retirerait certains équipements admissibles ou
9 inclurait de nouveaux équipements, donc fait partie
10 évidemment des projections de réduction de volume
11 qui proviennent de l'efficacité énergétique. Sinon,
12 s'il y avait de la réglementation qui devait... qui
13 devait survenir, devait être mise en place,
14 évidemment ces éléments-là feraient partie d'un
15 exercice de prévision de la demande. Donc,
16 habituellement, là, l'ensemble des éléments de
17 contexte, donc sur lesquels on peut se baser, sur
18 des éléments de frais, on les considère au niveau
19 de la prévision de la demande. Comme je le
20 mentionnais, que ce soit de façon directe, là, par
21 un élément réglementaire qui viendrait en vigueur
22 ou indirect, là, par des changements qu'il pourrait
23 y avoir au niveau des programmes d'efficacité
24 énergétique le cas échéant.

25 Q. [131] Hum, hum. O.K. Maintenant, Monsieur le

1 Greffier, j'aimerais aller dans le B-0051 s'il vous
2 plaît, le plan d'appro vision de long terme.

3 Tendance du... puis dans le... sur la question de
4 la tendance des marchés du GSR. Puis je suis aux
5 pages 22, 23. Alors c'est sous le titre justement,
6 on n'a pas besoin de lire en détail, mais 1.2.1, le
7 titre c'est « Un contexte de forte compétition ».

8 Et on y lit :

9 Dans le contexte d'une forte tendance
10 à la décarbonation et de la mise en
11 place de cibles, d'exigences et de
12 programmes pour soutenir la production
13 des énergies renouvelables, la
14 compétition pour le biogaz et le GNR
15 s'avère de plus en plus forte entre
16 les utilités, les industriels et les
17 grandes sociétés, qui redoublent
18 d'efforts pour sécuriser sur le long
19 terme d'importantes quantités de GNR.

20 Alors je vois un peu plus loin sur la même page, on
21 parle d'une volonté d'aller jusqu'à vingt pour cent
22 (20 %) de GNR à l'horizon vingt-trente (2020-2030).
23 Et je veux juste comprendre un peu sur le réalisme
24 de ce... votre évaluation du réalisme de cette
25 cible visée dans le contexte de cette forte

1 compétition, Monsieur, s'il vous plaît.

2 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

3 R. Vous avez mentionné une volonté d'aller jusqu'à
4 vingt pour cent (20 %). Moi, ce que j'ai... ce que
5 je lis c'est plutôt que certaines utilités ont des
6 objectifs pouvant aller jusqu'à vingt pour cent
7 (20 %), là. Donc, pour notre... du côté d'Énergir
8 la cible est de dix pour cent (10 %). Puis si je
9 veux parler du réalisme pour Énergir d'atteindre le
10 dix pour cent (10 %) compte tenu de ce qu'on a déjà
11 contractualisé, ce qu'on voit à l'horizon deux
12 mille trente (2030), que ce soit au Québec ou hors
13 Québec, je crois que c'est totalement raisonnable
14 de... d'atteindre notre cible.

15 Q. **[132]** Et là-dessus, si on met de côté les
16 éventuelles fournitures en termes d'hydrogène ou
17 autre... d'autres alimentations plus je dirais
18 spéculatif présentement, vous êtes d'accord avec
19 moi que ça veut dire que vous allez continuer à
20 livrer quatre-vingt pour cent (80 %) de... ou
21 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de gaz de
22 fracturation de source fossile?

23 R. Effectivement, une utilité publique qui livre vingt
24 pour cent (20 %) de gaz naturel renouvelable ou de
25 source renouvelable à quatre-vingt pour cent (80 %)

1 de gaz naturel traditionnel.

2 Q. **[133]** Hum, hum. Puis dans le contexte de cette
3 forte compétition, monsieur Goyette a parlé je
4 pense et peut-être en a reparlé plus tôt avant le
5 lunch, de la volonté d'Énergir d'atteindre le cent
6 pour cent (100 %) de GSR pour les nouveaux clients,
7 si j'ai bien compris. Vous me faites signe de
8 « oui » avec la tête, c'est ça?

9 R. Il y a un dépôt qui a été fait récemment qui vise à
10 ce que les nouveaux branchements soient cent pour
11 cent (100 %) au GSR.

12 Q. **[134]** O.K.

13 R. Pour une portion de la clientèle. Donc...

14 Q. **[135]** Et puis...

15 R. ... je n'ai pas le détail.

16 Q. **[136]** Dans le contexte de forte compétition dont
17 fait état votre preuve, comment est-ce que la Régie
18 doit apprécier le réalisme de cette volonté-là?

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Madame la Présidente, ça va faire l'objet de la
21 Phase 3 qui a été déposée dans les derniers jours
22 et qui fera l'objet... En fait, si je me fie à la
23 correspondance procédurale de la Régie ce matin, on
24 a même le plan de match pour l'étude de la Phase 3
25 avec l'ensemble des dates. Donc, j'inviterais mon

1 confrère à y participer si c'est sa volonté, mais
2 pour le moment, on est dans la Phase 2 de la cause
3 tarifaire, là.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Très bien, Madame la Présidente. Puis je n'ai pas
6 pu prendre toute connaissance de ces choses-là en
7 temps réel, mais je veux simplement dire que si je
8 ne me trompe pas, Énergir cherche ici dans la
9 présente phase de faire approuver ses prévisions de
10 la demande. Et comment est-ce qu'il va faire pour
11 fournir la demande?

12 Alors, c'est dans ce contexte-là. Ce n'est
13 pas moi qui l'amène, c'est Énergir qui amène la
14 question d'interroger monsieur Goyette qui nous dit
15 qu'ils vont fournir cent pour cent (100 %) en GSR.
16 Alors, je lui demande sur le réalisme. J'essaie de
17 tester cette hypothèse-là par rapport à la preuve
18 qui parle de la compétition pour les molécules de
19 GSR. Alors, je pense que la question est pertinente
20 ici.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Gertler, est-ce que ça serait possible de
23 reformuler votre question, pour la cadrer très
24 bien et clairement pour nous dans la Phase 2,
25 donc en rapport avec le document que vous citez,

1 hum?

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Bien, je... je...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 On dit qu'on va fournir beaucoup de GSR. Donc, dans
8 ce cas-ci, cent pour cent (100 %) pour les nouveaux
9 clients. Et je pose la question, c'est : Du
10 réalisme de cette volonté-là, dans le contexte qui
11 était annoncé dans la preuve, ici, d'une forte
12 compétition pour les molécules. Est-ce que la Régie
13 est en mesure d'évaluer qu'Énergir va être capable
14 d'aller le chercher et de le fournir?

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Encore une fois, ce point-là c'est la Phase 3. Puis
17 de ce qu'on voit en ce moment à l'écran, c'est la
18 pièce Énergir H1, c'est le contexte gazier nord-
19 américain.

20 Je pense qu'on mélange beaucoup de choses
21 ici, là. On pose une question sur le fond qui
22 revient de la Phase 3 en utilisant un document qui
23 a une portée très macro, là, et non pas de
24 prévision de la demande.

25 Si on veut parler de la prévision de la

1 demande, je pense qu'on devrait plutôt parler de la
2 pièce Énergir-H, document 2 plus précisément. Puis
3 si on veut parler d'approvisionnement GSR, il
4 faudrait parler de la pièce Énergir-H, document 6.

5 Si je peux me permettre, donc si on a des
6 questions précises à poser, il faudrait utiliser
7 les bons documents puis se remettre, encore une
8 fois, dans la Phase 2. Mais la question telle que
9 formulée et reformulée, c'est en lien avec la Phase
10 3.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Madame la Présidente, je n'ai pas l'habilité de mon
13 confrère. La question n'est pas où est-ce que ça se
14 trouve exactement puis de découper les questions en
15 petits morceaux, c'est de permettre à la Régie puis
16 au public d'apprécier la situation. Alors, je vous
17 sou mets que la question est pertinente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Donc, on comprend que votre question
20 essentiellement, c'est de commenter le réalisme
21 des prévisions d'approvisionnement de GSR qui
22 sont présentées dans la pièce B-0051, c'est ça?

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 C'est ça.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien...

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Si je peux me permettre, Madame la Présidente, dans
5 la pièce qu'on voit en ce moment, il n'y a pas de
6 prévision de GSR. C'est le document sur la vision à
7 long terme du contexte gazier, je me permets de
8 dire nord-américain, là, parce qu'il est bâti comme
9 ça Canada-États-Unis pour l'essentiel.

10 Ce qu'on voit là ne porte pas directement
11 sur Énergir. C'est une vue du marché nord-
12 américain.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Non, mais c'est ça. Madame la Présidente, ça ne
15 porte pas sur Énergir, mais on a le témoignage à
16 l'effet de la part qu'il va occuper ou va fournir
17 le GSR dans l'ensemble des opérations d'Énergir, et
18 c'est très important de savoir s'il s'agit
19 simplement du P.R. ou est-ce que ce sont des choses
20 qui sont bien fondées? C'est ça la question.

21 Et la preuve, ici, d'Énergir est tout à
22 fait à l'effet qu'ils vont avoir une suffisance de
23 GSR pour transformer rapidement leur business.
24 Alors, c'est ça qui est la preuve, puis moi je pose
25 une question par rapport à cette affirmation à la

1 lumière de leur preuve sur l'approvisionnement,
2 oui, à l'échelle nord-américaine.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Gertler, je suis vraiment désolée de vous
5 faire répéter, là, mais j'aimerais que vous me
6 référiez exactement à la pièce que vous voudriez...
7 sur laquelle repose votre question, là. Est-ce que
8 c'est la pièce B-0151? C'est la pièce B-0151
9 exactement? Où retrouve-t-on, là, le texte que vous
10 aimeriez voir commenté, là?

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Bien, c'est à la lumière de l'affirmation de... ou
13 la preuve à l'effet que je ne remets pas en doute
14 d'une forte compétition. Je pose la question, ce
15 sont les témoins ici qui parlent de cette pièce-là,
16 puis à la lumière de la preuve d'Énergir à l'effet
17 qu'ils vont être capables de fournir des GSR en
18 grande quantité notamment pour les...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mon ordinateur va s'éteindre. Excusez-moi.

21 DISCUSSION HORS DOSSIER

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Poursuivez, Maître Gertler.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Bien, j'ai dit simplement que les... Bien là, je ne

1 sais pas, j'ai perdu un peu le train. Mais c'est
2 que... ce n'est pas compliqué, là, c'est : est-ce
3 qu'à la lumière de cette... la pièce à laquelle je
4 réfère, c'est bien B-0151, mais aussi, à la lumière
5 de la preuve notamment de monsieur Goyette et
6 d'autres témoins sur le fait qu'ils vont fournir...
7 ils vont faire la transition rapidement vers le
8 GSR, puis notamment en fournissant cent pour cent
9 (100 %) de GSR aux nouveaux clients. C'est assez
10 simple, c'est ça le... c'est ça la question.

11 Mais je ne peux pas croire... S'ils ne sont
12 pas capables de répondre, ils ne sont pas capables
13 de répondre. Mais si on est sur... sur une
14 question, c'est : est-ce que la question est amenée
15 exactement comme mon confrère le voudrait? Bien ça,
16 c'est autre chose, je vous sou mets
17 respectueusement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Gertler, je crois qu'on a compris de maître
20 Locas que le sujet que vous abordez va être vu,
21 étudié en phase 3, là, plus en profondeur. Là, en
22 ce moment, on comprend qu'on a un plan
23 d'approvisionnement sur trois ans à approuver,
24 donc, on vous encouragerait à participer à la phase
25 3, puis si vous avez des questions sur le plan

1 d'approvisionnement puis la capacité d'Énergir
2 d'atteindre ses objectifs, pour les prochaines
3 années, là, c'est-à-dire les acquisitions, les
4 approvisionnements qui sont prévus pour... et qui
5 sont énoncés dans la pièce B-0141.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 O.K. Très bien. On va passer à d'autres questions,
8 Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Alors, là, je suis... Monsieur le Greffier,
13 excusez-moi, j'aimerais faire afficher le B-0259,
14 s'il vous plaît. Et je suis aux pages 8 à 10. O.K.
15 Très bien.

16 Q. **[137]** Maintenant, nous sommes dans la section 1.2,
17 qui est la « Fourniture de gaz naturel ». Il est
18 question dans cette section-là, puis on le voit à
19 la ligne 18, par exemple, de l'initiative
20 d'approvisionnement responsable en gaz naturel
21 qu'Énergir a déjà présentés. Et là, vers la fin,
22 vers le bas de la page, on voit :

23 À ce jour, plusieurs fournisseurs ont
24 obtenu la certification E0100, et
25 certains producteurs sont également en

1 démarche afin de quantifier leur
2 performance, notamment plus
3 spécifiquement quant aux émissions de
4 GES.

5 Et nous avons reproduit dans les pièces C-ROEE-0040
6 et C-ROEE-0041, les documents en question par
7 rapport EO100, puis je pense que je vais... c'est
8 notamment, je vous réfère à C-ROEE-0040. Et là-
9 dedans, puis je ne pense pas que ce soit nécessaire
10 d'y aller pour les fins de la question, on a perdu
11 un peu de temps, à la page 38 - et c'est le 39 du
12 PDF pour les fins des notes - on voit que l'un des
13 objectifs, c'est effectivement l'objectif 5.7 :

14 Greenhouse gas admission operators...
15 to reduce production and release a
16 greenhouse gas accounting for changes
17 in production.

18 Alors j'aimerais juste comprendre parce que vous
19 précisez dans votre preuve que les fournisseurs
20 sont, dans certains cas, en train de faire des
21 démarches pour quantifier leur performance au
22 niveau de l'émission des GES. Puis j'ai quelques
23 questions à poser dans leurs opérations, quelques
24 questions à poser par rapport à cela. D'abord, est-
25 ce que dans les... je pense, votre preuve mentionne

1 certains... plusieurs fournisseurs, est-ce qu'il y
2 en a dans ces fournisseurs-là qui sont ceux qui...
3 est-ce qu'on compte dans ce nombre, des
4 fournisseurs d'Énergir?

5 R. Oui.

6 Q. **[138]** Combien, s'il vous plaît?

7 R. De mémoire, je ne le sais pas, c'est... je pourrais
8 trouver l'information, là, mais parmi les
9 producteurs qui sont certifiés, Énergir a acheté...
10 s'est procuré du gaz auprès de sites certifiés avec
11 plusieurs d'entre eux, mais je n'ai pas le nombre
12 exact.

13 Q. **[139]** O.K. Avant qu'on prenne un engagement,
14 j'aimerais juste comprendre, est-ce qu'il parle de
15 ceux qui ont... de manière générale, s'ils sont
16 qualifiés en vertu de EO100 ou ceux qui sont en
17 démarche de quantifier et présumément de vous
18 donner de l'information sur leur performance au
19 niveau de l'émission des GES?

20 R. Donc, l'initiative, tel qu'elle existe
21 actuellement, vise à identifier des producteurs qui
22 sont certifiés EO et qui fournissent certaines
23 « metrix », certaines données. Donc, c'est ce qui
24 fait qu'un producteur est éligible à l'initiative.
25 Parmi ces producteurs éligibles là, Énergir a

1 des... a fait des transactions avec certains
2 d'entre eux.

3 Q. **[140]** O.K. Mais ma question, c'est par rapport à
4 ceux qui sont en train de quantifier les émissions
5 de GES. Est-ce que dans les fournisseurs d'Énergir,
6 il y en a qui sont rendus là?

7 R. Effectivement, il y a probablement... on sait qu'il
8 y a certain de nos fournisseurs, producteurs avec
9 qui on a des transactions, qui ont entrepris
10 différentes démarches, mais je ne suis pas en
11 mesure de commenter sur le statut de ces démarches-
12 là actuellement. Donc, c'est des démarches, la
13 quantification, ça peut être avec des
14 certifications, une deuxième certification comme
15 MIQ, par exemple, ça peut être d'autres démarches.
16 Mais en date d'aujourd'hui, je ne suis pas en
17 mesure de faire l'état de la nation à ce sujet.

18 Q. **[141]** Et est-ce que vous, pour les fins de vos
19 décisions, votre approvisionnement, est-ce que vous
20 êtes en position d'information sur la quantité des
21 émissions de GES associé à ces approvisionnements-
22 là?

23 R. Actuellement, on n'est pas en... on ne peut pas
24 exiger ces données-là de l'ensemble des
25 fournisseurs, puis comme je ne sais pas le statut,

1 non plus, de leurs travaux, mais actuellement comme
2 depuis le début de l'initiative, c'est une
3 initiative qui est aussi, pour nous, un processus
4 qui est en constante amélioration, donc on suit
5 les, on suit l'évolution de ce marché-là, on
6 consulte nos parties prenantes pour voir ce qui est
7 important pour eux, puis on a l'impression que de
8 plus en plus, les émissions de métal prennent, sont
9 importantes pour nos parties prenantes. Donc, dans
10 les prochains mois, on va consulter certaines de
11 ces parties prenantes là, justement pour voir
12 comment on pourrait faire évoluer notre initiative,
13 pour s'assurer de continuer à répondre à leurs
14 préoccupations.

15 Q. **[142]** Maintenant à la page 9 du même document,
16 Monsieur le Greffier, puis je suis aux lignes 4, 5.
17 On voit qu'il est indiqué que :

18 Equitable Origin a élaboré une
19 méthodologie de calcul de l'intensité
20 des GES des producteurs gaziers, qui
21 exigera une mesure de déclaration de
22 l'intensité globale des GES, des
23 segments applicables de la chaîne de
24 valeur du gaz naturel.

25 Est-ce que vous voulez juste m'informer qu'est-ce

1 qu'on veut dire par « segments applicables »?

2 R. Je présume que c'est le segment applicable à la
3 certification. Donc, si la certification est
4 applicable du site de production à un autre point,
5 ça serait ce segment-là, mais c'est des choses
6 qu'on pourrait valider avec mes collègues qui
7 suivent ça de plus près.

8 Q. [143] O.K. Mais c'est... est-ce que c'est... parce
9 que c'est votre preuve, là. Est-ce qu'il y a un
10 autre témoin qui est capable de nous dire? Ou c'est
11 un autre panel, Maître Locas, ou comment?

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Je suis content de répondre à des questions, mais
14 pour être très franc avec vous, Maître Gertler puis
15 Madame la Présidente, la manière que ça fonctionne,
16 c'est que vous comprendrez que quand Énergir
17 produit des témoins, il ne produit pas
18 nécessairement l'ensemble des individus qui, de
19 près ou de loin, ont contribué à la rédaction
20 surtout du Plan d'approvisionnement, là, lorsqu'on
21 met toutes les pages ensemble, c'est assez
22 volumineux. Donc, monsieur Crépeau est au fait de
23 l'initiative, en fait, tout ce qu'on fait, il la
24 connaît très bien, mais lorsqu'on tombe dans
25 certains détails, effectivement, ça relève peut-

1 être de d'autres individus, d'autres équipes, même
2 qui ne sont pas nécessairement sous sa
3 responsabilité directe.

4 Là, je me permets de répondre à ses
5 questions, parce que maître Gertler m'a interpellé
6 directement, mais je sais que monsieur Crépeau est
7 capable de donner ou a même déjà donné une partie
8 de la réponse, même, au meilleur de sa
9 connaissance. Après ça, ça devient une question de
10 pertinence à ce stade-ci de l'audience. Sachant
11 aussi que la preuve du ROÉÉ est complètement muette
12 sur la question de l'initiative, à moins que je me
13 trompe, au niveau écrit, là, ce qui est déposé
14 devant vous, donc, c'est peut-être un nouvel
15 intérêt qui s'est développé dans les derniers
16 jours, mais à ma connaissance, il n'y a ps de
17 recommandation, de position prise par la ROÉÉ, à ce
18 niveau-là, là.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Alors, les segments applicables, ça va rester comme
21 ça, on ne saura pas qu'est-ce que ça veut dire,
22 vraiment. Est-ce que je serais... est-ce que vous
23 pensez que je serais fondé de dire que ça exclut de
24 toutes les manières, la combustion ultime du
25 produit?

1 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

2 R. Absolument. Je crois que cette certification-là
3 s'applique aux activités du producteur. Le
4 producteur n'a aucune idée de ce qui sera fait avec
5 son produit, donc, il ne peut pas aller faire
6 certifier les impacts de la combustion du gaz qu'il
7 produit.

8 Q. [144] Ni du transport, finalement, là?

9 R. Exactement. C'est ce que je mentionnais, quand je
10 disais la portion associée à la... au segment.

11 Q. [145] Et un peu plus loin, dans la...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Excusez-moi, Maître Gertler.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse de vous interrompre, vous aviez annoncé
18 quinze minutes (15 min), je pense qu'on va bientôt
19 atteindre le double. Je me demandais si vous
20 commencez à voir la fin de votre interrogatoire?

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Il y a eu beaucoup d'objections également, Madame
23 la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Je vous demanderais votre indulgence encore
3 quelques minutes, je vais essayer de faire
4 rapidement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait, merci.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Bon. Je vais élaguer un peu. J'ai une question. On
9 parlait de méthane, évidemment, le méthane est un
10 important, un gaz à effet de serre, mais il y a
11 aussi le CO₂. Est-ce que, dans ces efforts de
12 décarbonation, Énergir tient compte du fait que,
13 bien que le méthane soit un fort gaz à effet de
14 serre, c'est de durée relativement courte dans
15 l'atmosphère et que, à long terme, le CO₂ aurait un
16 effet de gaz à effet de serre encore plus
17 important?

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Madame la Présidente, je m'excuse, on a devant nous
20 un panel « approvisionnement gazier ». Donc, si on
21 pose une question scientifique sur combien de temps
22 le CO₂ ou du carbone reste dans l'atmosphère, là,
23 je vais devoir soulever la question de pertinence
24 et même la capacité même du panel à pouvoir
25 répondre à ce genre de question-là. Ils ne sont pas

1 là pour ça tout simplement.

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Madame la Présidente, ici, on parle de
4 décarbonation. J'aimerais juste comprendre de quoi
5 il s'agit. Ça veut dire, est-ce qu'on tient compte
6 de certains détails justement techniques par
7 rapport aux gaz à effet de serre ou on y va
8 simplement pour dire, on va réduire le méthane puis
9 on ne tient pas compte de la combustion? C'est ça
10 ma question.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je comprends. Ce qui nous est soumis ici par maître
13 Locas, c'est que le panel qui est devant nous est
14 un panel qui est constitué pour répondre à des
15 questions qui traitent de l'approvisionnement,
16 notamment du Plan d'approvisionnement pour les
17 trois prochaines années. Malgré que vos questions
18 soient intéressantes, elles ne portent pas sur le
19 sujet qui est devant nous en ce moment. Est-ce que
20 vos questions portent sur l'initiative? Et si oui,
21 à ce moment-là quel serait le panel approprié? Ou
22 peut-être reformuler votre question pour qu'elle
23 soit vraiment en lien avec la question qui est
24 devant nous en ce moment du Plan
25 d'approvisionnement.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Bien, je ne sais pas s'il y a un autre panel qui
3 peut répondre. Ma question évidemment c'est, on
4 affirme la nature souhaitable au niveau
5 environnemental. Puis j'essaie de voir quelle est
6 la réalité climatique finalement derrière ça. Je
7 pense que ce sont des questions, des macro
8 questions dans l'approvisionnement. En tout cas, je
9 vais passer à autre chose si ces témoins-là ne
10 connaissent pas ça, Madame la Présidente.

11 Q. **[146]** Alors, peut-être une autre chose beaucoup
12 plus terre à terre. On note, puis on l'a mis
13 notamment dans le document C-ROEE-0030 à la page 8.
14 Puis c'est le document de l'APCHQ. Pas besoin de
15 l'afficher, Monsieur le Greffier. Mais c'est
16 simplement par rapport à la baisse mensuelle
17 consécutive des mises en chantier des habitations
18 depuis deux mille vingt-deux (2022). Et la
19 référence est également donnée dans la preuve de
20 justement que je viens de mentionner, C-ROEE-0030
21 page 8, c'est notre preuve, mais qui donne dans la
22 note de bas de page la référence. La première
23 question c'est : Est-ce que vous aviez observé...
24 C'est parce que, là, on parle des mises en
25 chantier. Est-ce que vous avez observé un test

1 similaire ou de moins ou plus important des mises
2 en chantier de gaz naturel cette année?

3 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

4 R. En effet, on constate une baisse des mises en
5 chantier de façon générale. Et éventuellement même
6 si toute proportion était gardée en terme de taux
7 de pénétration, donc évidemment ça impliquerait une
8 diminution de la clientèle gaz qui proviendrait de
9 nouvelles constructions.

10 Q. **[147]** Puis de quel ordre, s'il vous plaît, Monsieur
11 Bellavance?

12 R. Je ne pourrais pas... je ne pourrais pas vous
13 donner un chiffre exact, là, je pense que la preuve
14 fait état, là, de la portion de maturation des
15 nouvelles ventes de la prévision de la demande,
16 qui... qui montre la tendance générale, là, des
17 nouvelles ventes, des nouveaux volumes prévus par
18 Énergir sur la durée du plan d'approvisionnement,
19 donc...

20 Q. **[148]** O.K. Alors ce serait une croissance plutôt
21 faible présentement, d'après les chiffres
22 actuellement?

23 R. Pour la portion de nouvelles constructions
24 résidentielles, les nouvelles mises en chantier,
25 donc oui il y a une diminution anticipée des

1 volumes associés à cette... à ce segment de marché-
2 là.

3 Q. **[149]** O.K. Alors une dernière question par rapport
4 à la situation concurrentielle. Si je comprends
5 bien, Énergir ne fait plus de distinction entre les
6 nouvelles constructions et les habitations
7 existantes dans son... dans l'évaluation de la
8 situation concurrentielle du gaz. Est-ce que
9 c'est... c'est juste de dire ça?

10 R. Est-ce que vous pouvez me répéter la question, me
11 référer à la preuve s'il vous plaît, Maître
12 Gertler?

13 Q. **[150]** Je... je dis que c'est : est-ce que c'est
14 vrai qu'Énergir ne fait plus de distinction entre
15 les nouvelles constructions et les habitations
16 existantes dans son exercice d'évaluation de la
17 situation concurrentielle du gaz?

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Excusez-moi, Maître Gertler, je vais répéter la
20 même question que le témoin, mais vous vous basez
21 sur une référence quelconque dans la preuve? Si
22 oui, peut-être juste nous... nous guider pour
23 permettre...

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Bien là il faudrait que je cherche, je ne l'ai pas

1 devant moi, Maître Locas. Si vous voulez que je
2 reviens plus tard cet après-midi avec une référence
3 exacte, on va le faire, mais...

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Non, pas forcément. Non, mais c'est parce que ça
6 semblait tiré d'une référence quelconque, donc
7 j'étais curieux si on pouvait guider le témoin pour
8 s'assurer qu'il vous donne une réponse juste sur la
9 base d'une preuve. La prémisse semblait dire que ça
10 vient de notre preuve, donc la question c'est de
11 savoir où.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Je ne saurais... je ne peux pas vous dire là sur le
14 champ, Monsieur Locas. Vous savez, on prépare nos
15 affaires puis c'est pas tout... on n'a pas tout,
16 tout, tout devant nous à tout moment, là. Alors
17 si...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que le témoin peut répondre à la question au
20 meilleur de ses connaissances, même si on n'a pas
21 de référence dans la preuve?

22 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

23 R. Oui, donc j'aurais aimé savoir où dans la preuve,
24 mais ce qu'Énergir fait évidemment, là, on a... on
25 parle de notions d'efficacité, de construction, là,

1 donc au niveau des équipements. Donc, ce qui peut
2 sous-entendre, là, qu'il y a une certaine
3 efficacité de standard des constructions donc plus
4 anciennes, là. Lorsqu'on parle aussi d'efficacité
5 supérieure, donc c'est là qu'on est plus dans la
6 notion de nouveaux bâtiments. Donc, c'est la
7 distinction que je pourrais faire, mais je
8 voulais... j'aurais aimé ça vous pointer plus...
9 dans la preuve à l'aide d'une référence, mais...

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Q. **[151]** O.K. Et si je comprends bien, c'est les
12 nouvelles constructions pourtant qui constituent
13 majoritairement les nouveaux raccordements, c'est
14 bien, mais je pensais le voir avec notre discussion
15 sur les mises en chantier.

16 R. Est-ce que c'était une question, Maître Gertler,
17 pardon?

18 Q. **[152]** Oui, c'était une question.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pourriez-vous formuler une question? Pourriez-vous
21 reformuler votre question, Maître Gertler?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Q. **[153]** Bien j'ai dit : est-ce que c'est... est-ce
24 que j'ai raison de croire que les nouvelles
25 constructions sont... constituent la majorité

1 des... des nouveaux raccordements?

2 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

3 R. Les nouvelles constructions, là, représentent une
4 bonne partie des nouveaux raccordements d'Énergir.

5 Q. **[154]** Oui.

6 R. Oui, c'était ma réponse.

7 Q. **[155]** O.K.

8 R. Excusez.

9 Q. **[156]** O.K. Alors bien c'est ça, là on m'informe,
10 c'est que la référence pour l'affirmation par
11 rapport à la preuve c'est le... dans le B-0052 à la
12 page 14, si vous voulez avoir une référence. Et
13 là... mais je vais essayer de finir, Madame la
14 Présidente, parce que... est-ce qu'à ce moment-là
15 le fait qu'on ne tient plus compte de la
16 distinction entre les nouvelles constructions et
17 les habitations existantes ne créerait pas une
18 distorsion par rapport à la position
19 concurrentielle de Gaz naturel? C'est ça, on les
20 met toutes dans le même pot. Est-ce que ça n'aurait
21 pas un effet d'exagérer la position concurrentielle
22 du gaz naturel.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Excusez-moi, Maître Gertler, si jamais on a la
25 référence. Parce que je vais faire un pas de recul,

1 là. Je comprends que la question que vous allez
2 être sur le point de poser est en fait une
3 question, je vais le dire en bon français, de
4 « follow up » de la prémisse de base que notre
5 preuve dit ce que vous êtes en train de dire.

6 Peut-être, maintenant qu'on a une
7 référence, posez la question qu'on voulait poser
8 tantôt, puis ensuite de ça on verra s'il y a une
9 pertinence à poser cette question-là.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Bien, on pourrait à ce moment-là, Monsieur le
12 Greffier, afficher le B-0052 page 14.

13 R. Donc, merci Monsieur le Greffier. Donc, comme je le
14 mentionnais tantôt, ici, on voit bien la
15 distinction qu'on fait entre les différentes
16 efficacités qui servent de comparatif au niveau de
17 la position concurrentielle. Donc, lorsqu'on parle
18 d'une solution d'électricité efficace, c'est ce qui
19 est, disons dans les nouvelles normes pour les
20 tailles d'habitation données, c'est de cette façon-
21 là qu'on est capable de se comparer à la situation
22 du gaz traditionnel comme scénario de base.

23 Donc, on pourrait faire l'hypothèse qu'une
24 électricité efficace s'applique. C'est un système
25 plus moderne aussi qui pourrait s'appliquer dans

1 les situations de nouvelles constructions. Par
2 contre, il y a encore de l'électricité standard. On
3 parle ici de plinthes électriques, par contre, qui
4 s'installent dans les habitations nouvelles
5 également. Donc, on ne voit pas de...

6 Pour faire suite à votre autre question de
7 « follow up », on ne croit pas qu'il y a une
8 distorsion qui provient du fait de ne pas segmenter
9 les types d'habitations en termes de nouvelles
10 constructions ou de constructions existantes.

11 Donc, ce qui joue le plus sur la position
12 concurrentielle, c'est plus la performance
13 énergétique des systèmes sur lesquels on se compare
14 et évidemment la taille de l'habitation à chauffer.

15 Q. [157] Mais est-ce que ça ne serait pas aussi, par
16 exemple, il n'y aurait pas aussi des différences
17 des degrés d'isolation, la performance d'isolation
18 qui va changer l'efficacité?

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Maître Gertler...

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Ce n'est pas juste une question d'équipements,
23 c'est ça que je veux dire.

24 R. Évidemment, les volumes annuels qui correspondent
25 aux différentes habitations, donc c'est des volumes

1 qui évoluent dans le temps. Donc, je vous dirais
2 pour une habitation de taille moyenne, à mille neuf
3 cent cinquante-cinq mètres cubes (1 955 m³) de
4 consommation, cette consommation-là a évolué dans
5 le temps en fonction, évidemment, de l'évolution de
6 l'enveloppe du bâtiment. Donc, c'est l'estimation
7 moyenne de la consommation du bâtiment, laquelle on
8 compare avec évidemment des solutions
9 technologiques.

10 Donc, s'il fallait faire, évidemment, des
11 cas types pour l'ensemble, à chaque fois qu'une
12 évolution de norme que ce soit au niveau de
13 l'isolant, des fenêtres, différents éléments de
14 l'enveloppe du bâtiment, à chaque fois qu'il y a
15 une nouvelle norme, donc on va se retrouver avec
16 des tableaux à multiples étages.

17 Donc, nous, ce qu'on propose c'est vraiment
18 de proposer un volume moyen associé à une taille de
19 bâtiment pour lequel on compare avec différents
20 types de technologies, soit de nature standard ou
21 efficace qui, encore une fois, je le rappelle, sont
22 les facteurs qui influencent la grande majorité de
23 l'impact sur la position concurrentielle. Donc, on
24 ne pense pas là qu'il y a un effet de distorsion
25 lié à un changement de l'enveloppe du bâtiment,

1 surtout dans les ordres de grandeurs qu'on
2 présente.

3 Q. **[158]** O.K.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Gertler, je m'excuse de vous interrompre
6 encore une fois. Ça fait plus de trente (30)
7 minutes, alors que vous aviez annoncé quinze
8 (15) minutes. Ça fait environ quarante (40)
9 minutes. Je me demandais si vous pouviez
10 conclure.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 O.K. Non, j'arrête là, Madame la Présidente. Merci
13 beaucoup de votre patience et merci aux témoins.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Donc, on passerait aux questions du RTIEÉ,
16 Maître Neuman.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR ME DOMINIQUE NEUMAN :

18 Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Madame la
19 Présidente. Bonjour, Madame, Monsieur les
20 régisseurs, Dominique Neuman pour le RTIEÉ et
21 bonjour au panel.

22 Q. **[159]** J'aurais quelques questions concernant
23 l'initia... d'abord, je vais commencer par
24 l'initiative... - excusez-moi, j'ai un petit
25 problème de pages, les pages se déroulent... Oui,

1 d'accord - sur l'initiative d'approvisionnement
2 responsable en gaz naturel d'Énergir. D'abord,
3 j'aimerais vous référer à votre réponse qui est
4 Énergir-T, Document 9, et ce qui signifie B-0182,
5 je pense. Oui, c'est B-0182. C'est possible d'aller
6 à la question 2.4.22 qui se trouve à la page 22 de
7 ce document, s'il vous plaît? À la question 2.4.22,
8 nous avons demandé de spécifier le mode de calcul
9 de la prime aux fins de l'initiative
10 d'approvisionnement responsable en gaz naturel, et
11 Énergir indique que :

12 La prime constitue l'écart entre le
13 prix conclu avec un producteur
14 certifié et un producteur non
15 certifié.

16 Est-ce que vous pourriez élaborer davantage sur les
17 circonstances qui font qu'une prime est payable à
18 des producteurs... bien, vous dites « producteurs
19 certifiés », mais en fait c'est producteurs pour
20 des sites certifiés puisque les producteurs ne sont
21 jamais eux même certifiés, c'est les sites qui le
22 sont. Donc, est-ce que vous pouvez élaborer un
23 petit peu sur les circonstances qui amènent une
24 prime à être payée pour un tel approvisionnement?

25

1 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

2 Q. **[160]** Oui, en effet, donc, au niveau de la prime,
3 nous, pour être éligible à une prime ou éligible à
4 l'initiative, le producteur doit être certifié,
5 donc le site doit être certifié. Puis là, par la
6 suite, eux font une offre, une offre qu'on compare
7 avec les autres offres dans le marché, puis cette
8 différence entre les deux, entre le prix, le
9 meilleur prix qu'on pourrait obtenir pour une
10 molécule non certifiée cette journée-là et l'offre
11 qu'on obtient, c'est ce qu'on identifie comme la
12 prime.

13 Q. **[161]** O.K. Et donc, elle n'est pas fixée d'avance?
14 C'est le résultat... Je vais vous dire ce que je
15 comprends, corrigez-moi si j'ai mal compris, que
16 lorsque Énergir va sur le marché pour acquérir du
17 gaz naturel, elle va essayer de choisir la
18 meilleure des offres de sites certifiés?

19 R. Exactement.

20 Q. **[162]** O.K. Et donc, c'est le résultat de ce choix
21 qui permettra de calculer après coût quelle est la
22 différence entre cette meilleure offre certifiée et
23 la meilleure offre qui était disponible au même
24 moment non certifiée, c'est bien ça?

25 R. Non, pas nécessairement. En fait, on peut... par

1 exemple, si aujourd'hui, on va pour faire une
2 transaction puis la meilleure offre, un exemple,
3 coûte, on va y aller avec un prix fixe, quelque
4 chose de simple, la meilleure offre pour une
5 transaction pour la période visée est de cinq
6 dollars (5 \$), puis moi... on regarde aussi dans le
7 marché, puis la meilleure offre pour du gaz non
8 certifié pour la même période au même moment était
9 de quatre dollars (4 \$). Donc, on va considérer que
10 la prime est de un dollar (1 \$). J'ai pris des
11 chiffres qui n'ont rien à voir... t'sais, c'est
12 juste pour l'exemple, là, mais ça serait ça la
13 prime qui serait payée.

14 Puis... mais pour la même raison, si on
15 avait une transaction une journée où on va acheter
16 du gaz certifié pour un dollar cinquante (1,50 \$)
17 et du gaz certifié pour un dollar quarante-neuf
18 (1,49 \$), on présumerait que la prime est de un sou
19 (0,01 \$). Mais on peut également faire une
20 transaction dans laquelle on va acheter le gaz
21 selon un indice, puis si pour la même période une
22 transaction non certifiée aurait été « indice »
23 plus quatre sous (0,04 \$) puis une transaction
24 aurait été « indice » plus dix sous (0,10 \$) pour
25 la transaction qu'on a fait en gaz certifié, donc,

1 encore là, on va considérer que la prime est de six
2 sous (0,06 \$).

3 Q. **[163]** D'accord. Est-ce que Énergir a pour politique
4 d'achat, lorsqu'elle achète du gaz, puis pour
5 l'instant on parle du gaz naturel traditionnel,
6 est-ce qu'elle a pour politique systématiquement de
7 choisir la meilleure offre certifiée, et donc, de
8 ne pas prendre d'offre qui serait pour du gaz non
9 certifié?

10 R. Actuellement, ce n'est pas nos pratiques. Donc, on
11 est encore... parce qu'on a une enveloppe définie,
12 les offres...

13 Q. **[164]** Donc...

14 R. ... une enveloppe de dollar, donc dans le cadre de
15 la cause tarifaire nous permet d'aller jusqu'à un
16 maximum de X dollars pour la prime. Puis les offres
17 dans le marché, actuellement, il y a certaines
18 transactions qu'on ne pourrait pas faire, que ce
19 soit à cause de la durée du terme, du moment, en
20 gaz certifié ou que la prime serait trop élevée.
21 Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on vise un maximum
22 d'achat de gaz certifié puis ce chiffre... ce
23 montant-là évolue d'année en année. Mais
24 effectivement, ça arrive qu'on fait des
25 transactions de gaz traditionnel non certifié.

1 Q. **[165]** D'accord. Corrigez-moi si je me trompe et
2 sinon je vais vous demander le chiffre, le montant
3 de la prime n'est pas une information publique.
4 Est-ce que je me trompe ou...

5 R. Vous ne vous trompez pas.

6 Q. **[166]** D'accord. Et pour les fins, on peut...
7 D'accord. Est-ce que je comprends également que
8 votre objectif, c'est que bientôt l'ensemble de vos
9 approvisionnements en gaz naturel traditionnel soit
10 de sites certifiés? C'est ça, votre objectif?

11 R. Effectivement.

12 Q. **[167]** D'accord. J'aimerais passer à une autre
13 pièce, s'il vous plaît, qui est notre mémoire, et
14 qui est la pièce C-RTIEÉ-0038, qui porte également
15 la cote RTIEÉ-2, Document 2. Si possible, Monsieur
16 le Greffier, d'aller à la page Adobe 48, qui porte
17 le numéro 32 en haut de la page.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Pourriez-vous répéter la page, s'il vous plaît,
20 Maître Neuman?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui. La page numéro 32 dans le haut de la page, et
23 c'est la pièce informatique 48. C'est la page 32 en
24 haut de la page... C'est la page suivante. Voilà,
25 c'est le tableau. Si possible, peut-être à Monsieur

1 le Greffier, d'agrandir la page de manière à ce
2 qu'on puisse mieux lire le tableau? Merci.

3 D'accord.

4 Q. **[168]** Donc, ce tableau est un extrait du sommaire
5 de la norme E, « Equitable Origin », EO100,
6 incidemment dont maître Gertler du ROÉÉ a parlé
7 tout à l'heure et incidemment, il avait été fait
8 une remarque tout à l'heure que le ROÉÉ ne traitait
9 pas de ce sujet dans sa preuve, mais nous le
10 traitons amplement dans notre preuve, nous avons
11 décortiqué la norme et... pour arriver au constat
12 suivant. Donc, sur ce tableau, il y a quarante-six
13 (46) critères qui servent à l'évaluation des sites
14 aux fins de leur attribuer la certification. Dans
15 la première colonne, on parle de la conformité à la
16 Loi, le fait... du fait qu'il y a des rapports
17 financiers. Le troisième sujet porte sur le fait
18 qu'il n'y a pas de corruption, de blanchiment
19 d'argent, de financement du terrorisme. On parle du
20 fait qu'il y a des systèmes de gestion, on s'occupe
21 à 1.5 des relations avec les fournisseurs; 1.6, la
22 transparence et le dévoilement de l'information;
23 2.1, le respect des droits humains; le fait, au
24 2.2, qu'il y ait des consultations de bonne foi;
25 2.3, le fait que les... qu'il y ait du personnel

1 responsable du respect des droits humains et de la
2 sécurité; 2.4, on parle des droits territoriaux;
3 2.5, des déplacements de population; 2.6, des
4 mouvements de population non contrôlés; 2.7, de la
5 santé et sécurité communautaire; 2.8, de
6 l'investissement dans le communautaire; 2.9,
7 l'héritage culturel; 2.10, le fait qu'il y ait un
8 système de plainte. Ensuite, toute la colonne
9 suivante porte sur les droits des Premières
10 Nations, le fait qu'ils soient pleinement consultés
11 et approuvent les projets, qu'ils soient engagés et
12 participent, qu'on s'inquiète de leur... des
13 impacts culturels, de l'utilisation des...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excusez-moi, Maître Neuman...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, d'accord. Donc, en tout cas, on voit qu'il y a
18 un très, très grand...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je m'excuse de vous interrompre. Je veux juste vous
21 rappeler que nous avons lu la preuve.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 D'accord.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Donc, vous pouvez procéder...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[169]** Vous semblez baser votre critère sur une
3 gamme très variée de sujets, puis la dernière
4 colonne porte sur l'environnement, mais même à
5 l'intérieur de l'environnement, il y a des
6 questions qui sont peut-être des acquis, comme par
7 exemple, le fait qu'il y ait, 5.2, une préparation
8 aux mesures d'urgence. Donc, 5.3, des mesures
9 d'efficacité énergétique. Mais même à l'intérieur
10 de la colonne 5, il y en a certains qui sont peut-
11 être des acquis.

12 Est-ce que vous savez si chacun des
13 quarante-six (46) critères ont un poids égal dans
14 l'attribution de la certification?

15 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

16 R. Non, je ne sais pas.

17 Q. **[170]** D'accord. Je vais attirer votre attention
18 maintenant, sur une autre réponse, donc, si
19 possible, Monsieur le greffier, de revenir à la
20 pièce précédente qui est une réponse à notre
21 demande de renseignements, qui est la pièce...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 182, Maître Neuman?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 182, c'est bien ça. La réponse 2.4.16, un peu plus

1 haut. Donc, nous vous avons posé la question :

2 Comment se fait-il que tous les sites
3 dont des sommaires des rapports
4 d'évaluation sont cités dans la
5 référence, obtiennent des notes
6 presque parfaites de quelque quatre-
7 vingt-dix pour cent (90 %), voire de
8 cent pour cent (100 %), sur tous les
9 critères d'évaluation? Ce n'entache-t-
10 il pas la crédibilité des évaluations,
11 selon vous?

12 Et dans votre réponse, vous indiquez :

13 La Norme E0100 est une norme mondiale
14 conçue pour évaluer les producteurs de
15 n'importe quel pays. Les producteurs
16 nord-américains, bien qu'ils ne soient
17 pas tous parfaits, sont parmi les plus
18 performants au monde, en matière
19 d'exigences ESG, en particulier en
20 termes d'émission et de santé et
21 sécurité.

22 Je ne vais pas lire l'ensemble de la réponse, mais
23 elle est ici projetée. Est-ce que vous pensez que
24 le recours à une norme à vocation mondiale conçue
25 pour évaluer les producteurs de n'importe quel

1 pays, est une norme adaptée aux réalités d'Énergir,
2 afin qu'elle puisse choisir les meilleures sources
3 d'approvisionnement?

4 R. Le travail qu'on a fait pour sélectionner la Norme
5 E0100 dans les dernières années ou dans les années
6 deux mille dix-sept (2017) à deux mille vingt
7 (2020), là, c'est un travail très rigoureux qu'on a
8 fait avec l'Institut Pembina qui est un institut
9 canadien. On a rencontré différentes parties
10 prenantes puis effectivement, effectivement, c'est
11 une norme qui vient, qui est en mesure de certifier
12 plus pour, plus large que les préoccupations
13 principales de certains intervenants, mais cette
14 norme-là s'assure d'aller évaluer, puis certifier
15 les choses qui sont importantes également.

16 Donc, moi, je persiste à croire que cette
17 norme-là est une norme qui est crédible, robuste,
18 puis comme on peut le voir dans le reste de la
19 réponse, même si les notes peuvent être élevées sur
20 certains niveaux de performance ou ces choses-là,
21 parce qu'il y a des différents niveaux, là, PT1,
22 PT2, PT3, les producteurs commencent rarement avec
23 une note de A. On voit une note de C qui constitue
24 le point de départ pour les producteurs les plus
25 avancés, donc, il y a place à l'amélioration, puis

1 en plus, cette norme-là permet de... ou force
2 l'amélioration continue des producteurs.

3 Donc, je pense que c'est une bonne norme à
4 utiliser pour cette initiative-là.

5 Q. [171] O.K. Nous avons demandé si, à votre
6 connaissance, il est déjà arrivé, dans l'histoire,
7 qu'une entreprise qui avait fait la demande pour la
8 certification E0100 ne l'obtienne pas et selon ma
9 compréhension, ce n'est jamais arrivé dans
10 l'histoire?

11 R. Je pourrais revoir la réponse, là, je ne sais pas
12 comment ça a été écrit.

13 Q. [172] Parce que vous avez dit : c'est que lorsque
14 les entreprises pensent qu'elles ne vont pas
15 l'obtenir, elles ne s'obligeaient pas ou elles
16 améliorent leur dossier. Enfin, je veux dire, elles
17 n'appliquent pas pour avoir la Norme E0100.

18 À votre connaissance et de ce que je
19 comprends, ce n'est jamais arrivé dans l'histoire
20 qu'une entreprise n'obtienne pas la certification
21 E0100 après l'avoir demandée?

22 R. Il n'y a aucune entreprise qui m'a informée du fait
23 qu'elle avait fait cent pour cent (100 %) du
24 processus avec tous les efforts et les dollars que
25 ça exige, sans être arrivé aux résultats escomptés.

1 Donc, peut-être qu'il y en a qui l'ont fait, mais
2 généralement ces entreprises-là ne viendront pas
3 cogner à ma porte pour dire : hey, François, j'ai
4 fait un processus et on ne m'a pas donné la
5 certification.

6 Q. **[173]** O.K. Vous avez mentionné qu'il y a une
7 exigence d'amélioration continue. Selon votre
8 connaissance, est-ce que vous pouvez confirmer
9 qu'il n'est jamais arrivé dans l'histoire qu'une
10 entreprise ayant déjà obtenu la certification E0100
11 l'ait perdue par la suite.

12 R. Je ne peux pas parler pour la portion hors de notre
13 initiative parce que cette norme-là existe depuis
14 plus longtemps que notre initiative, mais
15 effectivement notre initiative existe depuis
16 quelques années, donc dans cette courte histoire
17 j'ai pas... j'ai pas entendu parler d'une
18 entreprise dans les deux-trois dernières années qui
19 l'aurait eue et perdue dans cette période-là.

20 Q. **[174]** D'accord. J'attire votre attention à la
21 réponse à notre question 2.4.17, s'il est possible
22 à monsieur le greffier de la projeter. O.K. Nous
23 vous avons demandé, donc si Énergir évalue elle-
24 même les sites de production de gaz ou les
25 producteurs de gaz qui demandent à prendre part à

1 l'initiative d'approvisionnement responsable en gaz
2 naturel. On vous a répondu que vous ne possédez pas
3 cette évaluation, mais que vous travaillez avec...
4 avec la norme Equitable Origin. Est-ce qu'il serait
5 envisageable qu'Énergir évalue elle-même les sites
6 de production de gaz et je vais vous demander... je
7 vais vous indiquer pourquoi je vous pose cette
8 question. Hydro-Québec fait déjà ce genre
9 d'évaluation lorsqu'elle approuve des contrats
10 d'approvisionnement. Il y a des... des critères,
11 certains des critères portent sur le développement
12 durable, l'environnement et Hydro-Québec attribue
13 des notes en fonction de ces critères-là aux
14 différents soumissionnaires, qui... qui sont devant
15 elle. Donc, Énergir, est-ce qu'elle ne pourrait pas
16 elle-même évaluer ces sites de production pour voir
17 si ces sites méritent une bonne note ou pas?

18 R. Je ne connais pas le processus d'évaluation
19 d'Hydro-Québec, mais je présume que le processus
20 d'évaluation d'Hydro-Québec doit être similaire au
21 processus dont plusieurs entreprises font...
22 utilisent dans le cadre d'approvisionnement en
23 biens et services, ces choses-là. La certification
24 E0100 est beaucoup, beaucoup plus large. Puis
25 d'aller faire des certifications de site, je ne

1 crois pas qu'Énergir est en mesure de faire ce
2 travail-là. Si on parle d'envoyer un formulaire au
3 producteur avec quelques cases à cocher, c'est
4 autre chose, mais actuellement cette initiative-là
5 vise beaucoup plus large. Puis la neutralité de
6 l'organisme de certification qui vient évaluer le
7 producteur basé sur la norme EO100 est clé pour le
8 succès de cette initiative-là. Énergir ne voudrait
9 pas être juge et partie, arriver... je ne crois pas
10 qu'on serait en mesure d'aller sur les sites puis
11 faire une évaluation de ce niveau-là.

12 Q. **[175]** D'accord. À la question 2.4.12, nous avons
13 énuméré avec des références à l'appui qu'il y avait
14 certaines entreprises, certains producteurs de
15 gaz... gaz naturel traditionnel, qui avaient obtenu
16 des notes quasi parfaites, alors qu'ils font
17 l'objet dans un certain cas de six cent cinquante
18 (650) contraventions environnementales et deux cent
19 trente-six (236) ordonnances d'exigences
20 environnementales, dans un autre cas il y a un
21 producteur de gaz de schiste. Est-ce que vous
22 pensez que ça vous pose un problème de crédibilité
23 quant à la certification, selon l'initiative
24 d'approvisionnement responsable, est-ce que vous
25 pensez que ce genre d'exemple pose un problème de

1 crédibilité quant à... au fait que vous certifiez
2 certains... certains producteurs comme étant des
3 approvisionnement responsables?

4 R. En fait, je ne sais pas à quel moment c'est arrivé
5 par rapport au processus de certification. Il y a
6 des événements, je constate que vous avez partagé
7 de l'information sur différents événements. Vous
8 dites crédibilité par rapport au fait qu'on
9 certifie. Encore là, c'est certifié par une tierce
10 partie, basé sur la norme EO100. Il faudrait faire
11 des... des recherches pour bien comprendre aussi
12 dans le temps, ces choses-là, mais je crois qu'il y
13 a des... ces producteurs-là, s'ils ne sont pas des
14 bons citoyens corporatifs et ne prennent pas les
15 actions qu'ils doivent prendre vont éventuellement
16 perdre cette certification ou autre. Mais il y a du
17 travail qui est fait en amont par Equitable Origin
18 aussi au niveau d'un certain « due diligence » pour
19 s'assurer. Donc, je ne peux pas en parler plus en
20 profondeur en lien avec ces contraventions et ces
21 exigences environnementales-là parce que je ne sais
22 pas à quel moment c'est survenu, mais...

23 Q. **[176]** O.K. Énergir, je sais qu'elle a pris
24 position, il y a très longtemps, en défaveur de
25 l'extraction de gaz de schiste au Québec. C'était

1 dans un des documents dans une des causes de plan
2 d'approvisionnement.

3 Est-ce que vous pensez qu'un producteur de
4 gaz de schiste mérite de recevoir la certification
5 d'initiative d'approvisionnement responsable?

6 R. Moi, je crois que le contexte local est important.
7 Puis je ne parlerai pas pour la prise de position
8 d'Énergir. Je suis ici en tant que représentant
9 approvisionnement gazier et pour parler de
10 l'initiative. Mais je crois que le contexte local,
11 l'acceptabilité sociale, la façon dont le
12 producteur opère et produit son gaz sont tous des
13 facteurs importants.

14 La formation géologique, je pense que c'est
15 une caractéristique géologique. Puis je ne crois
16 pas que ça devrait être un élément discriminant, le
17 type de formation géologique.

18 Q. [177] Et selon vous, une entreprise qui,
19 maintenant, au moment de la certification, ferait
20 l'objet d'un très grand nombre de poursuites
21 environnementales, selon vous, est-ce qu'une telle
22 entreprise mérite de recevoir votre sceau
23 d'approbation et de la qualifier d'initiative
24 d'approvisionnement responsable?

25 R. Il faudrait voir les poursuites, ces choses-là. Je

1 suis moins, peut-être, en mesure de me positionner
2 au niveau des différentes poursuites qui pourraient
3 avoir lieu puis les impacts sur le type de
4 certification qu'elle devrait obtenir ou quoi que
5 ce soit. Mais je pense que je me limiterais à ça.

6 Q. **[178]** D'accord. Au tout début de mon
7 interrogatoire, j'avais pris pour acquis que
8 l'initiative d'approvisionnement responsable ne
9 s'applique qu'aux approvisionnements en gaz naturel
10 traditionnels. Est-ce que j'ai correctement
11 compris?

12 R. Oui.

13 Q. **[179]** D'accord. Pourquoi elle ne s'applique pas aux
14 approvisionnements en gaz de source renouvelable?
15 Et si je vous pose cette question, c'est qu'on a vu
16 tout à l'heure dans le grand tableau qui montrait
17 les quarante-six (46) critères, qu'il y a un très
18 grand nombre de critères qui sont utilisés pour
19 accorder l'accréditation. Donc, je ne comprends
20 pas. Peut-être que vous comprenez et que vous
21 m'expliquerez en quoi ces critères ne
22 s'appliqueraient pas pour évaluer des sites
23 d'approvisionnement en gaz de source renouvelable?

24 R. Moi, ce que je crois, c'est que tout producteur de
25 gaz naturel renouvelable qui voudrait être certifié

1 pour la production de son GNR, Énergir écouterait
2 et on pourrait voir. Mais actuellement on n'a pas
3 d'initiative pour des appros certifiés en GNR. Ce
4 n'est pas quelque chose qui existe actuellement. Ça
5 n'existait pas non plus avant pour les appros
6 traditionnels, pour le gaz naturel traditionnel.
7 Mais effectivement, je ne suis pas au courant de
8 site producteur de GNR qui serait certifié.

9 Q. **[180]** O.K. Comme on l'a mentionné et comme vous
10 l'avez confirmé à la fois par écrit et verbalement
11 il y a quelques instants, ce qui est certifié par
12 la norme E0100, ce sont des sites pas des
13 producteurs.

14 Est-ce qu'Énergir est prête à publier, à
15 rendre public, la liste des sites auprès de qui
16 elle s'approvisionne en gaz naturel traditionnel
17 puisque c'est de ça qu'on parle pour l'initiative?

18 R. Il faudrait que je vois au niveau des différents
19 engagements de confidentialité...

20 Q. **[181]** Oui.

21 R. ... et tout, mais ça serait dans le cadre d'un
22 ajustement au niveau de notre reddition de comptes
23 sur l'initiative. Il faudrait voir s'il n'y a pas
24 des différentes clauses de confidentialité dans des
25 ententes ou quoi que ce soit.

1 Q. [182] O.K., mais dans la mesure où actuellement ce
2 n'est pas public, comment est-ce qu'un client
3 fait... un client ou toute autre personne au Québec
4 qui reçoit l'information selon laquelle une
5 certaine part ou une grande part de votre
6 approvisionnement en gaz naturel traditionnel et
7 certifié responsable, comment est-ce que le public
8 fait pour vérifier de quel site on parle?

9 On a la liste des sites certifiés, ça a
10 été... on y réfère dans notre preuve, et le ROÉÉ
11 l'a déposé ce matin, mais on ne sait pas exactement
12 quelle est la... comme c'est des producteurs avec
13 qui vous faites... vous contractez, on ne sait pas
14 quels sont les sites, parce qu'un producteur peut
15 avoir un grand nombre de sites, et on ne sait pas
16 quelle proportion vient de quel site, donc comment
17 est-ce que le public fait pour savoir pour... juste
18 pour vérifier? On parle de transparence, c'est un
19 des critères de... un des grands six critères.
20 Comment est-ce que le public fait pour vérifier
21 quels sont les sites qu'Énergir prétend être
22 certifiés responsables?

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Madame la Présidente, si vous permettez... Jusqu'à
25 maintenant, tout allait bien, mais là on tombe dans

1 la confidentialité, puis ce débat-là... maître
2 Neuman, on a échangé un bon nombre de
3 correspondances dans le cadre du rapport annuel
4 deux mille vingt-deux (2022), le R-4209, dans
5 lequel la Régie a rendu sa décision il y a quelques
6 semaines et est venue trancher la question de la
7 confidentialité de ce qu'Énergir transmet déjà dans
8 le cadre de son rapport annuel, dont les noms des
9 producteurs, les volumes, également la question de
10 la prime. Donc là, c'est une cassette qu'on a déjà
11 entendue.

12 Au courant de l'été, il y a eu un débat
13 là-dessus. Les deux parties, autant Énergir que
14 RTIEÉ ont eu la chance de se prononcer. Ici, je dis
15 « RTIEÉ » parce que c'était SÉ-AQLPA dans le cadre
16 du rapport annuel, là, je ne veux pas déformer le
17 nom des entités qui étaient dans... justement
18 parties au débat, mais la question était que ce
19 débat est clos, était clos par la Régie il y a
20 quelques semaines. Donc, je ne voudrais pas qu'on
21 mette du temps nécessairement ici, là, dans la
22 clause tarifaire pour refaire encore une fois cette
23 analyse-là de ce qui doit être confidentiel,
24 qu'est-ce qui ne doit pas être confidentiel.

25 Énergir dépose de l'information dans le

1 rapport annuel, en caviarde une partie pour des
2 raisons qui sont contées dans les affidavits, qui
3 accompagnent ces pièces-là, et la formation de la
4 Régie au rapport annuel deux mille vingt-deux
5 (2022) a considéré pour une énième fois, là, parce
6 que c'est de nombreuses décisions qui viennent
7 confirmer qu'est-ce qui doit être confidentiel ou
8 non, que c'était juste et raisonnable de caviarder
9 ce qu'on vient caviarder.

10 Donc, on... puis là je vois aussi le temps
11 passer, là, je me dis, il y a peut-être lieu de
12 clore ça plutôt que tard à même la clause
13 tarifaire, plutôt que de refaire encore une fois ce
14 débat-là, là.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Bon, là-dessus, je dois répondre que dans... Il y a
17 deux choses. D'une part, ce n'est pas l'objet de ma
18 question, mais d'autre part, dans la cause du
19 rapport annuel, ce qui a été décidé, et la Régie
20 dans ce... la formation de la Régie dans le dossier
21 du rapport annuel a reporté, et même a cité
22 explicitement le présent dossier, en disant que
23 plusieurs des questions de... enfin, devaient être
24 abordées dans ce dossier et non pas dans celui du
25 rapport annuel puisque le rapport annuel est

1 justement une analyse d'un rapport annuel.

2 Mais par ailleurs, ma question n'est... en
3 ce moment, c'est de savoir si, selon le témoin,
4 comment est-ce que le client fait... comment est-ce
5 que le public fait pour vérifier? Est-ce que selon
6 le témoin, ça pose un problème de crédibilité -
7 parce que c'est encore de ça qu'on parle - que le
8 public ne puisse pas même vérifier quels sont les
9 sites visés?

10 R. Bien, « les sites visés », les sites certifiés sont
11 connus, c'est de l'information publique. Le détail
12 des transactions avec chacun des sites...

13 Q. **[183]** Oui, la proportion. La proportion. O.K. Donc,
14 est-ce que ça pose un problème, selon Énergir, à ce
15 que le public ne puisse pas savoir dans quelle
16 proportion son gaz dit responsable provient de tel
17 ou tel site?

18 R. Bien, cette information-là est fournie à la Régie
19 tout de même, ce n'est pas une information qui est
20 cachée et fournie sous forme confidentielle compte
21 tenu des différentes ententes. Peut-être que le
22 public, en sachant que la Régie et les différents
23 intervenants auprès de la Régie sait que c'est de
24 l'information qui est transmise, qui est évaluée,
25 qui est regardée de façon minutieuse par les

1 différents intervenants. C'est peut-être un gage
2 suffisant de sécurité.

3 Q. **[184]** Sur l'initiative d'un approvisionnement
4 responsable, ceci clôt mes questions. J'aurais un
5 grand nombre de questions portant sur la vision à
6 long terme, mais toutes les questions que j'avais
7 prévues ont été répondues, même volontairement,
8 avant même que les questions soient posées, par
9 monsieur Goyette. Donc, je n'ai pas de questions
10 additionnelles à poser sur cet aspect qui est très
11 important que nous couvrons dans notre mémoire,
12 mais qui a déjà été couvert par monsieur Goyette.
13 Donc, je remercie beaucoup la Régie et les témoins.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Neuman. Donc, nous allons passer aux
16 questions de la Régie, Maître Cardinal.

17 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Q. **[185]** Bonjour aux membres du panel. Amélie Cardinal
19 pour la Régie. Et, là, on voit ma collègue madame
20 Alarie. Mais vous comprendrez, c'est qu'on a deux
21 systèmes, et je préfère toujours utiliser le
22 système de caméras qui est sur mon portable pour
23 que vous puissiez me voir de face et non pas de
24 dessus.

25 Mes premières questions en fait vont porter

1 sur votre proposition relative aux clients réputés
2 incapables de s'interrompre. Pour bien cibler la
3 compréhension de la Régie, tout d'abord je vais
4 vous référer à une réponse de l'ACIG à la question
5 1.2 de la DDR de la Régie à la page 3. Et c'est la
6 pièce C-ACIG-0017. Si on peut l'afficher s'il vous
7 plaît, Monsieur le Greffier. Donc, la Régie
8 questionnait l'ACIG sur sa compréhension de la
9 proposition. Puis l'ACIG dans sa réponse explique
10 que sa compréhension est à l'effet :

11 [...] les clients réputés, selon
12 Énergir, incapables de s'interrompre,
13 seront maintenus au tarif D5 tout en
14 acquérant des outils supplémentaires
15 qui seront facturés au plus élevé du
16 prix moyen du GAI ou du prix de la
17 fourniture et du transport [...].

18 La compréhension de la Régie toutefois est à
19 l'effet que la proposition d'Énergir, c'est que le
20 service de distribution pour desservir le client
21 lors d'une journée où il aurait été interrompu qui
22 va être facturé au plus élevé du moyen du GAI ou du
23 prix de la fourniture et du transport plutôt que le
24 tarif D5, et les autres services seraient facturés
25 selon les tarifs en vigueur. Est-ce que c'est la

1 bonne compréhension?

2 M. SYLVAIN TREMBLAY :

3 R. En fait, je vous inviterais à poser la question au
4 panel 3.

5 Q. **[186]** Parfait. Ma prochaine question... En fait,
6 pouvez-vous fournir un exemple concret de
7 l'application de l'article 14.4.2.7 tel qu'il est
8 proposé qui permettrait de comparer la facturation
9 d'un client en retraits interdits avec la
10 facturation du même client qui serait réputé
11 incapable de s'interrompre?

12 R. Encore là, pour un exemple concret, je vous
13 référerai au panel 3. Mais au niveau des
14 approvisionnements, l'idée est que, pour ces
15 clients-là, on va avoir contracté déjà des outils.
16 Et donc, on ne va pas les interrompre, puis ils
17 vont profiter d'un service. Et ce qu'on a discuté
18 avec la Tarification, c'est eux qui ont établi les
19 conditions de service et non pas les
20 Approvisionnements gaziers. Mais ce qu'on a discuté
21 avec eux, c'est que plutôt que de tarifier le prix
22 de retraits interdits, ces clients se feraient
23 facturer l'équivalent du prix moyen du GAI comme
24 s'ils avaient fourni du GAI cette journée. Mais
25 pour les détails spécifiques d'exemples, ce serait

1 au panel 3 qui pourrait vous fournir ça.

2 Q. [187] Parfait. Encore là, ma prochaine question, ça
3 chevauche probablement aussi une question peut-être
4 qui serait répondue par le panel 3, mais je vous la
5 pose parce que la ligne est mince, comme disait mon
6 collègue maître Locas plus tôt. Donc, en réponse à
7 la DDR-3 de la Régie à la pièce B-0139, et là on
8 n'est pas obligé de l'afficher, là, la Régie
9 demandait de justifier que certains clients
10 demeurent au tarif D5 même s'ils ne peuvent pas
11 s'interrompre. Et Énergir indiquait qu'actuellement
12 aucune disposition aux Conditions de service permet
13 de modifier le tarif d'un client qui adhère au
14 tarif D5 en se basant sur sa capacité à
15 s'interrompre. Puis pour respecter l'esprit du
16 tarif interruptible, une solution pérenne va être
17 proposée dans le cadre d'une prochaine cause
18 tarifaire. En fait, pouvez-vous expliquer le choix
19 d'Énergir par rapport à la proposition telle
20 qu'elle est présentée, plutôt que d'avoir demandé
21 des modifications aux Conditions de service qui
22 feraient en sorte de permettre qu'un client qui est
23 réputé incapable de s'interrompre puisse... ne
24 puisse pas être en combinaison tarifaire?

25

1 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

2 R. Bonjour, Maître Cardinal. Je vais... je vais y
3 aller pour une réponse, mais je vais laisser aussi
4 peut-être un peu de latitude au panel numéro 3
5 effectivement pour venir peut-être compléter ce que
6 je vais dire parce que la réponse que je vais
7 donner est... est plutôt commerciale, là, versus
8 peut-être plus réglementaire, là, donc peut-être
9 tenir ça en compte dans la réponse que je vais
10 donner. C'est qu'effectivement, là, c'est peut-être
11 quelque chose qu'on aurait pu demander puis qu'on a
12 regardé à haut niveau, mais quand on s'est
13 intéressé aux détails puis aux impacts client de
14 demander à la Régie d'y aller tout de suite pour
15 une solution comme celle-là, c'est-à-dire de
16 pouvoir... de nous donner le pouvoir de faire
17 migrer ces clients-là vers un tarif, là, qui serait
18 continu, on s'est rendu compte que ça avait
19 certaines implications, là, puis on en parle dans
20 une des DDR, là, dont je ne me rappelle plus
21 laquelle, sur ces impacts-là pour lesquels on veut
22 prendre le temps de réfléchir puis d'arriver avec
23 une solution, là, qui a de l'allure pour le long
24 terme et c'est pour ça qu'on demande une solution
25 pérenne.

1 Un des exemples qui me vient rapidement en
2 tête, c'est qu'il y a... il y a d'autres clients
3 qui ont une capacité réelle de s'interrompre, qui
4 ont demandé à Énergir, là, au cours des dernières
5 années de pouvoir migrer vers le service continu,
6 même s'ils n'arrivaient pas à la fin de leur
7 contrat interruptible. Auquel cas, Énergir a
8 répondu de manière négative à ces demandes-là. Et
9 là, si on arrivait par exemple, là, évidemment
10 c'est un exemple parmi d'autres, là, si on arrivait
11 avec une clause qui disait que... en fait, qui
12 obligeait les clients qui sont réputés faussement
13 interruptibles et qu'on leur permettait d'aller au
14 continu, il y a une question d'équité ici, là, qui
15 se poserait par rapport aux autres clients qui ont
16 une réelle capacité de s'interrompre. Donc, c'est
17 le genre de chose à laquelle on veut réfléchir, je
18 pense qu'on appelle ça des mesures transitoires,
19 là, ou ne sais pas trop comment appliquer ça, là,
20 pour s'assurer qu'on capte tous les... les cas de
21 figure puis que ce soit équitable entre les
22 clients.

23 Ça fait que pour le moment, on a préféré
24 avoir l'approche qu'on a en ce moment, c'est-à-dire
25 de proposer quelque chose qui va nous permettre de

1 sécuriser les approvisionnements gaziers, parce que
2 c'est ça le but ici, là, donc quelque chose qui va
3 sécuriser ça pour l'hiver prochain, le temps de
4 développer une solution qui est pérenne et qui fait
5 du sens autant au niveau réglementaire que
6 commercial.

7 Q. **[188]** Pour faire un peu de pouce sur la solution
8 pérenne qui va éventuellement être proposée, est-ce
9 que... est-ce qu'on comprend bien que cette
10 solution-là reste quand même limitée dans le temps,
11 dans la mesure où la structure tarifaire en
12 distribution va être revue dans le 3867?

13 R. Celle-là, je vais définitivement la laisser à mes
14 collègues du panel 3, si ça ne vous dérange pas.
15 Merci.

16 Q. **[189]** Ma prochaine question, en fait il y a des
17 questions qui ont été posées par le représentant de
18 l'ACIG plus tôt par rapport aux quatre critères
19 étudiés liés à la capacité de s'interrompre durant
20 les journées froides, là. Et donc... et un de plus
21 en fait maintenant, là. Donc, le recours au GAI
22 lors des hivers passés, la possession et le bon
23 fonctionnement d'appareils de redondance utilisant
24 une autre source d'énergie que le gaz naturel,
25 l'existence d'un plan d'action visant l'arrêt ou la

1 réduction des opérations, la preuve de réservation
2 de GAI pour l'hiver à venir et le cinquième
3 critère, là, qui est la durée pendant laquelle le
4 client pourrait soutenir une interruption. En fait,
5 comment Énergir confirme les informations qui sont
6 liées, par exemple, à la possession et le bon
7 d'appareils de redondance et le plan d'action?

8 R. Bien, je vous dirais qu'on n'a pas envoyé un
9 technicien vérifier toutes les informations qui
10 nous ont été données par les vingt-deux (22)
11 clients. De toute façon, on n'aurait probablement
12 pas eu le temps d'effectuer cette opération-là.

13 Évidemment, on se fie un peu sur la bonne
14 relation qu'on a avec nos clients qui sont très
15 proches de leur conseiller, de leur conseiller
16 Solutions Énergétiques, puis on parle d'entrevues,
17 là. Ça a été exactement ce que vous pouvez
18 imaginer. Donc, notre représentant Solutions
19 Énergétiques qui s'est assis avec un représentant
20 du client et qui lui a, parmi d'autres questions,
21 fait une entrevue, vérifier est-ce que le client
22 donne des réponses positives ou négatives aux
23 critères qui lui ont été énumérés. Donc, c'est de
24 cette façon-là que ça a été effectué.

25 Q. [190] Je vous remercie. Maintenant, ma prochaine

1 question va porter sur la proposition d'OMA en
2 Distribution. Vous avez déposé un complément de
3 preuve en suivi de la décision D-2023-074, c'est la
4 pièce B-0214. Et je ne crois pas qu'il est
5 nécessaire pour l'instant de l'afficher.

6 En fait, dans cette pièce, vous avez déposé
7 des cas types. Et sur la base du cas type pour un
8 client existant qui migrerait au tarif D1 qui est
9 présenté dans le complément de preuve, la Régie
10 comprend que l'impact de l'application de l'OMA
11 peut être important pour un client même si sa
12 consommation annuelle diminue, mais que la demande
13 de pointe dépasse dix mille mètres cubes
14 (10 000 m³) et que le coefficient d'utilisation est
15 inférieur à dix pour cent (10 %). Puis Énergir
16 explique qu'elle va communiquer avec le client qui
17 deviendrait assujetti à l'OMA pour discuter de
18 l'application de l'OMA en fonction des
19 modifications proposées aux Conditions de service
20 au présent dossier.

21 En fait, au moment où Énergir va
22 communiquer avec le client, est-ce qu'il entend
23 aborder les coûts puis l'impact de l'OMA associé à
24 différents scénarios, par exemple avec des CU
25 différents, avec des mixtes énergétiques

1 différents?

2 Me VINCENT LOCAS :

3 On vous référerait au panel 3 aussi là-dessus.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 On va réserver plus de temps que prévu pour le
6 panel 3.

7 Q. **[191]** Maintenant, à la pièce B-0135 qui porte sur
8 les modifications au tarif de réception et au seuil
9 de déséquilibre, Énergir dit que... Et là, je vais
10 le citer, si vous n'avez pas besoin de support
11 visuel...

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Maître Cardinal?

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Oui?

16 Me VINCENT LOCAS :

17 Je n'ai pas encore entendu la question, mais je
18 vais présumer que ça va être le panel 3, ne serait-
19 ce que par le thème et le sujet. Mais si vous
20 voulez, dites juste votre question rapidement pour
21 en être certain, mais je vais vous épargner le
22 préambule.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 D'accord. Donc, oui, bien vite, vite, c'était parce
25 qu'Énergir dit qu'il devrait étudier les impacts

1 des producteurs sur les besoins de flexibilité
2 opérationnelle, puis il entend déposer une étude
3 d'impact dans le cas où un projet qui vise une
4 production de plus de dix mille gigajoules
5 (10 000 GJ) par jour est livrée en franchise. Donc,
6 c'était pour...

7 M. SYLVAIN TREMBLAY :

8 R. Donc, c'est le bon panel.

9 Q. **[192]** C'est le bon panel?

10 R. Oui. Bien, quelle est votre question?

11 Q. **[193]** Bien, la question c'était de savoir, pouvez-
12 vous commenter la possibilité de déposer cette
13 étude d'impact-là à la Régie?

14 R. Oui. Bien, en fait, c'est sûr que pour le moment,
15 il n'y a aucun projet qui est prévu d'une telle
16 envergure. Et quand on parle de flexibilité
17 opérationnelle puis d'impact des livraisons, il y a
18 beaucoup de choses qui sont en jeu. Donc, ce n'est
19 pas quelque chose qui serait nécessairement facile
20 à faire. Puis on parle du cas par cas.

21 Donc, si jamais il y avait un producteur
22 qui se situait au-delà de dix mille gigajoules
23 (10 000 GJ) par jour, bien, il faudrait se pencher
24 sur la question puis regarder précisément avec son
25 volume puis se faire des scénarios pour voir si ça

1 a un impact ou non, mais comme je le dis, c'est
2 quand même un travail assez exhaustif. On est assez
3 confiant qu'en bas de dix mille gigajoules (10 000
4 GJ), on est capable de gérer sans ajouter d'outil
5 par rapport aux outils qu'on détient déjà.

6 Donc, sur les... les producteurs, là, qui
7 se qualifient en dessous de dix mille gigajoules
8 (10 000 GJ) par jour, bien on n'a pas proposé de
9 mesures tarifaires pour eux. Mais si jamais il y en
10 avait un plus gros, il faudrait se pencher sur la
11 question puis il faudrait que de notre côté on
12 fasse un exercice assez, là, exhaustif pour évoluer
13 quelles sont les mesures à prendre, comment ça
14 influencerait nos coûts de flexibilité
15 opérationnelle.

16 On ne sait pas exactement c'est où. On
17 imagine qu'à partir de dix mille (10 000), on
18 aurait probablement un impact, mais s'il y a un
19 projet qui arrive puis tout dépendamment de
20 l'évolution de nos outils d'approvisionnement, bien
21 peut-être qu'à quinze mille gigajoules (15 000 GJ),
22 ça passerait encore. Mais c'est pour ça que dans la
23 réponse, on a dit, bien si jamais ça arrive, il va
24 falloir se pencher sur la question puis on va
25 devoir travailler à cet effet-là, mais... comme on

1 n'a aucun projet prévu, on ne croit pas que c'est
2 nécessaire, là, de mettre nos énergies puis nos
3 équipes là-dessus pour le moment.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Mais dans le cas où ça serait prévu, j'imagine
6 qu'Énergir n'aurait pas de problème à déposer
7 l'étude d'impacts?

8 R. Exactement.

9 Q. **[194]** Je vous remercie. Maintenant, je vais vous
10 référer à la pièce B-0190 qui est la réponse à la
11 DDR 5 de la Régie, à l'annexe 2.1, à la page 5 du
12 PDF. Si on peut l'afficher, s'il vous plaît.

13 D'accord. Je vous remercie. Donc, on voit que pour
14 l'année deux mille vingt-quatre/deux mille vingt-
15 cinq (2024-2025), Énergir dénombre trois contrats
16 en gaz de réseau GSR hors territoire non approuvé.
17 Puis à la note de bas de page 3, on peut lire que :
18 « Certains de ces contrats nécessiteront une
19 approbation spécifique. » Est-ce que le contrat qui
20 est conclu avec U.S. Venture est pris en compte
21 dans le nombre de contrats non approuvés?

22 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

23 R. Il faudrait valider, mais ça, c'est vraiment en
24 date... en date du printemps, là, donc je présume
25 que les contrats qui ont été présentés suite à ça

1 en font partie, les contrats qui auraient été
2 approuvés suite à cette date-là font partie, ou
3 sont en cours d'approbation. On peut valider.

4 Q. [195] Je m'excuse, Monsieur Crépeau, j'ai manqué le
5 début de votre réponse, le son n'était pas très
6 bon.

7 R. Je suis désolé. Donc, en fait, la date sur cette
8 pièce-là a été produite au printemps si je ne me
9 trompe pas, donc il faudrait faire des validations,
10 là, pour... pour voir si U.S. Venture en fait
11 partie. Je ne peux pas le confirmer.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce que c'est un deuxième engagement?

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Engagement de valider, s'il vous plaît.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Pourriez-vous, Maître Cardinal, formuler la
18 question. Donc, la question c'est? « Est-ce
19 que... »?

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Oui, donc, je vais formuler l'engagement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Donc, c'est l'engagement numéro 2, de valider si à

1 la pièce B-0190 le contrat conclu avec U.S. Venture
2 le quatre (4) août deux mille vingt-trois (2023)
3 est inclus dans les trois contrats qui
4 apparaissent, là... les trois contrats en gaz de
5 réseau GSR hors territoire non approuvé.

6 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

7 R. Pour la colonne 2024-2025 et 2025-2026?

8 Q. **[196]** Oui, exactement.

9 R. O.K.

10 Q. **[197]** Oui.

11

12 E-2 (Énergir) Valider si le contrat conclu avec
13 U.S. Venture le 4 août 2023 est
14 inclus dans les trois contrats
15 qui apparaissent en gaz de réseau
16 GSR hors territoire non
17 approuvé à la pièce B-0190,
18 colonnes 2024-2025 et 2025-2026
19 (demandé par la Régie)

20

21 Puis ensuite, pour les autres contrats non
22 approuvés, à quel moment Énergir entend déposer une
23 demande d'approbation?

24 R. Désolé, je n'ai pas... je n'ai pas les... cette
25 information-là. On pourrait... Est-ce que vous avez

1 besoin qu'on vous produise une date ou...?

2 Q. **[198]** Bien en fait, c'était à titre informatif,
3 là...

4 R. O.K.

5 Q. **[199]** ... donc si vous aviez eu l'information,
6 parfait, mais bon, je comprends que vous ne l'avez
7 pas pour l'instant, là, il n'y a pas de problème.

8 R. O.K. Je suis désolé.

9 Q. **[200]** Ensuite, ma prochaine question va porter sur
10 la pièce de remplacement des capacités
11 d'entreposage à Dawn, la pièce B-0158. Pas besoin
12 de l'afficher non plus, là. Simplement pour mettre
13 en contexte qu'Énergir avait informé la Régie
14 qu'elle procéderait à une réflexion sur sa façon de
15 répondre aux besoins de flexibilité opérationnelle
16 puis bien qu'Énergir ait effectivement entamé une
17 réflexion à ce sujet, elle n'est pas en mesure de
18 formuler de conclusion à ce moment-ci. C'est quand
19 Énergir parle du fait, là, qu'elle a reçu plusieurs
20 offres intéressantes en remplacement du contrat
21 LST-088, mais que plusieurs ont dû être rejetées
22 parce qu'elles ne permettaient pas de répondre aux
23 caractéristiques approuvées par la Régie en ce qui
24 concerne le besoin de flexibilité opérationnelle.
25 En fait, à quelle étape est rendue votre réflexion?

1 Est-ce que vous avez un échéancier?

2 M. SYLVAIN TREMBLAY :

3 R. Oui. Bien, en fait, comme vous avez pu le
4 constater, on a déposé, qu'on a fait un nouveau
5 contrat qui n'était pas avec d'Enbridge puis qu'il
6 y avait des caractéristiques différentes, là, sur
7 le nouveau contrat qu'on a fait. Ça, ça découle
8 entre autres, là, des réflexions. Ceci dit, on l'a
9 fait pour une seule année parce que c'est des...
10 c'est difficile des fois de voir l'impact à
11 l'avance, parce que c'est des impacts qui sont en
12 cours de journée gazière. Donc, on fait des
13 projections puis on se dit que ça devrait passer,
14 mais on a signé un contrat un an pour pouvoir le
15 tester.

16 Et puis, suite à ça, bien... puis à voir
17 comment... bien, puis là, on est déjà dans l'année,
18 là, mais suite à notre expérience, bien on croit
19 qu'on va peut-être pouvoir faire d'autres types de
20 contrats qui seraient plus avantageux pour la
21 clientèle, mais c'est en cours, c'est... Puis
22 j'aimerais ça... Je pourrais dire que c'est de
23 l'amélioration continue, un petit peu, là. On a été
24 longtemps toujours avec les mêmes contrats avec
25 Enbridge qui nous offrent plus de flexibilité parce

1 qu'ils nous offrent des fenêtres STS; les autres
2 fournisseurs ne nous offrent pas ces fenêtres-là,
3 donc ça vient réduire notre marge de manoeuvre, ça
4 nous en laisse, mais pas autant.

5 Et puis éventuellement, bien, on va peut-
6 être arriver avec une conclusion finale, là, mais
7 pour le moment, on est en évolution, on teste le
8 nouveau contrat qui a été approuvé puis avec les
9 résultats, on va essayer peut-être d'autres choses.
10 Mais de toute façon, peu importe le contrat
11 qu'on... t'sais, l'idée, c'était de demander à la
12 Régie qu'on puisse élargir les conditions pour
13 qu'on puisse accepter des contrats qui soient moins
14 contraignants, mais on va continuer de déposer à
15 chaque année notre choix de contrat puis dans les
16 années qui viennent, bien si on choisit d'autres
17 contrats, on va pouvoir aussi vous donner une
18 impression de comment ça a été ou si on a eu des
19 difficultés avec ça ou si ça nous a apporté des
20 nouveaux détails qui nous permettent d'évoluer, là,
21 vers des contrats moins contraignants qui
22 pourraient être plus favorables pour la clientèle.

23 Mais c'est un marché qui n'est pas évident
24 parce que c'est du... c'est directement avec les
25 tierces parties qu'on doit négocier puis notre

1 position puis notre besoin est quand même spécial,
2 là, la plupart veulent avoir leur livraison à Dawn
3 parce que c'est là qu'ils s'en servent puis ils
4 s'en servent pour balancer leur année. Mais nous,
5 on s'en sert seulement pour la flexibilité
6 opérationnelle, ce qui est différent, là, de la
7 plupart de ceux qui achètent ce type de contrat là.

8 Donc, on discute avec des fournisseurs, on
9 essaie de voir s'ils sont capables de nous faire
10 des produits qui sont vraiment adaptés pour nous,
11 mais qui ne font pas nécessairement d'autres. Donc,
12 c'est là-dedans qu'on continue, là, quand on parle
13 de réflexion, encore une fois, cette année, on va
14 faire un appel d'offres puis on est encore en train
15 d'évaluer à voir quel... est-ce qu'on pourrait
16 élargir les critères pour avoir plus d'offres puis
17 essayer de baisser les coûts pour la clientèle?
18 Mais pour l'appel d'offres qu'on va faire cette
19 année, ce n'est pas encore conclu, ça.

20 Donc, c'est un petit peu ça qu'on voulait
21 dire, là, dans... on est encore en réflexion, je ne
22 peux pas vous donner de dates où est-ce qu'on
23 arrêterait, qu'on dirait : « Là, c'est sûr que
24 c'est ça pour le futur. » En plus, on a tous les
25 enjeux, là, de... qui vont venir avec la biénergie,

1 qui va nécessiter peut-être plus de flexibilité
2 opérationnelle parce que quand ça va embarquer,
3 bien ça se peut qu'on n'ait plus de variation dans
4 nos prévisions quotidiennes à cause de ça, donc il
5 va falloir revoir c'est quoi l'impact de tout ça,
6 là, qui pourrait changer aussi nos besoins futurs.
7 Mais de toute façon, on a des pièces spécifiques
8 là-dessus puis on compte continuer à informer la
9 Régie, là, de qu'est-ce qu'on fait puis de si on
10 évolue, vers où on évolue, pourquoi, puis qu'est-ce
11 qu'on peut changer.

12 Q. **[201]** Ensuite je vais vous référer à la pièce B-
13 0052. Si on peut l'afficher s'il vous plaît,
14 Monsieur le Greffier. La cote Énergir c'est Énergir
15 H, Document 2, à l'annexe 1. C'est en fait la page
16 41 du PDF, le tableau qui s'intitule « Comparaison
17 des prévisions de la journée de pointe avec les
18 données réelles ». Parfait, je vous remercie. Tout
19 à l'heure il y a des questions qui ont été posées
20 par maître Fauteux-Filion de l'AHQ-ARQ et on a
21 compris à la suite de ces questions-là que depuis
22 deux mille dix-sept (2017) la valeur de la journée
23 de pointe est corrigée. Est-ce qu'on comprend bien
24 donc que les données historiques ne sont pas
25 corrigées, elles?

1 R. Bien effectivement, le tableau qui est fourni à la
2 pièce ici, dans le fond il y a une année qui
3 s'ajoute à chaque année, là, où est-ce qu'on vient
4 rapporter les données réelles de l'année
5 précédente. Puis quand on a rajouté la journée puis
6 qu'on a corrigé pour la journée, on l'a fait de
7 façon prospective, là, à l'époque, puis on n'était
8 pas venu modifier les années précédentes. Puis
9 depuis ce temps-là bien on continue avec la... le
10 même calcul. Puis ce que je mentionnais, là, dans
11 les réponses c'est... puis là je le sais qu'on a
12 jusqu'à deux mille trois (2003), là, mais
13 essentiellement peut-être qu'il y a un petit peu de
14 ménage à faire, là, dans cette pièce-là pour garder
15 les années qui sont les plus pertinentes en
16 fonction de la situation, des besoins de pointe qui
17 sont plus actuels. Mais là pour l'instant, pour la
18 pièce on a laissé tout qu'est-ce qui a toujours été
19 rapporté historiquement dans les dernières causes.

20 Q. **[202]** Parfait. Puis pouvez-vous expliquer comment
21 il est utilisée cette annexe-là dans l'élaboration
22 de la prévision de la demande?

23 R. En fait, cette annexe-là n'est pas utilisée dans la
24 prévision de la demande, c'est une annexe qui vient
25 rapporter de l'information pour essayer de faire un

1 comparable entre ce qui a été donné dans la... dans
2 le plan d'approvisionnement comme besoin de pointe,
3 puis qu'est-ce qu'on a vécu réellement. Donc, on
4 prend la journée la plus froide, on vient
5 l'extrapoler à nos conditions spécifiques de pointe
6 qu'on avait dans une cause tarifaire puis c'est ça
7 qui vient nous permettre de faire l'écart avec la
8 prévision. À l'origine, c'était une demande, là,
9 de... de la Régie, je crois, pour pouvoir... pour
10 voir quelle était la différence entre le réel puis
11 ce qu'on... on projetait, de ma compréhension, mais
12 c'est pas utilisé dans la prévision de la demande.

13 Q. **[203]** Parfait, je vous remercie. Ça conclut mes
14 questions.

15 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[204]** Merci, Maître Cardinal. Maître Turmel, vous
18 n'avez pas de questions. Maître Rozon? Oui, bien
19 bonjour aux membres du panel, j'aurais quelques
20 questions, là, juste pour m'assurer que je
21 comprends bien, là. Donc, on comprend que l'an
22 dernier il y avait vingt-deux (22) grands clients
23 qui ne se sont pas interrompus une journée froide
24 et qui n'ont pas... et donc, qui ont continué à
25 consommer, qui ont fait des retraits interdits. Et

1 donc, cette année vous comptez... vous vous êtes
2 rendu compte après avoir discuté avec ces clients-
3 là que ces clients-là, la majorité d'entre eux
4 avait effectivement la capacité de s'interrompre.
5 Donc, ils ne se sont pas interrompus... il y en a
6 un pour une raison économique, ça, ça veut dire
7 qu'il trouvait que payer la pénalité sur les
8 retraits interdits c'était probablement moins cher
9 que d'essayer d'aller chercher du GAI en quelque
10 part, même s'il n'y en avait pas beaucoup, donc ça.
11 Mais que les autres c'était... malgré qu'ils
12 avaient la capacité technique de s'interrompre, ils
13 vous ont dit : mais à cause de raisons ponctuelles,
14 c'est-à-dire on n'avait pas bien compris notre
15 avis... je ne sais pas, le monsieur qui s'en occupe
16 était malade aujourd'hui, la machine était brisée
17 aujourd'hui, bien ils n'ont pas respecté l'avis
18 d'interruption. Donc là, je comprends que la
19 solution c'est que ces mêmes vingt-deux (22)
20 entreprises-là, qui l'an dernier il y a eu des
21 raisons ponctuelles, vous n'allez pas leur envoyer
22 d'avis d'interruption cette année, même si vous
23 savez qu'ils ont la capacité de s'interrompre? J'ai
24 bien compris? C'est ces vingt-deux (22)-là qui sont
25 ciblés? Vous n'allez même pas essayer? Même si vous

1 savez, oui ces clients-là sont au tarif
2 interruptible puis ils sont capables de
3 s'interrompre, mais on ne leur donne pas la chance
4 de s'interrompre cette année? J'ai bien compris?

5 R. Bien, en fait, puis c'est sûr que l'information
6 qu'on a donnée dans notre présentation, c'est de
7 l'information qu'on a eue récemment, parce que les
8 entrevues se sont déroulées à partir de la mi-août.
9 Donc, c'est de l'information qu'on a reçue vraiment
10 dans les derniers jours, même ici à l'interne.

11 Initialement, on pensait que c'était des
12 clients qui ne pouvaient pas s'interrompre étant
13 donné le prix élevé des retraits interdits. Là, on
14 se rend compte que c'est des clients qui avaient
15 des équipements non fonctionnels ou qui ne
16 pouvaient pas les faire fonctionner pour une raison
17 quelconque.

18 Dans les deux cas, au niveau des besoins
19 d'approvisionnement, comme on a eu un vingt-cinq
20 pour cent (25 %) des besoins totaux de ce type de
21 clientèle-là qui a consommé, bien, il faut
22 absolument qu'on ait des outils parce qu'on ne peut
23 pas se retrouver dans une situation similaire à ce
24 qu'on a vécu l'hiver dernier.

25 Ensuite, bien, c'est sûr qu'initialement

1 notre suggestion était pour des clients qui ne
2 pouvaient pas s'interrompre. Puis là, on voit que
3 c'est un nombre qui est plus faible que ce qu'on
4 avait prévu. Donc, qu'est-ce qu'on fait pour ces
5 clients-là?

6 Bien, pour l'instant, la mesure qu'on a
7 avancée puis dont le panel 3 va pouvoir vous parler
8 parce qu'au niveau tarifaire c'est eux qui l'ont
9 incluse dans les CST, s'appliquerait seulement sur
10 les vingt-deux (22) clients aux clients qui ne
11 peuvent pas s'interrompre.

12 Et même pour les autres clients, même si ça
13 ne s'appliquerait pas, bien, on ne peut pas... Ce
14 que ça veut dire c'est qu'essentiellement, dans le
15 passé, les clients avaient beaucoup de GAI, ça ne
16 nous a jamais affecté.

17 Bien, maintenant que la situation est
18 différente, on ne peut peut-être pas compter sur
19 cent pour cent (100 %) de la contribution des
20 clients interruptibles pour une journée froide.
21 Puis au niveau appro, bien, ce qu'on demande c'est
22 d'avoir une certaine protection là-dessus.

23 Puis là, on a offert une mesure tarifaire
24 en fonction de ce qu'on présumait lorsqu'on a fait
25 le constat. Là, c'est un petit peu différent. Puis

1 par rapport à ça, bien, c'est difficile de réagir
2 tout de suite étant donné que c'est de
3 l'information qu'on vient de recevoir.

4 Mais pour savoir s'il y aurait quelque
5 chose d'envisageable au niveau tarifaire ou qu'est-
6 ce qu'on pourrait faire avec ces clients-là, bien,
7 ça serait plus au niveau du Panel 3.

8 Q. **[205]** Oui.

9 R. Nous, de notre côté, appro, c'est vraiment les
10 besoins qui sont importants. Puis malgré que ça
11 soit une autre raison qu'ils ne soient pas capables
12 de s'interrompre, c'est quand même quelque chose
13 qui nous interpelle parce que l'hiver passé,
14 qu'est-ce qui est arrivé la journée froide, bien,
15 c'est quelque chose qu'on veut absolument éviter
16 dans le futur.

17 Q. **[206]** Donc, je comprends. Puis si jamais, suite aux
18 discussions que vous avez eues avec les vingt-deux
19 (22) clients, vous avez comme raffiné... Votre
20 solution tarifaire, j'imagine qu'on l'apprendra
21 demain par les gens du Panel 3, mais si on en reste
22 strictement à la question des approvisionnements.
23 Donc, là, si je comprends bien, on fait l'hypothèse
24 que ces vingt-deux (22) clients-là, le volume
25 qu'ils représentaient durant cette journée-là,

1 c'est-à-dire l'interruption qui aurait dû avoir
2 lieu, mais qui n'a pas eu lieu, là, on va aller se
3 procurer ces approvisionnements-là.

4 Puis ma question c'est : Bien, j'imagine
5 que vous jugez que c'est un bon proxy de ce qu'il
6 manque, ces vingt-deux (22) entreprises-là. Donc,
7 ça va être suffisant, puis ça ne sera pas trop non
8 plus?

9 R. Exact. C'est la meilleure information qu'on possède
10 pour le moment.

11 Q. **[207]** Donc, c'est parce que l'an dernier, ils n'ont
12 pas pu contribuer? Ils n'ont pas pu répondre aux
13 avis d'interruption? On prend pour acquis que
14 probablement d'acheter la consommation de ces gens-
15 là, bien, c'est un bon proxy de ce qui se serait
16 produit cette année, puis ça va vous protéger?

17 R. Exact. On a déterminé que c'est une bonne marge de
18 sécurité pour l'hiver prochain.

19 Q. **[208]** Puis on ne leur donne pas la possibilité de
20 s'interrompre cette année, de recevoir même un avis
21 d'interruption puis de diminuer nos achats. La
22 possibilité qu'ils disent : bien là, notre
23 bouilloire ne marchait pas ou notre... notre
24 alternative ne marchait pas, mais là elle
25 fonctionne, là, fait qu'on est dans l'interruptible

1 puis on va répondre positivement aux avis
2 d'interruption, on ne veut pas prendre la chance.

3 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

4 R. Je veux juste m'assurer qu'on a ait tous compris la
5 même chose ici, là. Je m'excuse, j'aurais besoin
6 d'une couple de minutes pour revenir puis refaire
7 l'histoire au début. Donc, on a effectivement
8 identifié vingt-deux (22) clients, là, à la fin...
9 à la fin de l'hiver dernier qu'on soupçonnait de ne
10 pas avoir la réelle capacité de s'interrompre. Puis
11 le total des retraits interdits de ces vingt-deux
12 (22) clients-là, là, donnait un chiffre, là, qui
13 m'échappe, mais une quantité qui fallait voir si on
14 avait besoin de couvrir pour l'hiver prochain.

15 Donc, ce total-là de volumes à couvrir pour
16 l'hiver prochain supposait que cent pour cent
17 (100 %) de ces vingt-deux (22) clients-là n'avaient
18 pas la capacité de s'interrompre. Bon, suite à quoi
19 on est allé faire des entrevues avec ces vingt-deux
20 (22) clients-là et il se trouve qu'une majorité de
21 ces vingt-deux (22) clients-là nous rassure quant à
22 leur réelle possibilité de s'interrompre l'hiver
23 prochain. Donc, théoriquement, si on s'arrêtait là
24 puis qu'on se disait : bien, il n'y a pas d'autres
25 problèmes, ils peuvent s'interrompre, la quantité

1 qu'on aurait voulu garder pour couvrir les retraits
2 interdits des autres clients qui sont faussement
3 interruptibles aurait été réduite.

4 Or, à la lumière de ce que nous ont répondu
5 les vingt-deux (22) clients qui ont une réelle
6 capacité de s'interrompre, c'est-à-dire qu'ils ont
7 des problèmes ponctuels parfois avec leur
8 machinerie ou effectivement la personne qui devait
9 s'en occuper est absente, ce genre de choses-là, on
10 se rend compte que ça peut arriver encore, puis ça
11 peut arriver chez d'autres clients que ces vingt-
12 deux (22) clients-là. Donc, nous avons décidé de ne
13 pas réduire la quantité que représentaient ces
14 vingt-deux (22) clients-là.

15 Tandis que pour ce qui est de l'application
16 de la clause, peut-être que mes amis du panel 3
17 pourront vous le confirmer demain, mais il y aura
18 que pour les quelques clients parmi les vingt-deux
19 (22) qui n'ont pas la réelle capacité de
20 s'interrompre, qui vont être confirmés qui ne l'ont
21 pas et pour lesquels l'article va s'appliquer.
22 C'est... c'est ma compréhension. C'est ma
23 compréhension de la chose, mais mes collègues de la
24 réglementation et de la tarification pourront vous
25 confirmer tout ça, là.

1 Q. [209] Bien, je vous remercie, c'est très clair dans
2 mon esprit maintenant.

3 R. Parfait. Merci.

4 Q. [210] Alors, merci beaucoup de vos réponses. Je
5 pense que ça fait le tour de nos questions à moins
6 que quelqu'un ne lève la main. Écoutez, nous avons
7 l'intention de procéder aux questions du panel 3
8 et... mais nous avons aussi l'intention de
9 terminer à quinze heures (15 h). Donc, il est déjà
10 quinze heures dix (15 h 10), donc nous allons
11 terminer la journée maintenant et commencerons
12 demain matin...

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Madame la Présidente, est-ce que vous me
15 permettez...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 ... un très, très court interrogatoire sur un point
20 bien précis? Ça va prendre littéralement... À moins
21 que vous voulez que ça soit demain matin. Mais
22 sinon, je libérerais les témoins pour la soirée.
23 C'est en lien avec la question des interruptibles,
24 des clients interruptibles. Donc, ça...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, écoutez, là j'entends que oui, là, un... Ah,
3 oui, oui, je m'excuse. Je m'excuse. C'est mon
4 inexpérience, là, ici, qui est en jeu. Alors, oui,
5 procédez avec vos questions, je vous écoute.

6 RÉINTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

7 Parfait. Ça sera très succinct, puis je suis au
8 fait de l'heure qui avance, mais au moins on pourra
9 en avoir terminé avec le panel numéro 2.

10 Q. [211] Donc, en fait, c'est pour revenir sur un
11 point dans les questions de contre-interrogatoire
12 de mon confrère maître Dubé, procureur de l'ACIG,
13 puis je voulais juste m'assurer qu'on ait la même
14 compréhension parce qu'on a passé relativement vite
15 et j'ai entendu certaines réponses, mais je voulais
16 juste m'assurer du contexte.

17 On a parlé de l'article 14.3.2.7, des
18 Conditions de service et Tarif, qui dit
19 essentiellement... article qu'on a rajouté l'année
20 dernière, là, durant la clause tarifaire sur le
21 service de pointe négocié, qui se lit comme suit :

22 Le distributeur et le client peuvent
23 convenir d'un service de pointe
24 négocié. Les modalités associées à ce
25 service sont sujettes à l'approbation

1 de la Régie de l'énergie.

2 Bon, fin de la citation. L'article en question est
3 cité ou référé à deux occasions dans le Plan
4 d'approvisionnement, là, dans la pièce B-0258,
5 Énergir-H, Document 3. Je vais vous en faire à
6 lecture. Premièrement, à la page 8, on dit :

7 Cependant, pour combler les besoins
8 réels pour l'année 2023-2024, Énergir
9 pourrait tenter de conclure une
10 entente particulière pour un service
11 de pointe, comme celle soumise
12 approuvée à la clause tarifaire 2022-
13 2023 dans le cas où les coûts négociés
14 seraient plus avantageux que les
15 autres alternatives.

16 Puis là, à la note en bas de page numéro 3, on fait
17 référence entre autres à l'article que je viens de
18 citer, et de la même manière à la page 28, on
19 mentionne :

20 Pour les quatre années du Plan
21 d'approvisionnement, les besoins en
22 journées de pointe seraient supérieurs
23 aux outils disponible dans le scénario
24 O. Énergir compte combler les déficits
25 d'outils en contractant des services

1 de pointe ou, le cas échéant, des
2 ententes dans le cadre du nouveau
3 service interruptible ou des ententes
4 particulières pour un service de
5 pointe négocié pour les années
6 2023-2024 à 2026-2027..

7 Et quand on parle du service de pointe négocié, à
8 la référence 19, la note en bas de page 19, encore
9 une fois, on fait référence à l'article 14.3.2.7
10 des Conditions de service et Tarif.

11 Mon confrère maître Dubé a posé la
12 question, et je pense que c'est vous, Monsieur
13 Tremblay, qui avez répondu. Et essentiellement sa
14 question, ici je paraphrase, je n'ai pas le luxe
15 des notes sténographiques, mais essentiellement la
16 question c'est : Est-ce que cet article pourrait
17 trouver application en vue de l'hiver prochain? Et
18 votre réponse était par la positive : Oui, il
19 pourrait trouver application.

20 Ma question est celle-ci : Est-ce que vous
21 pourriez élaborer sur l'utilisation de cette même
22 disposition, donc des ententes qu'on appelle
23 négociées, services de pointe négociés, mais pour
24 l'enjeu ou la problématique bien précise qu'on
25 vient de parler, soit des clients qui sont présumés

1 ne pas être en mesure de s'interrompre ou les
2 enjeux ponctuels? Grosso modo, recadrez ce que vous
3 avez dit mais dans un contexte bien précis de
4 l'enjeu de votre présentation de ce matin. Est-ce
5 que, en soi, c'est une solution essentiellement?

6 M. SYLVAIN TREMBLAY :

7 R. Bien, en fait, pour la portion qu'on propose de
8 conserver pour la clientèle interruptible, ça
9 s'ajoute à la demande de pointe totale. Puis
10 ensuite il faut comparer la demande de pointe
11 totale avec les outils qu'on détient. Bon, on va
12 faire un exercice qui va être le 0/12 où est-ce que
13 la demande peut varier. Mais dans le cas où, suite
14 à cet exercice, on n'aurait pas assez d'outils pour
15 couvrir les besoins pour la demande régulière plus
16 les besoins pour la clientèle interruptible, à ce
17 moment-là, il faudrait acheter des outils
18 additionnels. Puis pour trouver ces outils
19 additionnels-là, bien, on irait sur le marché puis
20 on comparerait aussi avec la solution qui a été
21 mentionnée de faire affaire avec un de nos clients.

22 Q. **[212]** Donc, essentiellement, si je comprends bien,
23 puis vous me corrigerez, là, juste m'assurer, puis
24 encore une fois c'est pour les fins de la
25 compréhension également de la formation, mais

1 essentiellement lorsqu'on mentionne l'article à
2 deux reprises comme je viens de le faire dans le
3 Plan d'approvisionnement, l'exercice qui est fait,
4 c'est un exercice en vue de combler la journée de
5 pointe, mais à l'avance, c'est selon 0/12 que vous
6 venez de mentionner?

7 R. Oui. Donc, suite au 0/12 qui n'est pas fait encore
8 en date d'aujourd'hui. Donc, suite au 0/12, on va
9 avoir des nouveaux volumes puis on va venir mettre
10 à jour la cause tarifaire pour avoir une pointe
11 pour l'hiver prochain qui est plus courante. Puis
12 si, par rapport à cette pointe-là, en incluant les
13 besoins dont on a fait mention dans la cause
14 tarifaire pour la clientèle interruptible, on a
15 besoin d'aller sur le marché et d'acheter des
16 outils, bien, on va aussi considérer la solution de
17 faire une entente avec un client dans la mesure où
18 ça serait moins cher que d'aller sur le marché à
19 l'extérieur.

20 Q. **[213]** Merci beaucoup. Ça clôt le réinterrogatoire,
21 Madame la Présidente. C'était juste ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup. Puis excusez mon...

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Ah, il n'y a aucun problème.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... mon oubli. Donc, quand même, l'idée, c'était
3 qu'on procéderait au panel 3 demain matin étant
4 donné qu'il est presque trois heures et quart
5 (3 h 15). Donc, on clôt la journée d'aujourd'hui
6 puis on se reverrait demain matin à neuf heures
7 (9 h). Est-ce qu'on peut libérer?

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Effectivement, j'allais vous demander, Madame la
10 Présidente, si vous pouvez libérer les témoins. Ils
11 vont se coucher sans le poids du serment sur les
12 épaules.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est ça. Bon. Alors vous êtes entièrement libérés.
15 Puis je vous souhaite une bonne soirée à tous.

16 AJOURNEMENT

17

18

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.

16

17